

forumréfugiés
www.forumrefugies.org



Cosi
promouvoir et défendre les droits



Rapport d'activité **2015**

Crédits photographiques

couverture : © UNHCR / Daniel Etter

pages 10 et 11 : © Cécile Creiche

page 25 : © Michel Djaoui

page 32 : © Didier Dematons

page 42 : © Mara Klein

© Forum réfugiés-Cosi / Mélanie Dagneau

Sommaire

Présentation de Forum réfugiés-Cosi,	
instances associatives ...	2
Édito ...	3
Présence de Forum réfugiés-Cosi en France ...	4
§1/Mandat ...	5
Faits marquants de l'année 2015 ...	6
Chiffres clés 2015 ...	8
§2/Activités ...	9
Accueil et asile ...	10
Santé mentale ...	35
Intégration ...	38
Accompagnement en CRA et ZA ...	44
Information, Formation, Plaidoyer ...	50
Promotion des droits de l'Homme ...	60
§3/Moyens ...	62
Ressources humaines ...	63
Moyens financiers ...	65
Glossaire et sigles ...	67
Schéma de la procédure d'asile ...	68

Présentation

de Forum réfugiés-Cosi

Forum réfugiés-Cosi est une association sans but lucratif œuvrant pour l'accueil des réfugiés, la défense du droit d'asile et la promotion de l'État de droit. Elle est issue de la fusion, en 2012, des associations Forum réfugiés et Cosi-promouvoir et défendre les droits.

INSTANCES ASSOCIATIVES

Le 28 mai 2015, l'Assemblée générale de Forum réfugiés-Cosi, tenue à Lyon, a approuvé le rapport moral et le rapport financier et a voté l'affectation des résultats.

2015 fut une année riche en vie associative. Les décisions stratégiques de mise en œuvre du projet associatif ont été adoptées à la faveur de quatre réunions du Conseil d'administration.

Le Bureau a continué à assurer un suivi vigilant de leur mise en œuvre, en se réunissant tous les quinze jours.

Des commissions réunissant salariés et administrateurs (Gestion, Immobilier et International) ont permis un suivi rapproché. Enfin, un séminaire annuel a réuni en mars les membres du Conseil d'administration et le Comité d'encadrement : ce fut un temps d'échange important et constructif sur les valeurs qui fondent notre projet associatif.

Le bénévolat à Forum réfugiés-Cosi

Créé en novembre 2015, le pôle « bénévolat » vient en appui à de nombreux services, tant sur le terrain qu'au siège.

Il permet la mise en relation des bénévoles avec les services de l'association et le suivi et la coordination de leur action. Les activités dispensées par les bénévoles sont très différentes et dépendent de leurs compétences, de leurs propositions, des besoins des services et des moyens à disposition pour mettre en place les activités.

Entre septembre et décembre, à la suite de la forte mobilisation médiatique autour de l'arrivée en Europe de réfugiés et de l'engagement de la France à en accueillir 33 000 en deux ans, une solidarité citoyenne s'est fortement exprimée. En l'espace de ces quatre mois, nous avons reçu plus de 300 nouvelles propositions d'aide. De manière générale, les cours de français représentent la plus grande partie des propositions, suivis de près par le soutien scolaire et l'appui administratif. Nous avons également reçu des propositions d'hébergement par des particuliers.

Durant l'année 2015, nous avons accueilli au total 257 bénévoles dans les différents sites de l'association.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

BUREAU

M. CALLÉ Gérard, Président
Mme DELBES Delphine, Vice-présidente
M. D'YVOIRE Bruno, Secrétaire
M. NOAILLY Marc, Secrétaire adjoint
M. JEHANNO Jean-Vincent, Trésorier
Mme GARÇON Catherine, Trésorière adjointe

ADMINISTRATEURS

PERSONNES MORALES

Barreau de Lyon (M. PETIT Jean-Philippe)
Ciedel (Mme LAJARGE Corinne)
Entraide Protestante (Mme RAULIN Christine)
Secours Catholique (Mme LAFOND Isabelle)
Solidarité Mayotte (M. SADOK Pierre)

PERSONNES PHYSIQUES

M. BARTOLI Jean-Jacques
M. BOGDANI Edmond
M. BOUKRY Mohamed
M. CALLÉ Gérard
M. COULOT Dominique
M. DALIN Christophe
Mme De VARINE Cécilia
Mme DELBES Delphine
M. DIZDAREVIC André
M. D'YVOIRE Bruno
M. EDMUNDSON John
Mme GARÇON Catherine
M. GODOGO Célestin
Mme GUÉRIN Michelle
M. GUILLOUX Tristan
M. JEHANNO Jean-Vincent
M. MARION Olivier
Mme MORIZET Claude
M. NOAILLY Marc
M. RINGEISEN Pierre

REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS

Mme BEGANOVIC Alice
Mme TRIPIER Claire

MEMBRES À TITRE CONSULTATIF

2 représentants du comité d'entreprise, présence tournante

MEMBRES D'HONNEUR

M. CHARRIER Maurice,
M. FILLION Patrick, Mme FONT Michèle,
Mme HUSSON Marie-Pierre, M. IANNUCCI Ugo,
M. KAMALASEKARAM Roger,
M. KUNTZ Georges, Mme LIGIER Colette,
Mme LINDEPERG Michèle, M. VALETTE René

édito

Crise européenne des réfugiés, réforme de l'asile : 2015, année de tous les défis

L'année 2015 a été marquée par un nombre de réfugiés jamais atteint dans le monde depuis 1945. Au Moyen-Orient, en Afrique, en Asie, sur le continent européen même, guerres, dictatures et défaillances des États ont jeté sur les routes et au péril de la mer femmes, hommes, enfants, contraints de fuir leur pays pour trouver refuge.

Les pays de l'Union européenne ont ainsi enregistré 1,2 millions de demandes d'asile. Tandis que l'UE mettait en place des programmes de relocalisation et de réinstallation, ses États membres apportaient des réponses allant de l'accueil inconditionnel au refus de toute démarche solidaire concertée, tandis que les opinions publiques étaient traversées par une générosité avoisinant avec la peur et le rejet.

En France, 2015 a vu la demande d'asile atteindre son plus haut niveau depuis la création de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides en 1952, bien que notre pays soit nettement moins sollicité que plusieurs de ses voisins. Cela n'a pas empêché nombre d'acteurs d'en rajouter sur la « crise des migrants », à la faveur d'une dérive sémantique qui désigne du terme migrant les personnes en quête d'un refuge, comme si leur était déniée par avance cette condition de réfugié, et avec elle notre obligation de les accueillir. Dans ce grand vacarme, Forum réfugiés-Cosi a plaidé sans cesse pour que l'Europe, ses États membres et la France soient à la hauteur de la situation.

Symptôme des apories du système d'asile européen, la crise du Calais a donné lieu à bien des atermoiements avant que ne soient mis en place des moyens logistiques préservant la dignité des personnes. Forum réfugiés-Cosi a pris part à l'accueil d'une centaine de demandeurs d'asile et de migrants acheminés depuis Calais, en veillant à la qualité de l'accompagnement dans les lieux d'hébergement. Quant aux personnes abusivement placées en rétention dans le seul but de les éloigner du Calais, elles ont pu faire valoir leurs droits grâce aux conseils des équipes de l'association présentes en centre de rétention administrative.

L'année 2015 restera également comme celle de la promulgation de la loi sur l'asile et de l'entrée en vigueur d'une réforme nécessaire, dans des conditions souvent délicates pour les demandeurs d'asile. L'année 2016 devrait voir s'atténuer les difficultés inhérentes à la mise en place du nouveau système.

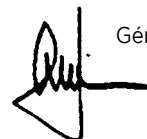
Du côté des conditions d'hébergement, 2015 a vu le lancement du « *Plan migrants* » et les campagnes d'ouvertures de places. Forum réfugiés-Cosi a conduit les projets initiés en 2014 (avec un nouveau centre d'accueil pour demandeurs d'asile en Corrèze), renforcé les dispositifs existants et préparé l'ouverture de nouveaux sites. En toute fin d'année, les efforts ont porté sur la prise en charge, dès janvier 2016, de la plateforme d'accueil de Marseille, qui rejoint celles que gère notre association à Lyon, Nice et Clermont-Ferrand.

Tandis que le centre de santé mentale Essor poursuivait sa mission dans un contexte qui fait de l'identification précoce des vulnérabilités un des points saillants de la nouvelle loi, les équipes en charge de l'insertion faisaient face au doublement, en l'espace de trois ans, du nombre de réfugiés accompagnés par le programme Accelair, avec près de 300 entrées en logement en 2015 dans le seul département du Rhône. Quant au programme Andatu ouvert en 2012 pour favoriser l'insertion dans l'agglomération lyonnaise d'une centaine de familles roumaines Rom, il s'est achevé fin 2015 avec le sentiment du devoir accompli.

En dehors de la métropole, les liens avec notre partenaire Solidarité Mayotte, qui fêtait ses dix ans en 2015, se sont encore renforcés. Au niveau international, l'octroi à Forum réfugiés-Cosi du statut de membre consultatif auprès de l'ECOSOC au sein des Nations unies fait écho à l'adhésion, au niveau régional cette fois, au GIP Resacoop dédié à la coopération internationale. Enfin, l'accord de financement de l'Agence française de développement et d'autres financeurs, acté en 2015, permettra de reprendre en 2016 l'appui aux projets d'accès à la justice des victimes de violence sexuelle en République démocratique du Congo.

C'est donc une année riche en initiatives et en projets qui se termine, dans un environnement financier qui reste encore à consolider. Le Conseil d'administration de Forum réfugiés-Cosi et son Bureau, en lien étroit avec la direction, veillent à ce que le développement des activités se poursuive dans un cadre maîtrisé, avec la rigueur de gestion et les adaptations nécessaires. La signature, en janvier 2016 avec le préfet de Région Auvergne Rhône-Alpes, d'un Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, devrait y aider largement.

Toutes ces actions menées à bien dans la régularité du quotidien comme dans les à-coups de l'urgence ou à travers ce que la réforme de l'asile bouscule de pratiques établies, sont le résultat de l'engagement et des savoir-faire des femmes et des hommes, salariés mais aussi bénévoles de l'association. Qu'ils soient tous chaleureusement remerciés pour ce qu'ils mettent en œuvre chaque jour, et qui fait de Forum réfugiés-Cosi un acteur dont la « *marque de fabrique* » reste l'articulation du plaidoyer et d'un agir professionnel de terrain au service des personnes accompagnées.



Gérard Callé, Président

PRÉSENCE DE FORUM RÉFUGIÉS-COSI EN FRANCE AU 31/12/2015

Direction générale, directions opérationnelles et fonctions ressources

- 1 Siège social, Villeurbanne (69)
- 2 Centre de documentation, Lyon (69)

Accueil et asile

Premier accueil des demandeurs d'asile

- 3 Plate-forme d'accueil de Lyon (69)
- 4 Plate-forme d'accueil de Nice (06)
- 5 Plate-forme d'accueil de Clermont-Ferrand (63)

Accueil des demandeurs d'asile dans le cadre du DNA

- 6 Centre de transit de Villeurbanne (69)
- 7 CADA du Rhône : Lyon, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin et Bron (69)
- 8 CADA de Montmarault (03)
- 9 CADA de Saint-Éloy-les-Mines et de Giat (63)
- 10 CADA de Peyrelevalde (19)
- 11 CADA de Privas (07)

Accueil des demandeurs d'asile en dehors du DNA

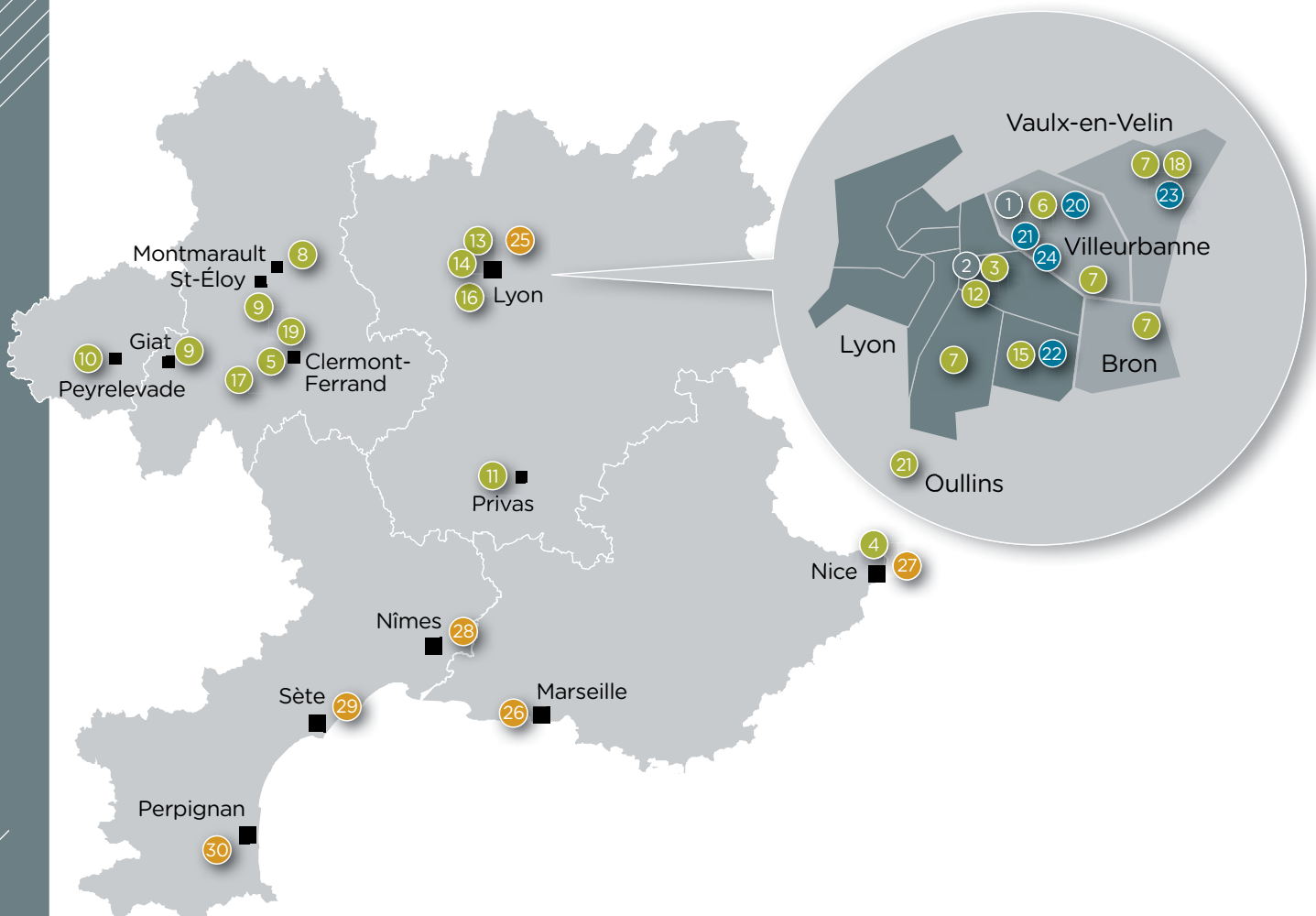
- 12 Hôtel asile, Métropole de Lyon (69)
- 13 CHUDA d'Albigny-sur-Saône (69)
- 14 CHUDA d'Éveux/L'Arbresle (69)
- 15 CHUDA «Sas», Lyon (69)
- 16 CHUDA de Saint-Genis-les-Ollières (69)
- 17 AT-SA de Bellenaves et Ygrande (03)
- 18 Hébergement de jeunes majeurs à Vaulx-en-Velin (69)
- 19 CAO de Pessat-Villeneuve (63)

Intégration et santé

- 20 Centre de santé Essor, Villeurbanne (69)
- 21 Programme Accelair, département du Rhône (69)
- 22 Centre provisoire d'hébergement, Lyon (69)
- 23 CADA - Insertion des réfugiés, Vaulx-en-Velin (69)
- 24 Programme Andatu, département du Rhône (69)

Accompagnement juridique en CRA et ZA

- 25 CRA de Lyon - Saint Exupéry (69)
- 26 CRA de Marseille (13)
- 27 CRA de Nice (06)
- 28 CRA de Nîmes (30)
- 29 CRA de Sète (34)
- 30 CRA de Perpignan (66)



§1 Mandat

Forum réfugiés-Cosi a dans son mandat l'accueil et l'accompagnement juridique et administratif des demandeurs d'asile et des réfugiés de toutes origines. L'association assiste également, dans l'exercice effectif de leurs droits, les étrangers placés en centre de rétention administrative ou en zone d'attente. Elle lutte contre les discriminations dont les demandeurs d'asile, les réfugiés et d'autres étrangers pourraient être l'objet.

*Forum réfugiés-Cosi a aussi pour objectif la **défense du droit d'asile**, en particulier dans le cadre de la **convention de Genève** des Nations unies de 1951, et l'**amélioration des conditions d'insertion des réfugiés**, notamment en France et en Europe. À cette fin, elle déploie des actions de sensibilisation, de plaidoyer et de formation.*

*Forum réfugiés-Cosi a enfin pour mandat de **promouvoir** et de **défendre** partout dans le monde – notamment dans les pays d'origine des réfugiés – les **droits humains, l'État de droit, la démocratie et la bonne gouvernance**, spécialement par le partenariat avec les organisations de la société civile.*



Faits marquants de l'année 2015

L'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE ARRIVÉS EN EUROPE

L'intensification des conflits sur la scène internationale a entraîné des déplacements forcés de très grande ampleur. En Syrie, la population a continué à fuir vers les pays limitrophes et plus loin en Europe, la perspective de la fin de la guerre s'éloignant. Plus d'un million de personnes ont traversé la mer Méditerranée au péril de leur vie pour atteindre le continent européen depuis la Grèce et l'Italie. Au total, plus de 1,2 millions de demandeurs d'asile ont été enregistrés dans les États membres de l'Union européenne (UE) en 2015, soit deux fois plus qu'en 2014. Le défi de l'accueil des réfugiés est devenu central pour l'UE et source de profonds désaccords entre États sur la réponse à apporter, certains décidant de fermer leur frontière pour limiter les arrivées. Un plan de relocalisation a finalement été adopté en juin puis complété en septembre, prévoyant la répartition dans les pays de l'UE, en deux ans, de 160 000 demandeurs d'asile en « besoin manifeste de protection » (Irakiens, Syriens, Érythréens) arrivés en Grèce et en Italie. Un programme de réinstallation a également été adopté visant la réinstallation de 22 000 réfugiés syriens depuis les pays limitrophes de la Syrie (Liban, Turquie, Jordanie, ...) vers les États membres.

Modestement concernée par la hausse des arrivées de demandeurs d'asile au regard des autres pays européens, avec 70 600 premières demandes en 2015 (+20% par rapport à 2014), la France s'est engagée, dans le cadre des décisions européennes, à accueillir 30 750 demandeurs d'asile relocalisés et 2 375 réfugiés syriens réinstallés dans le délai de deux ans.

L'émotion suscitée dans l'opinion publique en septembre par la photo du corps d'un enfant noyé lors de sa traversée vers la Grèce a entraîné une forte mobilisation en faveur de l'accueil de réfugiés. Près de 300 propositions de bénévolat ou d'offres d'hébergement sont parvenues à Forum réfugiés-Cosi entre septembre et novembre. Notre association s'est organisée pour répondre à cet élan de solidarité, orientant ces propositions en fonction des besoins identifiés par les équipes de terrain, principalement vers des actions de soutien scolaire, de formation en français et d'accueil.

L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA RÉFORME DE L'ASILE

Toujours en France, 2015 a vu la nouvelle loi sur l'asile promulguée le 29 juillet. Rendue nécessaire par la transcription des directives européennes et par la crise du système de l'asile, la loi instaure de nombreux changements. Complétée par de nombreuses dispositions réglemen-

taires (plus de vingt-cinq décrets et arrêtés) et entrée en vigueur pour l'essentiel le 1^{er} novembre 2015, la loi modifie la procédure d'examen de la demande d'asile auprès de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) et de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). Elle simplifie l'entrée dans la procédure d'asile et unifie le système d'allocation versée aux demandeurs d'asile (fusionnant l'Allocation temporaire d'attente et l'Allocation mensuelle de subsistance en une unique Allocation pour demandeurs d'asile gérée par l'Office français pour l'immigration et l'intégration (OFII)).

La loi répartit de manière nouvelle les missions respectives des services de l'État et des associations. L'OFII devient, au sein d'un guichet commun avec l'accueil en préfecture, l'opérateur qui oriente, après un entretien individuel prenant en compte les besoins spécifiques des personnes, vers un centre d'hébergement relevant du dispositif national d'accueil, lequel s'inscrit dans un schéma national et des schémas régionaux ; à défaut, la personne est orientée vers la plateforme d'accueil associative articulée au guichet unique. Le cahier des charges des CADA est également modifié, tandis que les centres provisoires d'hébergement (CPH) sont dotés du rôle de référent local en matière d'insertion des bénéficiaires d'une protection internationale. La mise en place des nouveaux dispositifs s'est accompagnée de sérieuses difficultés, relatives notamment au changement du système d'allocation. De nombreux demandeurs d'asile se sont trouvés sans ressources, obligeant les associations à créer des mécanismes compensatoires dans les centres d'hébergement. L'organisation des plateformes d'accueil a été particulièrement impactée par la réforme, leur mission s'inscrivant par ailleurs depuis le 1^{er} janvier 2016 dans le cadre d'un marché public. Les équipes de Forum réfugiés-Cosi à Clermont-Ferrand, Lyon, Nice et, dans les derniers jours de décembre, Marseille, ont fait la preuve de leurs capacités d'adaptation dans un contexte tendu.

L'OUVERTURE DE NOUVELLES PLACES D'HÉBERGEMENT

Pour répondre au déficit systémique de places dédiées aux demandeurs d'asile, constaté depuis plusieurs années, le ministère de l'Intérieur a lancé plusieurs appels à projets portant sur la création de 13 630 places en CADA (5 000 en avril, 8 630 en novembre) et de 4 000 en accueil temporaire - service asile (AT-SA) en juillet. Parallèlement, un « Plan migrant » présenté le 17 juin 2015 par les ministres de l'Intérieur et du Logement prévoit l'ouverture de 500 places en CPH, la mise à disposition de 5 000 places en logement pour les réfugiés et la création de 1 500 places dans des centres d'accueil et d'orientation (CAO) dédiés

à l'hébergement accompagné de migrants et demandeurs d'asile acceptant de quitter le Calais et le Dunkerquois. Forum réfugiés-Cosi a répondu à ces appels à projets comme il l'avait fait au cours des années précédentes. Un nouveau CADA a été ouvert à Peyrelevade (Corrèze) et des extensions des centres d'hébergement de Lyon 8^{ème} et d'Éveux / L'Arbresle ont été réalisées. 180 places d'HUDA ont été transformées en places de CADA dans l'Allier, le Puy-de-Dôme et le Rhône (95 dès 2015, 85 au 1^{er} janvier 2016). Forum réfugiés-Cosi a également vu aboutir positivement, pour une ouverture en 2016, ses projets de création dans l'Allier d'un dispositif AT-SA de 40 places et d'un CPH de 45 places.

LA GESTION DE LA CRISE DU CALAISIS

La situation du Calais a occupé régulièrement l'actualité, l'accroissement du nombre de personnes – jusqu'à 6 000 personnes, pour la très grande majorité en besoin de protection internationale –, en errance dans cette région dans l'attente d'un passage au Royaume-Uni ayant entraîné plusieurs types de réponses de la part des autorités publiques.

Entre octobre et décembre, 347 personnes, essentiellement des demandeurs d'asile potentiels et non éloignables (Afghans, Érythréens, Irakiens, Somaliens, Soudanais, Syriens, etc.) ont été transférées depuis Calais par avion spécial dans les CRA de Nîmes et de Marseille. Les équipes de Forum réfugiés-Cosi qui y assurent une mission d'aide à l'exercice des droits ont fait face à des arrivées nombreuses, rencontrant l'ensemble des personnes, lesquelles, pour la plupart, ont été libérées dans les jours suivants. Notre organisation a dénoncé cette utilisation abusive de la rétention administrative.

Parallèlement, Forum réfugiés-Cosi a accompagné dans leur demande de protection une centaine de personnes transférées par bus depuis Calais et accueillies au Centre de transit de Lyon-Villeurbanne et au sein d'un CAO ouvert de manière ad hoc par Forum réfugiés-Cosi dans le Puy-de-Dôme début novembre 2015.

UNE FORTE HAUSSE DE L'ACTIVITÉ AUPRÈS DES BÉNÉFICIAIRES D'UNE PROTECTION INTERNATIONALE DANS LE RHÔNE

En 2015, le programme Accelair a connu une très forte activité, avec plus de 36 nouveaux ménages pris en charge chaque mois (+20% de ménages en 2015 par rapport à 2014). Le nombre d'entrées dans le programme a doublé entre 2011 et 2015.

Ce niveau exceptionnel de l'activité s'explique par l'augmentation du nombre de bénéficiaires d'une protection internationale (+33,3 % de décisions positives au niveau national par rapport à 2014), par l'accueil des minorités persécutées d'Irak dans le cadre d'une opération spéciale et par la mise en œuvre du « Plan migrants » et la préparation de l'accueil des demandeurs d'asile relocalisés, qui a

nécessité de faire entrer dans le logement des réfugiés hébergés en CADA ou en centre d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (CHUDA).

Pour répondre à ces besoins, les bailleurs sociaux du Rhône et les réservataires (SIAL et Métropole) ont été mobilisés pour accroître l'offre de logements : c'est ainsi que près de 300 baux ont été signés dans le seul département du Rhône, soit une augmentation de 39% par rapport à 2014.

Au-delà du Rhône, Accelair est engagé depuis 2015 dans un projet partenarial régional pour une insertion plus rapide des bénéficiaires de protection internationale en Auvergne Rhône-Alpes.

LE PROGRAMME ANDATU ARRIVÉ À SON TERME

Sollicité à l'automne 2011 par le préfet de la région Rhône-Alpes, Forum réfugiés-Cosi avait pris en charge l'insertion d'une vingtaine, puis au total d'une centaine de familles roumaines Rom. Le programme Andatu, s'appuyant sur les méthodes et sur les partenariats d'Accelair, s'est achevé fin 2015.

De 2012 à 2015, près de 400 personnes ont été accompagnées par l'équipe du projet dans l'apprentissage du français, l'insertion professionnelle et une nouvelle vie dans le logement. Un programme spécifique a permis à 171 adultes d'acquérir, en cours de français, des outils pour communiquer et développer des savoir-faire et des savoir-être nécessaires à une insertion durable. 106 d'entre eux ont obtenu au moins un emploi ou une formation externe au cours du projet, soit 60% des bénéficiaires. Tous les ménages accompagnés ont accédé à un logement autonome dans plusieurs communes du Rhône.

ACTION INTERNATIONALE : ATTRIBUTION DU STATUT CONSULTATIF AUPRÈS DES NATIONS UNIES

En juillet 2015, Forum réfugiés-Cosi s'est vu attribuer le statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC). L'ECOSOC est l'un des six organes principaux des Nations unies. Il est l'instance suprême pour l'examen des questions économiques et sociales et le principal artisan de la coopération internationale pour le développement. Il coordonne les consultations avec les ONG et assure la liaison entre l'ONU et la société civile.

Ce statut constitue une reconnaissance de l'action de Forum réfugiés-Cosi, tant dans la défense du droit d'asile et des réfugiés en France et en Europe que dans le soutien aux organisations de la société civile engagées dans la promotion des droits de l'Homme et de l'État de droit. En apportant sa contribution aux travaux de l'ECOSOC dans ses domaines de compétence, Forum réfugiés-Cosi entend donner une dimension nouvelle à ses actions de plaidoyer en matière d'asile et de respect des droits de l'Homme.

Forum réfugiés-Cosi

Chiffres clés 2015

537 000
NUITÉES RÉALISÉES

3 000
PERSONNES DOMICILIÉES

34 000
NUITÉES RÉALISÉES

1 950
RECOURS CONTENTIEUX
RÉALISÉS

Accueil et asile

6 000
PERSONNES ACCOMPAGNÉES
DANS LEUR DEMANDE D'ASILE

Santé et intégration

1 350
PERSONNES RÉFUGIÉES ACCOMPAGNÉES
DANS LE LOGEMENT ET DANS L'EMPLOI

66
FAMILLES ROUMAINES ET BULGARES
ACCOMPAGNÉES
DANS LE LOGEMENT ET DANS L'EMPLOI

500
PATIENTS SUIVIS AU CENTRE DE SANTÉ

Rétention administrative

7 600
PERSONNES ACCOMPAGNÉES
DANS L'EXERCICE EFFECTIF DE LEURS DROITS

§ 2 / Activités

Dans le cadre de son mandat, Forum réfugiés-Cosi assure les missions suivantes :

- **le premier accueil** des demandeurs d'asile
- **l'information et l'aide à l'exercice des droits** des demandeurs d'asile (accès à la procédure asile et aux droits sociaux afférents), des mineurs isolés, des réfugiés et des personnes retenues en CRA
- **l'hébergement** des demandeurs d'asile (en CADA, en centre de transit, en centres d'hébergement d'urgence, en AT-SA, en CAO) et des réfugiés (en CPH et en CADA-IR)
- **l'offre pluridisciplinaire de soins** pour les demandeurs d'asile et les réfugiés au centre de santé ESSOR
- **l'insertion par le logement, la formation et l'emploi** des réfugiés, avec le programme Accelair, et de migrants européens Rom, avec le programme Andatu
- **l'information, la sensibilisation et la formation** en direction des professionnels, des bénévoles, des agents de l'administration et du grand public
- **le plaidoyer pour la défense des droits**, tout au long des routes de l'exil

- P10 Accueil et asile
- P35 Santé mentale
- P38 Intégration
- P44 Accompagnement en CRA et en ZA
- P50 Information, Formation, Plaidoyer
- P60 Promotion des droits





L'année 2015 a été riche en projets et en changements pour les équipes de Forum réfugiés-Cosi en charge de l'accueil et de l'hébergement des demandeurs d'asile.

Elle a d'abord constitué une période d'ouverture de nouvelles capacités d'hébergement (création et extension) et de pérennisation des places existantes. Ainsi, un nouveau CADA a été ouvert à Peyrelevade (Corrèze), et les extensions du Sas et du CHUDA La Tourette (Rhône) ont été mises en œuvre. Par ailleurs, la transformation de places d'HUDA en CADA a été retenue par les autorités publiques dans l'Allier, le Puy-de-Dôme et le Rhône.

Des efforts importants ont été mis en œuvre pour répondre aux évolutions liées à la réforme de l'asile traduite par la loi du 29 juillet 2015, ce qui a constitué autant d'enjeux et de difficultés auxquels l'association fait face avec réactivité et à-propos.

S'agissant de l'accueil des primo-arrivants, 2015 a vu s'ouvrir un marché public relatif à la réalisation des prestations de premier accueil. En réponse à ces candidatures, l'association a été retenue pour assurer la poursuite de cette mission à Lyon, à Clermont-Ferrand et à Nice, tout en étendant le périmètre géographique aux permanences de Saint-Etienne, de Bourg-en-Bresse et de Toulon, réalisées en sous-traitance ou co-traitance par des associations partenaires.

En fin d'année, la décision de l'OFII de confier la plate-forme d'accueil de Marseille à Forum réfugiés-Cosi est venue ajouter un site supplémentaire. Le démarrage effectif de la prestation a eu lieu début 2016.

Enfin, les équipes de la Direction de l'Accueil et de l'Asile ont été mobilisées pour faire face à la crise des migrants du Calais.

LE PREMIER ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

Forum réfugiés-Cosi gère trois plates-formes à Lyon, Nice et Clermont-Ferrand. L'année 2015 a enregistré une hausse des arrivées de demandeurs d'asile dans le département du Rhône, des Alpes-Maritimes et en Auvergne. Au total, 4 188 personnes ont été accueillies en 2015, contre 3 457 en 2014, soit une hausse de 21 %.

L'année 2015 a été marquée par l'entrée en vigueur de la loi du 29 juillet 2015 portant réforme du droit d'asile. Celle-ci réorganise le premier accueil des demandeurs d'asile autour d'un guichet unique (GU) en lien avec les plates-formes associatives. Ces dernières assurent

l'information et l'orientation des demandeurs d'asile au moment de leur arrivée, ainsi que leur accompagnement administratif et social dans l'attente d'une prise en charge par le Dispositif national d'accueil (DNA). Avec la réforme et en lien avec les services des différentes préfectures et de l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration), un travail de réajustement des missions et des circuits d'accueil des demandeurs d'asile a été mis en place. Le demandeur d'asile doit désormais se présenter au Pré-GUDA de la plate-forme en vue d'enregistrer sur le système d'information asile son intention de déposer une demande d'asile et de se voir

remettre une convocation au guichet unique afin que sa demande de maintien sur le territoire soit examinée par la préfecture. La domiciliation du demandeur d'asile par la plate-forme intervient désormais dans le cadre du Post-GUDA, en vue de déposer une demande d'asile auprès de l'OFPPRA, après orientation du guichet unique. Les plates-formes de Nice et de Clermont-Ferrand ont été désignées parmi les territoires d'expérimentation de la mise en place du guichet unique dès le mois de septembre 2015. Dans le département du Rhône, la mise en œuvre des dispositions prévues par la réforme a été effective à partir du 1^{er} novembre 2015.

La réforme a conduit à la réalisation de plusieurs adaptations du mode de fonctionnement de nos services, notamment :

- Adaptation du matériel pour la prise de rendez-vous via le logiciel SI Asile ;
- Réorganisation du service afin de répondre aux délais fixés par la loi et à l'accueil de demandeurs d'asile qui ne faisaient pas partie des personnes sollicitant habituellement le service (en particulier, les demandeurs d'asile qui faisaient appel à des domiciliations privées) ;
- Mise en place de nouvelles procédures et de nouveaux indicateurs de suivi d'activité afin de répondre aux exigences de la réforme ;
- Information et formation des équipes sur la prise en charge de nouvelles prestations et sur la mise en œuvre de nouveaux circuits.

La plate-forme d'accueil des demandeurs d'asile de Lyon (69)

En 2015, les incidences de la réforme ont particulièrement marqué le fonctionnement de notre service, puisque certaines missions connaissent une évolution importante :

- les missions d'instruction des demandes d'hébergement, d'organisation des mouvements et d'animation du partenariat local ont été abandonnées, entraînant la suppression de ces postes ;
- à l'inverse, des moyens humains ont dû être renforcés sur les missions d'accueil, puisque le volume de personnes faisant appel aux services de premier accueil a connu une augmentation importante.

L'abandon de la mission de suivi des demandes d'hébergement et d'animation du partenariat local autour de la priorisation des demandes en attente constitue un chan-



DATE D'OUVERTURE 1994

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Du 1^{er} janvier au 31 octobre 2015, orientation des bénéficiaires par le pré-accueil de la Préfecture en vue d'une domiciliation permettant la demande d'admission au séjour, puis sur orientation du guichet « accueil » de la préfecture une fois admis au séjour afin de mettre en œuvre un accompagnement administratif et social et une instruction de la demande d'hébergement.

Du 1^{er} novembre au 31 décembre 2015, en pré-guichet unique pour demandeurs d'asile (GUDA) : point d'entrée immédiat des demandeurs d'asile primo-arrivants. En post-GUDA, orientation pour un accompagnement social et administratif par l'OFII.

BÉNÉFICIAIRES

Du 1^{er} janvier au 31 octobre 2015, tous les demandeurs d'asile primo-arrivants et les demandeurs d'asile en cours de procédure non pris en charge dans le dispositif national d'accueil (DNA) dans les départements du Rhône et de l'Ardèche.

Depuis le 1^{er} novembre 2015, le public pris en charge dans le cadre des prestations pré et post GUDA concerne tous les demandeurs d'asile, quelle que soit la procédure administrative dans laquelle ils sont placés (procédure normale ou accélérée, Dublin, réexamen).

COORDONNÉES

PADA69 – Maison du réfugié, 326 rue Garibaldi, BP 77412, 69347 Lyon Cedex 07, T : 04 72 77 68 02, F : 04 78 37 36 35, maisondurefugie@forumrefugies.org

gement particulièrement notable. Après avoir été au centre de la construction de ce partenariat depuis de très nombreuses années et la cheville ouvrière des différentes commissions d'admission, la cessation de cette activité revêt une dimension marquante pour le service et l'association.

...

Accueil et domiciliation

36 668 sollicitations

61 787 courriers enregistrés

39 648 courriers distribués

1 998 domiciliations pour 2 519 personnes

1 684 ménages accueillis dont 1 289 isolés

80% d'adultes 20% d'enfants

65 nationalités

Cinq principaux pays d'origine

(mineurs accompagnant inclus)

Albanie	18%
Kosovo	14%
République démocratique du Congo	10%
Algérie	8%
Nigéria	7%

Demande d'hébergement et orientation

2 167 personnes ayant enregistré une demande d'hébergement

1 303 ménages accueillis dont 948 isolés

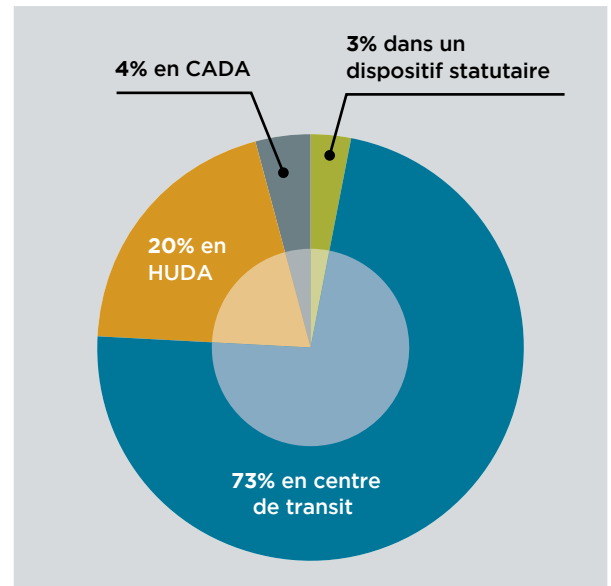
76% adultes 24% enfants

Cinq principaux pays d'origine

(mineurs accompagnant inclus) :

Kosovo	17%
Albanie	9%
Congo RDC	9%
Algérie	9%
Syrie	7%

Orientations depuis la plate-forme vers un dispositif d'hébergement dédié



Accompagnement administratif et juridique

1 138 personnes aidées pour leur dossier OFPRA

112 demandeurs d'asile accompagnés pour la demande d'aide juridictionnelle

1 554 demandeurs d'asile accompagnés pour l'ouverture d'un compte bancaire

1 407 attestations de domiciliation pour renouvellement du titre de séjour

359 personnes en procédure Dublin

48 personnes accompagnées pour une aide au retour volontaire



La plate-forme d'accueil des demandeurs d'asile de Nice (06)

L'année 2015 a été marquée par une stabilité de la demande d'asile dans le département, avec un total de 610 domiciliations représentant 796 personnes, contre 605 en 2014 pour un total de 785 personnes.

“ L'augmentation des arrivées de demandeurs d'asile en provenance d'Ukraine se confirme, les Ukrainiens représentant, comme en 2014, la deuxième nationalité accueillie. En effet, 91 personnes originaires d'Ukraine ont sollicité la plate-forme en vue de déposer une demande d'asile en 2015, soit 173 depuis le début du conflit à l'est du pays, contre seulement 5 en 2013. Après une longue période d'attente, les convocations des Ukrainiens à l'OFPRA ont été massivement envoyées à partir du mois de mai, aboutissant à la reconnaissance d'une protection pour toutes les personnes originaires des zones de conflit. La part des autres nationalités reste sensiblement la même, et il est à noter que les nationalités représentées dans les flux massifs de migration de l'année en provenance d'Italie (Soudan, Érythrée, Syrie) ne se retrouvent pas sur la plate-forme. ”

Accueil et domiciliation

13 579 sollicitations
31 984 courriers enregistrés
25 430 courriers distribués
610 domiciliations pour 796 personnes
462 ménages accueillis dont 333 isolés
23% enfants, 77% adultes
57 nationalités

Cinq principaux pays d'origine

(mineurs accompagnant inclus)

Russie	21%
Ukraine	15%
Albanie	12%
Géorgie	5%
Nigeria	5%

DATE D'OUVERTURE 22 février 2011

MODALITÉ D'ORIENTATION

Du 1^{er} janvier au 31 octobre 2015, orientation des bénéficiaires par le pré-accueil de la Préfecture en vue d'une domiciliation permettant la demande d'admission au séjour, puis sur orientation du guichet accueil de la préfecture une fois admis au séjour afin de mettre en œuvre un accompagnement administratif et social.

Du 1^{er} novembre au 31 décembre 2015, en pré-guichet unique pour demandeurs d'asile (GUDA) : point d'entrée immédiat des demandeurs d'asile primo-arrivants. En post-GUDA, orientation pour un accompagnement social et administratif par l'OFII.

BÉNÉFICIAIRES

Du 1^{er} janvier au 31 octobre 2015 tous les demandeurs d'asile primo-arrivants et demandeurs d'asile en cours de procédure non pris en charge dans le dispositif national d'accueil (DNA) dans les départements des Alpes-Maritimes et du Var.

Depuis le 1^{er} novembre 2015, le public pris en charge dans le cadre des prestations pré et post GUDA concerne tous les demandeurs d'asile, quelle que soit la procédure administrative sous laquelle ils sont placés (Procédure normale, accélérée, Dublin ou réexamen).

COORDONNÉES

75 boulevard Grosso, 06000 Nice. Tel : +33 (0) 4 97 25 46 30 ; Fax : +33(0) 4 93 96 69 03 ; plateformenice@forumrefugies.org

Accompagnement administratif et juridique

413 personnes aidées pour leur dossier OFPRA
233 demandeurs d'asile accompagnés pour la demande d'aide juridictionnelle
1 224 demandeurs d'asile accompagnés pour l'ouverture d'un compte bancaire
1 244 attestations de domiciliation pour renouvellement du titre de séjour

43 personnes en procédure Dublin
37 personnes accompagnées pour une aide au retour volontaire

DATE D'OUVERTURE 1^{er} janvier 2014

MODALITÉ D'ORIENTATION

Du 1^{er} janvier au 31 octobre 2015, orientation des bénéficiaires par le pré-accueil de la Préfecture en vue d'une domiciliation permettant la demande d'admission au séjour, puis sur orientation du guichet accueil de la préfecture une fois admis au séjour afin de mettre en œuvre un accompagnement administratif et social.

Du 1^{er} novembre au 31 décembre 2015, en pré-guichet unique pour demandeurs d'asile (GUDA) : point d'entrée immédiat des demandeurs d'asile primo-arrivants. En post-GUDA, orientation pour un accompagnement social et administratif par l'OFII.

BÉNÉFICIAIRES

Du 1^{er} janvier au 31 octobre 2015 tous les demandeurs d'asile primo-arrivants et demandeurs d'asile en cours de procédure non pris en charge dans le dispositif national d'accueil (DNA) dans la région Auvergne.

Depuis le 1^{er} novembre 2015, le public pris en charge dans le cadre des prestations pré et post GUDA concerne tous les demandeurs d'asile, quelle que soit la procédure administrative sous laquelle ils sont placés (Procédure normale, accélérée, Dublin ou réexamen).

COORDONNÉES

34 rue Niel – BP 60024 – 63018 Clermont-Ferrand
Cedex 2 – tel : 04 73 14 36 00 – fax : 04 73 24 79 86

La plate-forme d'accueil des demandeurs d'asile de Clermont-Ferrand (63)

En 2015, la plate-forme de Clermont-Ferrand a enregistré une hausse du flux des arrivées de demandeurs d'asile. Le service a délivré 355 attestations de domiciliation représentant 510 personnes (355 adultes et 155 enfants) en vue du dépôt d'une demande d'asile, contre 272 en 2014 (représentant 388 personnes), soit une hausse de 31 % du nombre de domiciliations. En 2015, le nombre moyen mensuel de domiciliations d'adultes est de 30 alors qu'il était de 23 en 2014.

Accueil et domiciliation

11 264 sollicitations
7 248 courriers enregistrés et 4 628 distribués
355 domiciliations pour 510 personnes
267 ménages accueillis dont 166 isolés
70% d'adultes et 30% d'enfants
36 nationalités

Cinq principaux pays d'origine

(mineurs accompagnant inclus)

Russie	21%
Ukraine	15%
Albanie	12%
Géorgie	5%
Nigeria	5%

Accompagnement administratif et juridique

245 personnes aidées pour leur dossier OFPRA
82 demandeurs d'asile accompagnés pour la demande d'aide juridictionnelle
320 demandeurs d'asile orientés pour l'ouverture d'un compte bancaire
19 attestations de domiciliation délivrées pour renouvellement du titre de séjour

94 personnes en procédure Dublin
3 personnes accompagnées pour une aide au retour volontaire



L'HÉBERGEMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT DANS LE DISPOSITIF NATIONAL D'ACCUEIL

Les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) ont pour mission, selon le code de l'action sociale et des familles, d'assurer l'accueil, l'hébergement ainsi que l'accompagnement social et administratif des personnes dont la demande d'asile a été enregistrée, pendant la durée d'instruction de cette demande.

A ce titre, ils occupent une place importante dans le Dispositif national d'accueil (DNA) puisqu'ils permettent de garantir aux demandeurs d'asile des conditions matérielles d'accueil satisfaisantes.

Le centre de transit, quant à lui, accueille temporairement les demandeurs d'asile, assure un accompagnement administratif, juridique et social et organise leur orientation dans le DNA ou vers toute autre structure dédiée à l'accueil des demandeurs d'asile, dès qu'une place adaptée aux besoins du ménage est disponible.

Forum réfugiés-Cosi assure la gestion de 220 places au centre de transit, réparties sur deux sites, et de 845 places de CADA réparties au sein de cinq départements : Rhône, Ardèche, Puy-de-Dôme, Allier et Corrèze.

Le centre de transit de Villeurbanne (69)

L'année 2015 a été particulièrement intense. Dans un contexte d'accélération du rythme des procédures, conjugué aux importantes ouvertures de places d'hébergement, le centre de transit a enregistré 1 358 entrées pour 1 374 sorties, soit 1 557 personnes accueillies et un taux de rotation de 621 %. L'accélération du rythme de la rotation s'est traduite par un recentrage de l'activité asile autour de l'entrée dans la procédure. Ce sont ainsi 102 dossiers OFPRA et 70 préparations aux entretiens qui ont été réalisés, tandis que le nombre de recours a enregistré un recul significatif. Le taux de statut s'élève à 40 % et ne concerne que la phase OFPRA.

“ Sollicité lors de l'opération visant au désengorgement du camp de Calais, le centre a accueilli fin octobre 49 isolés, majoritairement originaires du Darfour (Soudan). Outre les craintes en cas de retour dans le pays d'origine, tous les évacués de Calais présentaient la caractéristique d'un parcours de fuite particulièrement long, difficile et douloureux, ponctué de période de détention pour certains. ”

Personnes accueillies

1 557 personnes hébergées

673 ménages accueillis dont 277 isolés
62 % d'adultes et 38% d'enfants

58 nationalités et 1 nationalité indéterminée.
Cinq principaux pays d'origine : Albanie, Algérie, République démocratique du Congo, Kosovo, Fédération de Russie

Séjour

Durée moyenne de séjour : 50 jours
Taux d'occupation : 88 %

Taux de rotation : 621 %

Accompagnement administratif et juridique

60 décisions définitives
40% de statuts reconnus en première instance

DATE D'OUVERTURE 1997

MODALITÉS D'ORIENTATION

les personnes accueillies sont orientées par l'IAC puis par Guichet unique depuis le 1^{er} novembre 2015.

BÉNÉFICIAIRES

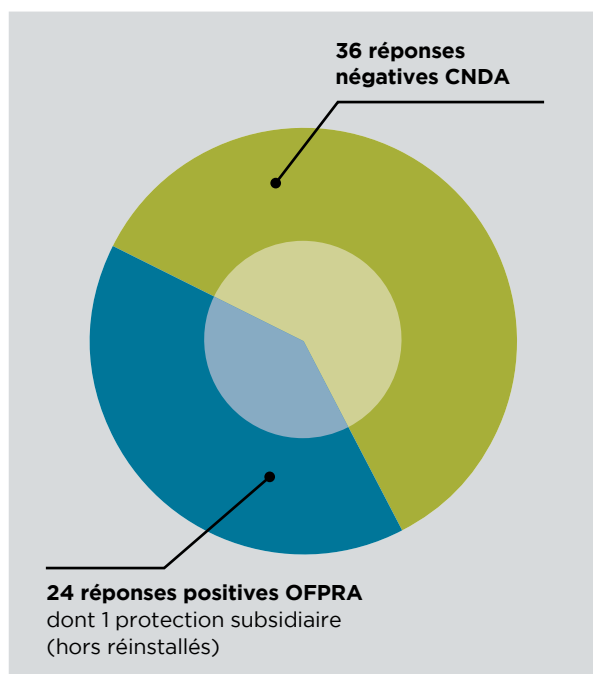
toute personne souhaitant déposer une demande de protection internationale

CAPACITÉ D'ACCUEIL 220

TYPE D'HÉBERGEMENT foyer

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Villeurbanne, Lyon 8^e et Lyon 3^e



Délai moyen de sortie si accord : 87 jours

Répartition par dispositif de sortie

5 ménages soit 11 personnes en logement

7 ménages soit 20 personnes au CADAIR

5 ménages soit 10 personnes au CPH

1 ménage soit 2 personnes destination inconnue

Les Centres d'accueil pour demandeurs d'asile

Les Centres d'accueil pour demandeurs d'asile forment une catégorie particulière d'établissements sociaux et médico-sociaux décrite au L348-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Ces établissements ont pour mission d'assurer l'accueil et l'hébergement, l'accompagnement administratif, social et médical de demandeurs d'asile pendant l'instruction de leur demande d'asile. Ils ont également pour objectif d'organiser la scolarisation des enfants et des activités socioculturelles au profit des résidents, ainsi que de préparer la sortie du centre à l'issue de la procédure d'asile.

Le fonctionnement des CADA est régi par une convention conclue entre le gestionnaire du centre et l'État. Cette convention fixe la nature et les conditions de mise en œuvre des différentes missions.

Les demandeurs d'asile sont hébergés dans des locaux collectifs ou dans des appartements indépendants mis à leur disposition par le CADA. Une allocation, appelée allocation mensuelle de subsistance, est versée aux ménages accueillis selon un montant calculé en fonction de leur composition familiale. Les CADA peuvent également prendre en charge un certain nombre de besoins des demandeurs d'asile (frais de transports, etc.). L'intervention des équipes administratives et sociales des CADA est principalement orientée vers l'accompagnement des demandeurs d'asile dans leurs démarches visant à l'obtention du statut de réfugié.



Le CADA du Rhône à Lyon, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin et Bron (69)

L'année 2015 a été marquée par une extension du nombre de places du CADA du Rhône, passant de 440 à 515 places, avec la transformation des 75 places CHUDA du site Saint Jérôme dans le 7^e arrondissement de Lyon en CADA. Le site de Saint Jérôme se distingue par son type d'hébergement individuel réparti en 26 studios. Chaque studio est équipé d'une kitchenette et d'une salle-de-bain toilette, pouvant accueillir entre deux et six personnes. L'établissement est dans un immeuble d'habitation au centre de Lyon et ne possède pas d'espaces collectifs. Pour pallier cette spécificité, une convention a été signée avec Locaux Motiv' en novembre 2015 afin de louer des espaces collectifs. Cette mise à disposition permet aujourd'hui au centre de pouvoir organiser des ateliers et des informations collectifs à destination des hébergés dans un espace proche du CADA.

Personnes accueillies

882 personnes hébergées

390 ménages accueillis dont 180 personnes isolées
L'accélération des délais de procédure, déjà amorcée en 2014, s'est donc confirmée en 2015.

60% d'adultes et 40% d'enfants

DATE D'OUVERTURE 1991 à Bron, 1999 à Vaulx-en-Velin, 2001 à Villeurbanne et à Lyon 8^e (fermé en 2012) et 2015 à Lyon 7^e

MODALITÉS D'ORIENTATION
Instance d'admission concertée (IAC) jusqu'au 31 octobre 2015, Guichet unique (GU) et post GU à partir du 1^{er} novembre 2015.

BÉNÉFICIAIRES demandeur d'asile en procédure normale ou accélérée

CAPACITÉ D'ACCUEIL 515 places

TYPE D'HÉBERGEMENT collectif ou diffus

SITUATION GÉOGRAPHIQUE Bron, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, Lyon 7^e

32 nationalités

Cinq principaux pays d'origine

République démocratique du Congo	12%
Kosovo	12%
Russie	10%
Albanie	10%
Algérie	5%

Si les principales origines géographiques des demandeurs d'asile sont restées identiques à celles de l'année précédente (République démocratique du Congo, Kosovo, Russie, Albanie), nous assistons cette année à un élargissement des nationalités avec

...

32 provenances différentes. Au regard du flux migratoire qu'a connu le deuxième semestre de 2015, la présence de personnes en provenance de Syrie reste très faible.

Séjour

291 jours de durée moyenne de séjour

Taux d'occupation : 95%

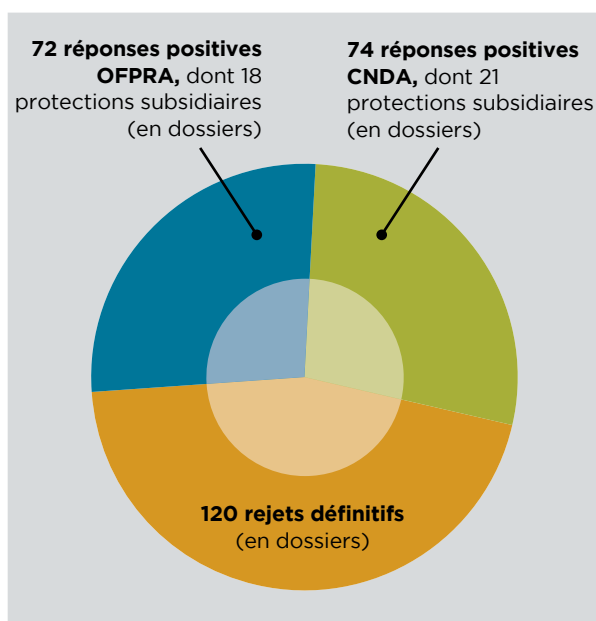
Taux de rotation : 88%

Nous pouvons noter une évolution des typologies du public hébergé dans les centres avec un accueil croissant de personnes isolées (20 % des personnes hébergées). Au regard des conditions d'hébergement sur le CADA du Rhône, le site de Bron a été privilégié pour l'accueil des ménages isolés avec 46% de la population accueillie.

Accompagnement administratif et juridique

266 décisions définitives (en dossiers)

54% de reconnaissance du statut



Délai moyen de sortie si accord : 189 jours

Répartition par dispositif de sortie

72 CPH ou CADAIR
113 logements autonomes
3 solutions personnelles

42 jours de délai moyen de sortie après rejet définitif

Répartition par dispositif de sortie

223 urgence sociale
6 solutions personnelles
1 retour volontaire

8 personnes sont sorties en cours de procédure

Parole de réfugiée

Texte écrit dans le cadre d'un atelier d'écriture mis en place en septembre 2015 par l'animatrice du CADA de Bron. Cet atelier a regroupé jusqu'à sept personnes de façon hebdomadaire pendant les quatre derniers mois de l'année.

Les demandeurs d'asile dans le monde entier ont toujours une seule idée en tête celle de trouver de la sécurité, de la liberté et de la paix. Ils ne connaissent pas du tout la procédure de demande d'asile et le temps qu'elle demande. J'ai souffert en silence. Puis, j'ai reçu un récépissé sur lequel il était indiqué que je n'avais pas le droit de travailler.

Tout à coup, j'avais tant de temps à ne rien faire, hormis ressentir la douleur physiquement et mentalement. Seuls mes coussins, les murs de ma chambre et Dieu savent combien j'ai souffert. Je ne pouvais pas dormir pour diverses raisons. Je ne pouvais pas manger correctement. J'avais des attaques de panique, j'étais anxieuse et ne voulais pas sortir voir d'autres gens.

Au foyer, on se réveille, on mange, on regarde ses mails ou ses rendez-vous. On se réveille le lendemain pour faire encore la même chose, jusqu'à être convoqué à l'OFPPRA. Le temps d'attente est très long et varie selon les individus et les familles. Pour beaucoup, ce temps est douloureux, rempli de peur, de suspense, d'incertitude et de dépression, donc si on a l'opportunité de faire quelque chose pour ne serait-ce que penser à autre chose, alors nous acceptons.

Au CADA, les seuls divertissements sont les ateliers et les différentes activités proposées dans lesquelles nous rencontrons nos compagnons demandeurs d'asile dans d'autres circonstances et parfois nos responsables sociaux, en dehors des formalités administratives. J'ai entendu de nombreux voisins parler des lieux visités et du travail bénévole qu'ils y avaient fait et ils semblaient heureux. Et cela m'a donné envie de participer. L'animatrice de l'atelier m'a approchée et m'a demandé ce que j'avais envie de faire pour que je me sente moins seule et j'ai choisi l'écriture.

Je m'en souviens comme si c'était hier parce que pour la première fois je me sentais utile à quelque chose que j'adorais faire. Je me souviens avoir commencé par le thème traitant du Courage. Et comme les jours passaient, je continuais à écrire parce qu'il m'encourageait tant et qu'il trouvait que ce que j'écrivais avait de la valeur.

Depuis, il a mis l'un de mes textes sur le site web de Forum réfugiés-Cosi, trois d'entre eux sont sur le point d'être publiés par une maison d'édition canadienne dans un livre d'histoires pour l'humanité et un autre va être utilisé dans un documentaire sur les femmes et la santé lors de la journée de la femme.

Aujourd'hui je me sens si heureuse et je remercie infiniment l'animatrice et je resterai pour toujours reconnaissante à son atelier d'écriture qui m'a sauvée et m'a empêchée de perdre la raison.

Auteur : Bliss des Grands Lacs

Le CADA de Montmarault (03)

Cette année 2015 a vu l'extension du CADA de Montmarault avec 20 places supplémentaires qui correspondent à la conversion des places CHUDA. L'établissement s'est agrandi et sert dorénavant de point d'appui pour le développement d'autres projets dans le département. Le bon fonctionnement du CADA, inscrit depuis cinq ans dans le paysage local, a permis des prises de contacts rapides et opérationnelles avec les élus locaux.

Un des éléments marquants de cette année est la modification des compositions à l'arrivée. En effet, les personnes isolées représentent près de 50% des ménages accueillis. Par ailleurs, l'accès aux soins et, en particulier, quand il s'agit de faire appel à des spécialistes, reste problématique. Cette particularité ne vient pas de la caractéristique de nos structures mais d'un problème plus général de santé publique auquel sont confrontés également les habitants de la commune de Montmarault. Un dernier point marquant est le projet de réhabilitation des logements du CADA par le bailleur social. Une convention devrait être signée pour un début des travaux en cours d'année 2016.

Personnes accueillies

156 personnes hébergées

62 ménages accueillis dont 31 personnes isolées
57% d'adultes et 43% d'enfants

23 nationalités accueillies

Cinq principaux pays d'origine : Kosovo, Russie, République démocratique du Congo, Ukraine, Syrie

Séjour

Durée moyenne de séjour : 240 jours

Taux d'occupation : 98%

Taux de rotation : 72%

DATE D'OUVERTURE 1^{er} juillet 2010

MODALITÉS D'ORIENTATION

Office français de l'immigration et de l'intégration

BÉNÉFICIAIRES

demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

CAPACITÉ D'ACCUEIL

80 places jusqu'au 31 octobre et extension à 100 places à compter du 1^{er} novembre

TYPE D'HÉBERGEMENT

Diffus en appartements sur un site, en cohabitation ou familial ; depuis l'extension en appartement en cohabitation sur un second site à proximité

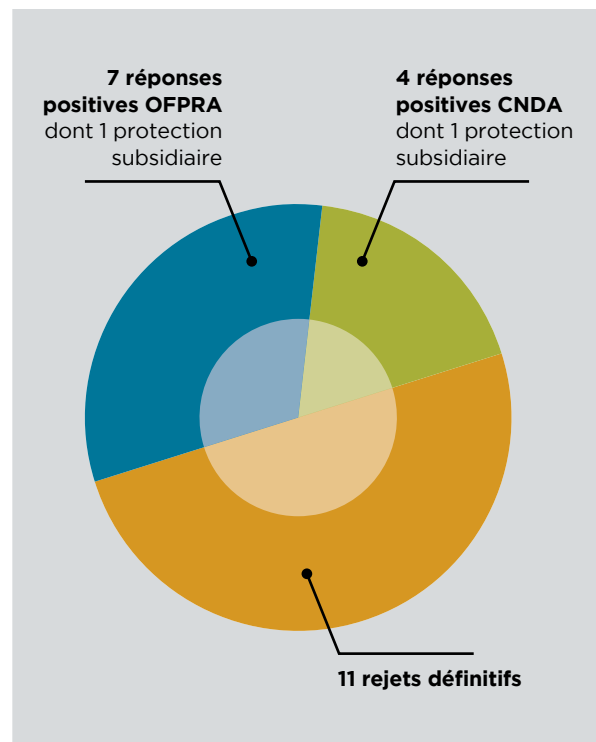
SITUATION GÉOGRAPHIQUE

à 50 km de Moulins, préfecture de l'Allier, et à 30 km de Montluçon

Accompagnement administratif et juridique

22 décisions définitives

50% de reconnaissance du statut



Délai moyen de sortie si accord : 162 jours

Répartition par dispositif de sortie

12 logements autonomes
7 logements temporaires
2 foyers

Délai moyen de sortie si rejet : 30 jours

Répartition par dispositif de sortie

18 solutions personnelles
17 hôtels
1 aide au retour
5 personnes en retour OFII

“ La démarche qualité à Forum réfugiés-Cosi

Depuis la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, le Code de l'Action Sociale et des Familles (art. L.312-8) comporte l'obligation pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux de « procéder à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent ».

Ainsi, depuis fin 2010, Forum réfugiés-Cosi est engagé dans une démarche d'évaluation de ses établissements réglementés par la loi de 2002.

De 2011 à 2014, ce sont d'abord trois établissements - le Centre de transit, le CADA du Rhône et le CPH - qui ont été concernés par la première étape d'auto-évaluation puis par la seconde étape d'évaluation externe réalisée par deux cabinets habilités par l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements sociaux et médico-sociaux (ANESM).

En 2015, ce fut le tour du CADA de Montmarault de procéder à son évaluation interne. De janvier à juin, l'équipe salariée s'est appuyée sur les outils développés par l'association pour réaliser son auto-évaluation. Des questionnaires ont été adressés aux hébergés (traduits en différentes langues), aux partenaires locaux, aux salariés et aux bénévoles, afin de recueillir leur appréciation sur les prestations apportées aux demandeurs d'asile hébergés et accompagnés au CADA. Parallèlement, une journée de travail a permis à l'équipe de réfléchir ensemble à l'éthique des pratiques professionnelles et d'évaluer chacune des actions et des prestations qu'elle met en œuvre dans le cadre de ses missions.

Ce travail a contribué à mettre en évidence les points forts de l'activité du CADA ainsi que les points à améliorer. Un plan d'action a été planifié pour les années à venir afin de répondre aux objectifs d'amélioration définis. L'ensemble de cette démarche d'auto-évaluation a été synthétisé dans un rapport remis à notre autorité de tutelle en juin 2015. La prochaine étape pour le CADA de Montmarault est à réaliser d'ici juin 2017 : il s'agit de l'évaluation externe, qui sera conduite par un cabinet habilité par l'ANESM. ”

Le CADA de Saint-Éloy-les-Mines (63)

L'année 2015 a vu la concrétisation du projet de regroupement des hébergés sur le site des Chapelles. Une des priorités de travail a été la consolidation et le développement de nos relations partenariales locales pour améliorer le quotidien des usagers (établissements scolaires, municipalité, bailleur, associations solidaires, associations sportives ...). Face aux difficultés d'accès aux soins, un partenariat spécifique avec Solidarité Santé 63 et le dispensaire Émile Roux à Clermont-Ferrand a été mis en place. Par ailleurs, la modification des compositions familiales (moins de familles pour plus d'isolés), nous a contraints à une requalification de certains de nos logements pour nous adapter à ces nouvelles orientations. Cette année, concernant l'asile, nous avons eu une nette augmentation des réponses positives à l'OFPPA (47% de réponse positive contre 32% en 2014).

Personnes accueillies

180 personnes hébergées

67 ménages accueillis dont 46 isolés

50% d'adultes et 50% d'enfants

25 nationalités

Cinq principaux pays d'origine : Kosovo, Albanie, Russie, République démocratique du Congo, Azerbaïdjan

Séjour

Durée moyenne de séjour : 599 jours

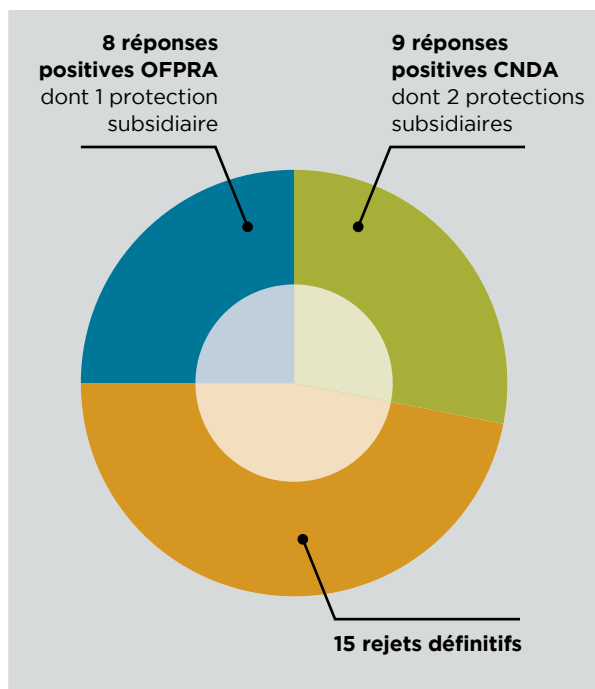
Taux d'occupation 97, 8%

Taux de rotation 65,6%

Accompagnement administratif et juridique

32 décisions définitives

53% de reconnaissance du statut



DATE D'OUVERTURE 11 mai 2011

MODALITÉ D'ORIENTATION OFII

BÉNÉFICIAIRES

demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée.

CAPACITÉ D'ACCUEIL 115

TYPE D'HÉBERGEMENT

Semi-diffus (appartement en cohabitation)

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

commune de 3 600 habitants, située au nord-ouest du département du Puy-de-Dôme. A 65 km de Clermont-Ferrand et 30 km de Montluçon (03).

Délai moyen de sortie si accord : 148 jours

Répartition par dispositif de sortie

25 logements (6 ménages)
7 CPH (1 ménage)
7 logements temporaires (1 ménage)
4 chez un compatriote (4 ménages)

Délai moyen de sortie si rejet : 30 jours

Répartition par dispositif de sortie

29 à l'hôtel (13 ménages)
4 aides au retour volontaire (2 ménages)

Le CADA de Privas (07)

Dans le cadre de la Semaine du réfugié, le CADA de Privas a organisé la journée du réfugié et une journée portes ouvertes le 17 juin 2015, en partenariat avec les acteurs locaux. Les personnes hébergées, représentant douze nationalités, ont confectionné des panneaux de présentation de leur pays grâce à des photos, des cartes et des dessins. Cette journée était également l'occasion de fêter le premier anniversaire du CADA, d'en expliquer ses missions et son fonctionnement et de visiter les locaux.

“ Le réseau partenarial s'est renforcé cette année avec notamment le centre hospitalier Sainte Marie et le Centre communal d'action sociale (CCAS) via le Programme de Réussite Scolaire. Le travail engagé mi 2014 avec les infirmières de l'Équipe Mobile Précarité psychologique s'est pérennisé cette année par la signature d'une convention spécifiant les modalités et les objectifs de leurs interventions au CADA. Dans le cadre de la politique de la Ville et en partenariat avec le CCAS, l'équipe du CADA a été consultée et associée pour la mise en place du Programme de Réussite Scolaire (PRE). ”

Personnes accueillies

93 personnes hébergées

36 ménages accueillis dont 6 isolés

58% d'adultes et 42% d'enfants

12 nationalités

Principaux pays d'origine : Albanie, Russie, Azerbaïdjan, République démocratique du Congo, Géorgie

Séjour

368 jours de durée moyenne de séjour

Taux d'occupation : 98%

Taux de rotation : 69%

Accompagnement administratif et juridique

18 décisions définitives (en dossiers)

DATE D'OUVERTURE 1^{er} avril 2014

MODALITÉS D'ORIENTATION

Commission locale d'admission pilotée par la DDCCS 07 (jusqu'au 31 octobre 2015), Guichet unique (GU) et post GU à partir du 1^{er} novembre 2015.

BÉNÉFICIAIRES

demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée.

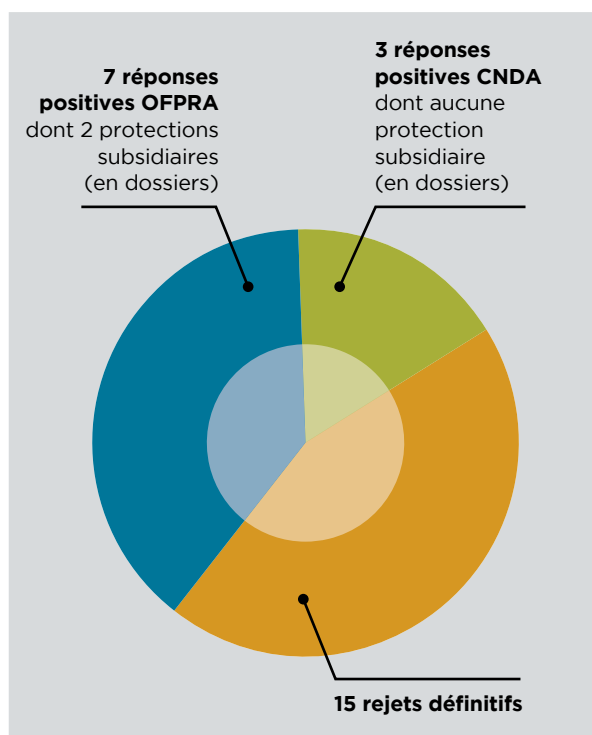
CAPACITÉ D'ACCUEIL : 55

TYPE D'HÉBERGEMENT

Appartements diffus

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Ardèche



56% de reconnaissance du statut

171 jours de délai moyen de sortie après accord

Répartition par dispositif de sortie

12 logements autonomes

1 CHRS - foyer

30 jours de délai moyen de sortie après rejet définitif

Répartition par dispositif de sortie

100% de solution personnelle

Le CADA de Peyrelevade (19)

Le centre d'accueil de demandeurs d'asile de Peyrelevade, d'une capacité de 60 places, a ouvert ses portes le 1^{er} avril 2015. Situé dans un village du plateau de Millevaches de 800 habitants, le CADA est le fruit de la volonté municipale de redynamiser le bourg en trouvant une nouvelle destination pour les locaux de l'ancienne maison de retraite. Le CADA héberge en majorité des familles et l'école primaire du village a accueilli cette année quinze enfants.

“ Du fait de l'implantation en milieu rural, l'accès aux soins (notamment spécialisés) s'avère parfois difficile. Pour ce faire, des partenariats ont été créés. Ainsi, l'intervention d'une psychologue sur le territoire de Peyrelevade une demi-journée par semaine permet de soutenir les personnes les plus vulnérables. De même, la question de la vulnérabilité étant une question prégnante dans l'accompagnement global des demandeurs d'asile, de nombreuses actions ont été mises en place : groupes de parole, ateliers, café femmes, animations sportives, sorties culturelles etc. ”

Personnes accueillies

74 personnes hébergées

32 ménages accueillis dont 11 isolés
52 % adultes et 48 % enfants

14 nationalités

Cinq principaux pays d'origine des personnes hébergées

Kosovo	12%
Ukraine	12%
Syrie	12%
République démocratique du Congo	12%
Russie	10%

Séjour

Durée moyenne du séjour : 246 jours

Taux d'occupation : 89 %

Taux de rotation : 74 %



DATE D'OUVERTURE 1^{er} avril 2015

MODALITÉ D'ORIENTATION

OFII régional et national

BÉNÉFICIAIRES

demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée.

CAPACITÉ D'ACCUEIL

60 personnes

TYPE D'HÉBERGEMENT

Collectif

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

CADA situé en zone rurale sur le plateau de Millevaches en Corrèze (19)

Accompagnement administratif et juridique

5 décisions définitives

20% de reconnaissance du statut

1 réponse positive à l'OFPRA
dont 1 protection subsidiaire
4 rejets définitifs

Délai moyen de sortie si rejet : 30 jours

Répartition par dispositif de sortie : 3 solutions personnelles, 1 sortie en hébergement d'urgence

L'HÉBERGEMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT EN DEHORS DU DISPOSITIF NATIONAL D'ACCUEIL

En complément des capacités d'accueil disponibles en CADA, le ministère de l'Intérieur, en charge de l'asile, finance, par l'intermédiaire des services déconcentrés, des dispositifs d'accueil d'urgence d'une capacité variable en fonction des besoins.

Le dispositif hôtel-asile (69)

Le dispositif hôtel-asile permet d'abriter en priorité les familles avec enfants mineurs en demande d'asile mais n'ayant pas encore obtenu de place dans une structure d'hébergement dédiée à l'accueil des demandeurs d'asile ou n'ayant pas la possibilité d'y accéder (procédure prioritaire ou Dublin). La vocation du dispositif hôtel-asile est de pallier les insuffisances du Dispositif national d'accueil (DNA) en mettant à l'abri les familles avec enfant(s) mineur(s) en demande d'asile mais ne pouvant obtenir de place en CADA, centre de transit ou CHUDA. Ce dispositif peut être étendu aux célibataires dont la situation sanitaire requiert un hébergement adapté.

Le nombre d'orientations vers ce dispositif en 2015 a été très inférieur à celui enregistré les années précédentes. La baisse des arrivées familiales conjuguée à la création de capacités supplémentaires au sein des autres dispositifs ont permis au centre de transit de trouver des orientations vers les centres d'hébergement et de mobiliser de manière marginale le dispositif hôtelier.

Personnes accueillies

75 personnes hébergées au 31 décembre 2015

45 ménages accueillis dont 15 isolés

10 nationalités

Cinq principaux pays d'origine : Albanie, Kosovo, Serbie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie.

DATE D'OUVERTURE 1999

MODALITÉS D'ORIENTATION

à la demande de la Direction de la citoyenneté, de l'immigration et de l'intégration (DCII)

BÉNÉFICIAIRES

Familles, couples, isolés en demande d'asile

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Grand Lyon

Séjour

Durée moyenne de séjour : 697 jours

Modalités de sortie

(en nombre de personnes)

CADA	5
CPH	11
AT-DA	2
CHUDA	7
CADA-IR	8
Logement autonome	35
Aide au retour volontaire	6
Déboutés	95



Les centres d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (CHUDA)

Les centres d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile ont vocation à accueillir de manière transitoire des demandeurs d'asile dans l'attente de leur admission éventuelle en CADA. Ils permettent, en outre, de prendre en charge des demandeurs d'asile ne pouvant pas bénéficier d'un hébergement en CADA, faute de places disponibles. Ces dispositifs permettent d'accueillir toute personne en demande d'asile, quelle que soit la procédure d'asile qui lui est appliquée.

Le fonctionnement et le financement de ces centres sont organisés par des conventions signées entre le gestionnaire du centre et l'État. Le plus souvent, ces conventions sont conclues pour une durée annuelle et peuvent être reconduites d'une année sur l'autre en fonction des besoins d'hébergement observés au niveau national ou régional.

Les centres d'hébergement d'urgence de Forum réfugiés-Cosi proposent un accompagnement dans les démarches d'asile et un suivi social et sanitaire. Au 31 décembre 2015, Forum réfugiés-Cosi gère

543 places de CHUDA réparties sur six communes. 20 places supplémentaires ont été transformées en CADA en cours d'année.

En 2015, l'augmentation de l'accueil des personnes en procédure prioritaire a occasionné une rotation plus importante des ménages accueillis dans les différents centres d'hébergement d'urgence de l'association. Cela s'est traduit par une activité plus soutenue en matière de gestion hôtelière mais aussi d'accompagnement administratif et juridique des procédures d'asile.

DATE D'OUVERTURE 2010

MODALITÉS D'ORIENTATION

les personnes accueillies ont été orientées par l'Instance d'admission concertée (IAC) jusqu'au mois de novembre puis par le GUDA depuis le 1^{er} novembre 2015

BÉNÉFICIAIRES

ménages placés en procédure Dublin ou dont l'entrée dans le DNA est peu probable

CAPACITÉ D'ACCUEIL : 165

TYPE D'HÉBERGEMENT

collectif

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Lyon 8^e

Le Dispositif Sas à Lyon 8^e (69)

Accompagnement administratif et juridique

26 décisions définitives

31 % de reconnaissance du statut

L'année 2015 a été marquée par l'extension du dispositif à hauteur de 55 places supplémentaires, et par l'arrivée d'un nouveau membre dans l'équipe pour assurer l'accompagnement des familles. L'accueil a été réservé exclusivement aux personnes en procédure Dublin. Cette procédure particulière nécessite une grande réactivité pour accompagner au mieux les personnes concernées, malgré des conditions d'accueil dégradées en raison de l'âge du bâtiment.

L'augmentation du nombre de familles accueillies, et notamment du nombre d'enfants (146 enfants accueillis en 2015 contre 86 en 2014), nous a amenés à diversifier nos actions de soutien à la parentalité et à la scolarité.

En juin, le service a proposé une journée portes ouvertes. Préparée avec les hébergés, cette manifestation a constitué un temps particulièrement fort pour tous. Le « parcours » proposé à travers des expositions, la visite des locaux, un buffet et des danses du monde ont ravi nos visiteurs.

Personnes accueillies

336 personnes hébergées

119 ménages accueillis dont 33 isolés

56 % adultes et 44 % enfants

29 nationalités

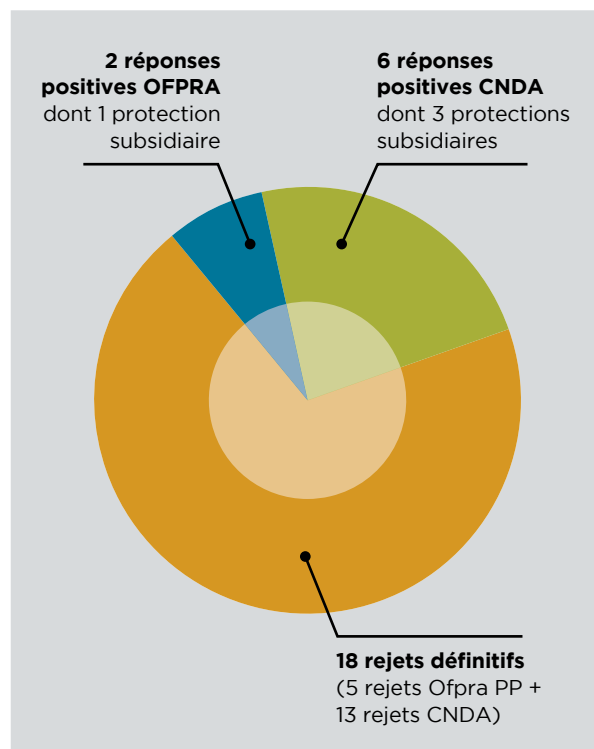
Cinq principaux pays d'origine : Kosovo, Albanie, République démocratique du Congo, Angola, Russie

Séjour

Durée moyenne de séjour : 286 jours

Taux d'occupation : 100,5 %

Taux de rotation : 120 %



Délai moyen de sortie si accord : 386 jours

Répartition par dispositif de sortie

15 logements autonomes

1 CADAIR

1 CPH

Délai moyen de sortie si rejet : 28 jours

Répartition par dispositif de sortie

1 solution individuelle

19 hôtels (6 ménages)

3 dispositifs d'urgence (2 ménages)

5 aides au retour volontaire (1 ménage)

DATE D'OUVERTURE juillet 2011

MODALITÉS D'ORIENTATION

les personnes accueillies ont été orientées par l'IAC jusqu'au 31 octobre 2015 puis par le GUDA à compter du 1^{er} novembre

BÉNÉFICIAIRES : demandeurs d'asile en famille ou isolés quelle que soit le type de la procédure dans laquelle ils se trouvent : procédure normale, accélérée, prioritaire ou Dublin

CAPACITÉ D'ACCUEIL 180

TYPE D'HÉBERGEMENT

collectif, permet l'accueil de personnes à mobilité réduite

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Albigny-sur-Saône, à 15 km au nord de Lyon.

Le CHUDA d'Albigny-sur-Saône (69)

Le centre a connu en 2015 une activité intense avec un taux de rotation nettement supérieur à l'année précédente (+35% environ), dû essentiellement à l'accueil de familles placées en procédure prioritaire (177 personnes admises contre seulement 11 personnes en 2014). 75 dossiers OFPRA ont été traités en 2015.

Par ailleurs, en 2015, le centre a accueilli 53 demandeurs d'asile atteints de pathologies lourdes. Tous ont reçu un traitement et un suivi médical adaptés. Certains demandeurs ont bénéficié de soins sur place, leur évitant ainsi des déplacements. Des lits médicalisés, des déambulateurs, fauteuils roulants, des sièges de douche etc. ont été également installés dans le centre avec l'aide de nos partenaires.

Personnes accueillies

399 personnes hébergées

143 ménages accueillis dont 23 isolés
63% d'adultes et 37% d'enfants

26 nationalités

Cinq principaux pays d'origine : Albanie, Russie, Kosovo, Bosnie-Herzégovine, Géorgie

Séjour

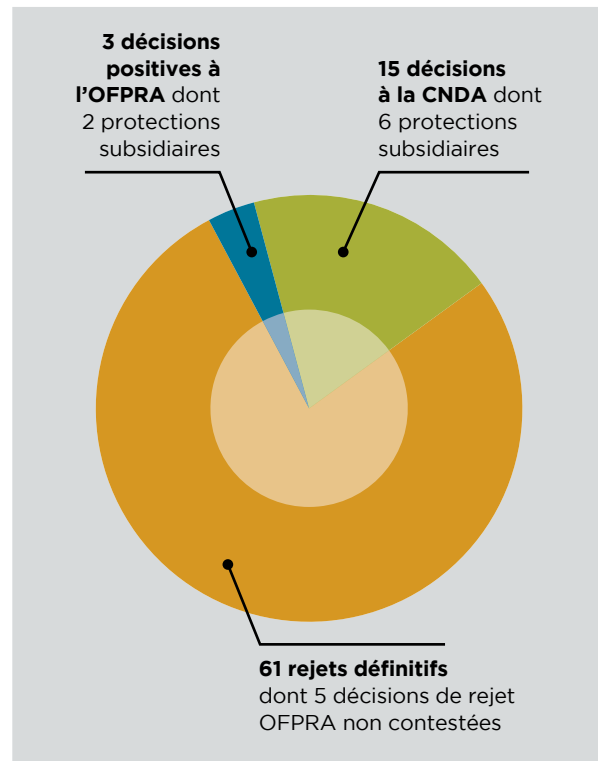
Durée moyenne de séjour : 346 jours
Taux d'occupation : 99%

Taux de rotation : 124%

Accompagnement administratif et juridique

79 décisions définitives (soit 116 personnes concernées)

Taux de reconnaissance du statut : 23 %



Délai moyen de sortie si accord : 233 jours

Répartition par dispositif de sortie

10 CPH et CADAIR

31 logements autonomes

1 foyer

Délai moyen de sortie si rejet : 38 jours.

44 personnes en procédure prioritaire sont sorties un mois après leur rejet OFPRA et après avoir formé un recours devant la CNDA.

Répartition par dispositif de sortie

80 dans l'urgence sociale

11 solutions personnelles

11 demandes d'aide au retour volontaire :
8 ménages ont bénéficié de cette aide,
les autres ont disparu du centre

DATE D'OUVERTURE 2011

MODALITÉS D'ORIENTATION

IAC jusqu'au 31 octobre 2015, GU et post GU à partir du 1^{er} novembre 2015

BÉNÉFICIAIRES demandeurs d'asile en procédure normale, accélérée ou prioritaire ; adultes isolés ou en couple sans enfant mineur

CAPACITÉ D'ACCUEIL 37 portée à 55 en cours d'année en attendant un passage à 70 places.

TYPE D'HÉBERGEMENT collectif à Éveux, et en appartement à l'Arbresle

SITUATION GÉOGRAPHIQUE Ouest lyonnais, communes d'Éveux et de l'Arbresle

Le CHUDA d'Éveux - L'Arbresle (69)

Accompagnement administratif et juridique

41 décisions définitives

22% de reconnaissance du statut

En raison du besoin constant et important de proposer un hébergement accompagné pour des personnes adultes isolées ou en couple, l'État a autorisé l'augmentation des capacités du centre passant de 37 à 70 places. Parmi ces nouvelles places, 18 sont situées à l'Arbresle (en appartements loués auprès de l'OPAC du Rhône) et 15 à Éveux. Cet accueil se fait sur la base de cohabitation entre personnes hébergées. Les 15 places sur le site du couvent d'Éveux n'ont pas pu être ouvertes en 2015 car des travaux d'aménagement étaient en cours en fin d'année. Les premiers accueils se feront au premier trimestre 2016. Par ailleurs, dans le cadre de l'appel à projet ouvert en juillet 2015, l'association a reçu une réponse positive, en fin d'année, pour la requalification des 52 places d'Éveux en CADA.

Personnes accueillies

112 personnes hébergées

103 ménages accueillis dont 95 isolés

100% d'adultes

18 nationalités

Cinq principaux pays d'origine

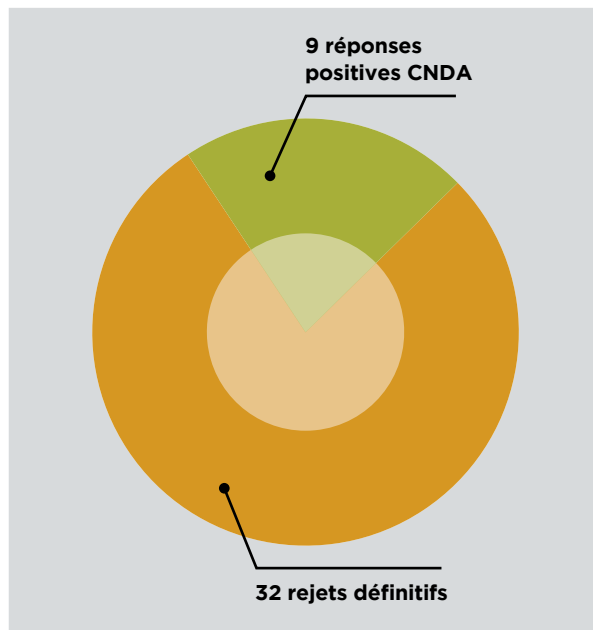
République démocratique du Congo	45%
Albanie	24%
Kosovo	11%
Nigéria	9%
Russie	6%

Séjour

Durée moyenne de séjour : 221 jours

Taux d'occupation : 94%

Taux de rotation : 153%



188 jours de délai moyen de sortie si accord

Répartition par dispositif de sortie

4 CPH/CADAIR

7 foyer

2 logements autonomes

29 jours de délai moyen de sortie si rejet

Répartition par dispositif de sortie

37 sans solution

6 aides au retour volontaire avec l'OFII

14 en cours de procédure, dont

- 4 CADA
- 5 non-respect du contrat de séjour
- 3 solutions personnelles
- 2 disparus

DATE D'OUVERTURE 1^{er} janvier 2013

MODALITÉS D'ORIENTATION

IAC jusqu'au 31 octobre 2015, guichet unique et post guichet unique à partir du 1^{er} novembre 2015

BÉNÉFICIAIRES

demandeurs d'asile en procédure normale, accélérée ou prioritaire. Personnes placées sous règlement Dublin ; familles avec enfants, personnes isolées et couples.

CAPACITÉ D'ACCUEIL

85

TYPE D'HÉBERGEMENT

cohabitation à deux ménages par appartement

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

commune de l'Ouest Lyonnais

Le centre d'hébergement d'urgence de Saint-Genis-les-Ollières a ouvert en janvier 2013 sur la base d'une convention d'occupation temporaire avec le service des Domaines qui s'est vue prolongée pour trois années. Son implantation sur le territoire est maintenant bien établie et des liens réguliers avec les différents services de la commune sont entretenus et développés. C'est en premier lieu le cas de la scolarisation des enfants d'âge primaire et maternelle qui trouvent leur place au sein de la seule école du village. Au cours de l'été 2015 les enfants accueillis ont participé au centre de loisirs et les adolescents ont pris part aux activités développées pour cette tranche d'âge.

Personnes accueillies

155 personnes hébergées

40 ménages accueillis dont 2 isolés

50% adultes et 50% enfants

11 nationalités

Cinq principaux pays d'origine

Albanie	46%
Russie	15%
Kosovo	10%
Azerbaïdjan	8%
Géorgie	5%

Séjour

Durée moyenne de séjour : 465 jours

Taux d'occupation : 95%

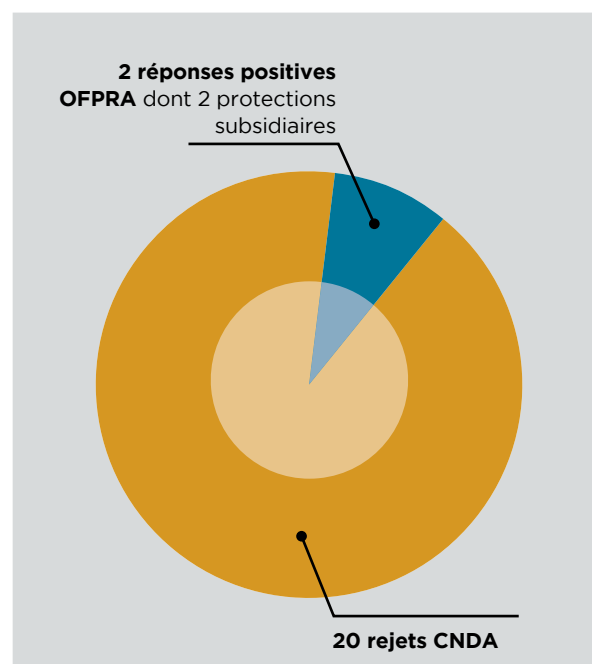
Taux de rotation : 92%

Le CHUDA de Saint-Genis-les-Ollières (69)

Accompagnement administratif et juridique

22 décisions définitives

9 % de reconnaissance du statut



Délai moyen de sortie si accord : 190 jours

Répartition par dispositif de sortie :

15 CPH/CADA-IR (4 ménages)

4 en appartement (1 ménage)

Délai moyen de sortie si rejet : 30 jours

Répartition par dispositif de sortie : 39 sans solution

7 personnes en procédure prioritaire sont sorties après le rejet par l'OFPRA de leur demande d'asile.

Le CHUDA de Montmarault (03)

Le CHUDA a fermé le 31 octobre 2015 avec la transformation de ses places d'urgence en places de CADA. Cette année a connu quelques changements dans le déroulement des procédures. En effet, un CHUDA a pour vocation d'accueillir les demandeurs en attente d'une place en CADA ou les personnes placées en procédure prioritaire. Initialement, les séjours devaient donc être relativement courts ; or il s'est avéré que la plupart des demandeurs ont fait toute leur procédure dans la structure, avec des séjours comparables à ceux observés en CADA.

Personnes accueillies

46 personnes hébergées
28 ménages accueillis dont 18 isolés
78% d'adultes et 22% d'enfants

14 nationalités

Principaux pays d'origine

Kosovo	32,6%
Albanie	19,5%
Russie	13%

Séjour

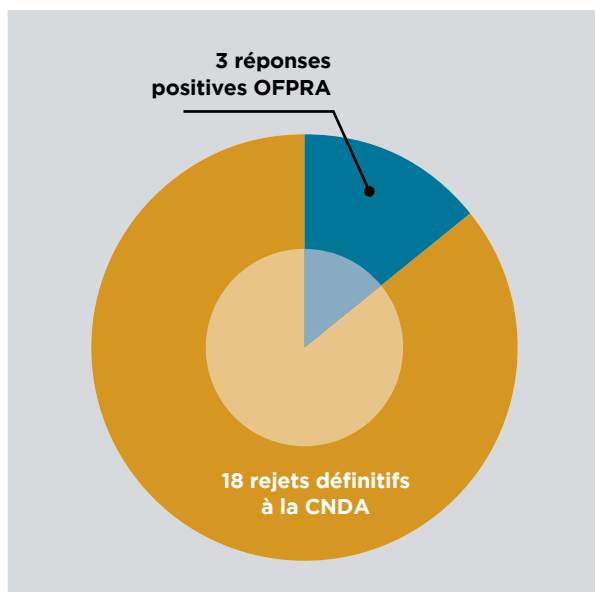
Durée moyenne de séjour : 246 jours
Taux d'occupation : 80%

Taux de rotation : 150%

Accompagnement administratif et juridique

21 décisions définitives

14% de reconnaissance du statut



DATE D'OUVERTURE novembre 2012

DATE DE FERMETURE 31 octobre 2015

MODALITÉS D'ORIENTATION

Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) Auvergne

BÉNÉFICIAIRES

Demandeurs d'asile en procédure normale, prioritaire ou accélérée

CAPACITÉ D'ACCUEIL

20 places

TYPE D'HÉBERGEMENT

Semi diffus en appartements sur un site avec accueil en cohabitation

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Situé à 50 km de Moulins, préfecture de l'Allier, et à 30 km de Montluçon (le dispositif est adossé au CADA)

Délai moyen de sortie si accord : 170 jours

Répartition par dispositif de sortie

3 logements temporaires
1 solution personnelle

Délai moyen de sortie si rejet : 30 jours

Répartition par dispositif de sortie

6 hôtels
12 solutions personnelles

Le CHUDA de Giat (63)

Suite à la transformation des places d'HUDA de Saint-Éloy-les-Mines, la capacité du centre d'hébergement est passée de 28 à 33 places en mars 2015. L'entretien et le développement du réseau partenarial ont été un des objectifs de cette année 2015. Cela a abouti, entre autres, à la construction d'un projet avec l'Espace Associatif Alain Fauriaux à Flayat, permettant la création de liens entre les hébergés et la population locale ainsi que l'accès pour les demandeurs d'asile à de nombreuses activités. Une réflexion autour d'un projet de mise en place d'un «groupe de travaux» a également été engagée, afin de favoriser la participation des hébergés à la préservation des hébergements et d'encourager leur inscription dans ces lieux. Le projet a fortement été soutenu par l'OPHIS (bailleur social) avec la possibilité d'un soutien technique et matériel.

Nous avons constaté une accélération des procédures et des transferts dans les CADA pour les demandeurs d'asile en procédure normale (augmentation du taux de rotation de 36% par rapport à 2014). Par ailleurs, le taux de rotation élevé s'explique également par le fait que nous avons accueilli un nombre plus important de demandeurs d'asile en procédure prioritaire que l'année précédente (30 % en 2014 contre 37% en 2015). 30% des personnes accueillies étaient en procédure Dublin, et 100% des DA en procédure Dublin ne se sont pas présentés au départ lors de leur transfert vers le pays responsable de la demande d'asile.

Personnes accueillies

102 personnes hébergées

31 ménages accueillis dont 7 isolés

51% d'adultes et 49% d'enfants

11 nationalités

Cinq principaux pays d'origine

Serbie	40%
Kosovo	32%
Albanie	8%
Russie	8%
Syrie	4%

DATE D'OUVERTURE 15 novembre 2012

MODALITÉS D'ORIENTATION

OFII

BÉNÉFICIAIRES

demandeurs d'asile en procédure normale, prioritaire, accélérée ou en procédure Dublin.

CAPACITÉ D'ACCUEIL

33

TYPE D'HÉBERGEMENT

semi diffus (appartements et maison en cohabitation)

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Commune de 850 habitants située à l'ouest du Puy-de-Dôme. A 60 km de Clermont-Ferrand

Séjour

Durée moyenne de séjour : 188 jours

Taux d'occupation : 96%

Taux de rotation : 218%

Accompagnement administratif et juridique

7 décisions définitives toutes négatives à la CNDA (dont 2 désistements)

Délai moyen de sortie si rejet : 44 jours

Répartition par dispositif de sortie

3 hôtels (1 ménage)

11 aides au retour volontaire (2 ménages)

2 chez un compatriote (1 ménage)

Le CAO de Pessat-Villeneuve (63)

Le Centre d'Accueil et d'Orientation est un « centre de répit » qui a ouvert le 3 novembre 2015 pour accueillir des migrants du Calais. Ce site était une ancienne colonie de vacances. 46 adultes dont un couple ont ainsi été accueillis dans des pavillons en collectivité. Ils ont fait l'objet, dès leur arrivée, d'un entretien avec les services de l'OFII. Cet accueil a nécessité la mise en place de dispositions d'urgence pour permettre d'offrir des conditions et un accompagnement adaptés à la situation sociale et administrative de chaque personne. Une mobilisation importante d'intervenants a permis la réussite de cette opération, en s'appuyant sur de nombreux partenaires et bénévoles.

Le CAO étant un centre transitoire, les hébergés sont ensuite orientés dans des structures adaptées à leur situation. Fin décembre 13 personnes étaient sorties du dispositif : 3 ont été orientées en CADA, les autres ont quitté volontairement le centre sans nous en informer, principalement dans les 48 premières heures suivant leur arrivée.

DATE D'OUVERTURE 3 novembre 2015

MODALITÉS D'ORIENTATION

Préfecture du Pas-de-Calais en lien avec la Préfecture du Puy-de-Dôme

BÉNÉFICIAIRES

migrants vivant dans les camps du Calais

CAPACITÉ D'ACCUEIL

50

TYPE D'HÉBERGEMENT

collectif

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

domaine situé à Pessat-Villeneuve, à 5 kilomètres de Riom, Puy-de-Dôme

Personnes accueillies

46 personnes hébergées

45 ménages accueillis dont 44 isolés

100% adultes

Trois pays d'origine : Soudan, Érythrée, Syrie

Séjour

Durée moyenne de séjour : 28 jours

Taux d'occupation : 73%

Taux de rotation : 59%





L'ACCOMPAGNEMENT DE MINEURS ISOLÉS ET DE JEUNES MAJEURS ÉTRANGERS

Les missions en direction des mineurs isolés étrangers s'inscrivent dans le cadre de la reconduction d'une convention entre la Métropole de Lyon et Forum réfugiés-Cosi.

Elles consistent principalement à :

- informer et conseiller les agents de la Métropole par une aide technique sur les situations juridiques ou administratives complexes, la mise en place de modules de formation adaptés aux problématiques soulevées et des conseils téléphoniques,
- accompagner les mineurs isolés par la réalisation, à leur arrivée, d'un diagnostic social et administratif de leur situation et par un accompagnement complet dans la procédure de demande d'asile.

S'agissant des jeunes majeurs, le projet, financé par la Préfecture du Rhône, consiste à assurer la gestion globale de 10 places d'hébergement spécifiquement dédiées aux jeunes majeurs (18-21 ans) en procédure de demande d'asile et accompagnés dans le cadre d'un Contrat Jeune Majeur par la Métropole de Lyon.

DATE D'OUVERTURE Mineurs Isolés en 2002, Dispositif Jeunes Majeurs 2012

MODALITÉ D'ORIENTATION

Orientation par les services de la Protection de l'Enfance de la Métropole de Lyon. Validation par la Préfecture du Rhône jusqu'au 31 octobre. À partir du 1^{er} novembre par le guichet unique

BÉNÉFICIAIRES

mineurs isolés et jeunes majeurs en demande d'asile

CAPACITÉ D'ACCUEIL

10 places d'hébergement pour les jeunes majeurs / Hébergement non proposé aux mineurs

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

répartis entre le Centre de Transit (Villeurbanne) et le CADA Nicolas Garnier (Villeurbanne).

Ce projet ayant été impacté par le retrait du cofinancement du Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI), il a connu une diminution, en 2015, de ses moyens d'accompagnement social et une réduction du personnel dédié à cette mission.

...

...

Activités auprès des mineurs

164 nouveaux mineurs isolés accueillis (PADA de Lyon)

29 nationalités

Principaux pays d'origine

Albanie	16%
République démocratique du Congo	15%
Nigéria	10%

162 ont été orientés vers les services de la MEOIE (Mission d'Évaluation et d'Orientation des Mineurs Isolés Étrangers).

154 mineurs pris en charge par la Métropole ont été reçus en entretien de diagnostic (dont 65% arrivés l'année précédente). Parmi eux, 63 mineurs invoquant des motifs de persécutions.

Au 31 décembre 2015, 21 dossiers avaient été envoyés à l'OFPRA et 8 dossiers de recours déposés à la CNDA.

Activités auprès des jeunes majeurs

10 places d'hébergement de jeunes majeurs

16 jeunes ont été pris en charge en 2015.

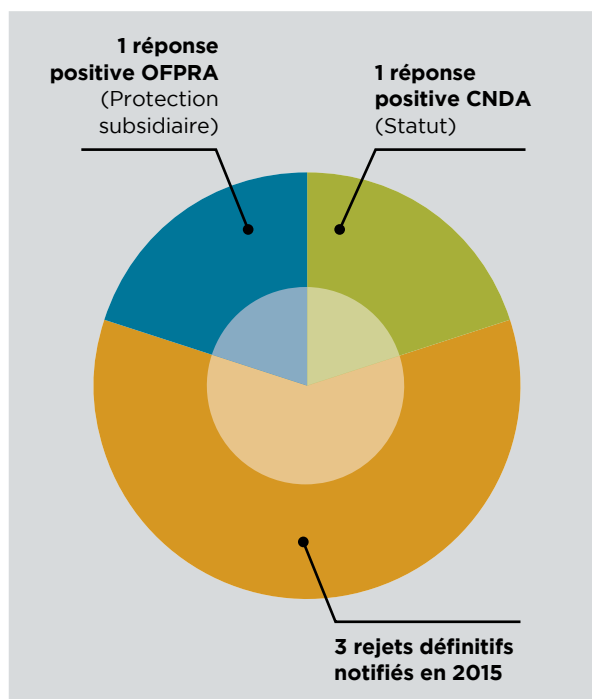
Au 31 décembre 2015, 9 jeunes majeurs hébergés

Durée moyenne de séjour : 447 jours

Principaux pays d'origine : Afghanistan, République démocratique du Congo, Albanie

5 décisions définitives

40 % de reconnaissance du statut



Répartition par dispositif de sortie :

2 reprises en charge par la métropole (placement en hôtel)

1 sans solution

Activités auprès de la Métropole de Lyon et du Conseil Départemental du Rhône

Une moyenne de 60 sollicitations par mois par les agents de la Métropole et leurs partenaires, soit 720 réponses ou orientations données en 2015.



Santé mentale

Au sein de la Direction Intégration Santé, le Centre de santé ESSOR répond aux besoins de soins des demandeurs d'asile, réfugiés, exilés ayant subi des violences et des traumatismes.



Le Centre de santé ESSOR, de Villeurbanne (69)

Une part importante des personnes en demande d'asile a subi de lourds psycho-traumatismes dans le pays d'origine, dans le pays de premier refuge ou sur les routes de l'exil. Les difficultés de la procédure administrative et les efforts d'adaptation requis par le processus d'intégration peuvent entrer en résonance avec les vécus antérieurs et provoquer des reviviscences.

Pour accueillir les demandeurs d'asile puis accompagner les bénéficiaires d'une protection internationale vers l'insertion, Forum réfugiés-Cosi insiste sur la nécessité de reconnaître cette souffrance psychique, de la prendre en charge et de la soulager. Faisant suite à la mission de soutien psychologique proposée aux publics hébergés dès les années 1990, Forum réfugiés-Cosi a créé en 2007 un centre de santé à destination de ces personnes, élargissant le public bénéficiaire, auparavant restreint aux seuls demandeurs d'asile hébergés. Le centre de santé ESSOR est agréé par l'Agence régionale de santé (ARS) depuis 2008. Il vient en aide aux personnes relevant de l'asile et manifestant des symptômes de souffrance psychique liée à l'exil, notamment aux victimes de violence ou de torture.

Le centre propose une assistance médicale et psychologique directe aux victimes. Son offre de soin est pluridisciplinaire : le recours aux médecins, aux psychologues, au kinésithérapeute et à l'art-thérapeute permet une prise en charge

DATE D'OUVERTURE 2007

MODALITÉS D'ORIENTATION

Les personnes sont orientées par les structures du DNA (56%, dont 46% d'une structure gérée par Forum réfugiés-Cosi), par les partenaires hors DNA (32%, orientés par des associations caritatives, des centres d'hébergement hors DNA, des professionnels de santé et du social) ou se présentent par eux-mêmes (12%). Tous sont convoqués à un entretien pluridisciplinaire de premier accueil, qui permet de présenter le centre, de préciser la demande et les besoins et d'évaluer le suivi déjà en cours le cas échéant. À la suite de cet entretien, les personnes reçues peuvent entrer en parcours de soin au sein du centre, être orientées vers une structure adaptée à la demande et aux besoins identifiés ou être encouragées dans la poursuite de l'accompagnement en cours.

BÉNÉFICIAIRES

Personnes relevant de l'asile en souffrance psychique liée à l'exil et victimes de persécution ou de torture

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

158 rue du 4 août 1789, 69100 Villeurbanne,
Tel : 04 78 03 07 59, Fax : 04 72 65 65 87,
centredesante@forumrefugiés.org

globale et multidimensionnelle des patients. L'une des spécificités importantes de la proposition thérapeutique est la possibilité de proposer au patient de s'exprimer dans sa langue, grâce à l'interprétariat professionnel.

Enfin, le centre de santé ESSOR n'a pas vocation à se substituer au droit commun. Il reste complémentaire de ce dernier en développant un travail en partenariat avec d'autres acteurs dans les domaines de la santé publique et du suivi social pour l'organisation des relais et la continuité des soins.

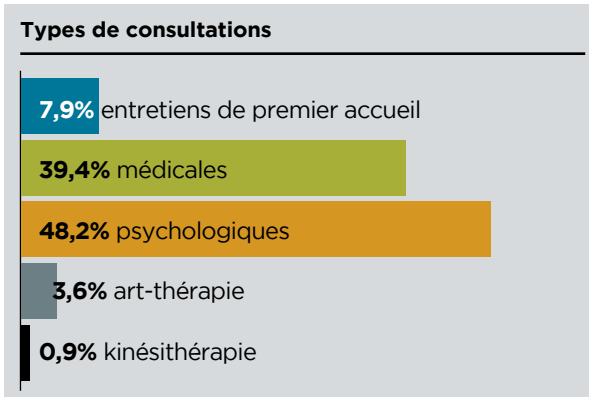
...

Consultations

2 267 consultations

503 patients reçus en 2015

90% d'adultes et 10% d'enfants



Cinq premiers pays d'origine

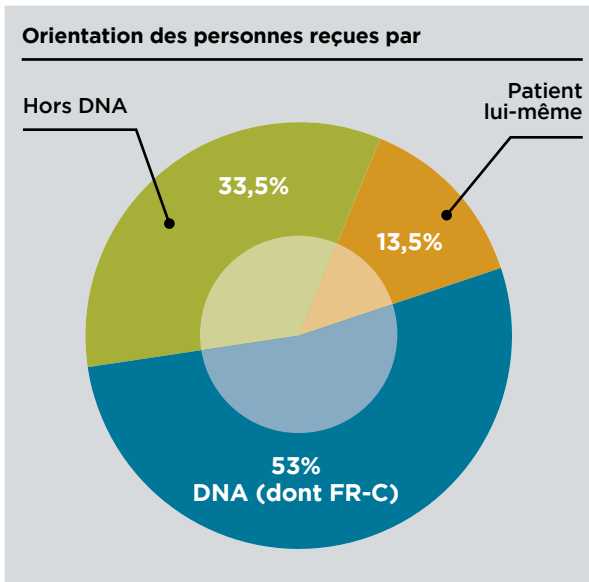
Kosovo	13%
Arménie	13%
République démocratique du Congo	13%
Albanie	13%
Russie	7%

Représentant 58% des personnes reçues en 2015

Les nouveaux patients

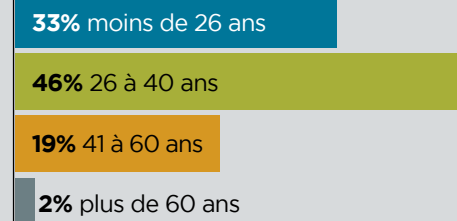
229 nouvelles personnes convoquées pour un rendez-vous ou un accueil en permanence

191 personnes reçues



50% de femmes, 50% d'hommes

Répartition par classe d'âge des personnes reçues



Principaux pays d'origine des personnes reçues

Albanie : 27 personnes	14%
République démocratique du Congo : 27 personnes,	14%
Russie : 18 personnes	9%
Azerbaïdjan : 13 personnes	6%
Kosovo : 12 personnes	6%

Parmi les 191 personnes reçues, 133 (soit 30% de la patientèle) ont été suivies par le centre de santé.

Orientation des nouveaux patients :

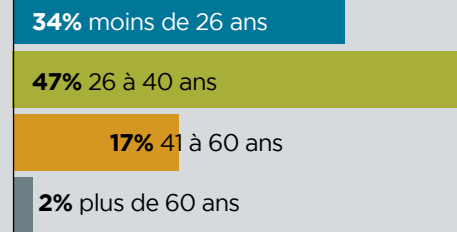
DNA (dont Forum réfugiés-Cosi) : 44%

Hors DNA : 38%

Patient lui-même : 18%

51% d'hommes et 49% de femmes

Répartition par classe d'âge des nouveaux patients

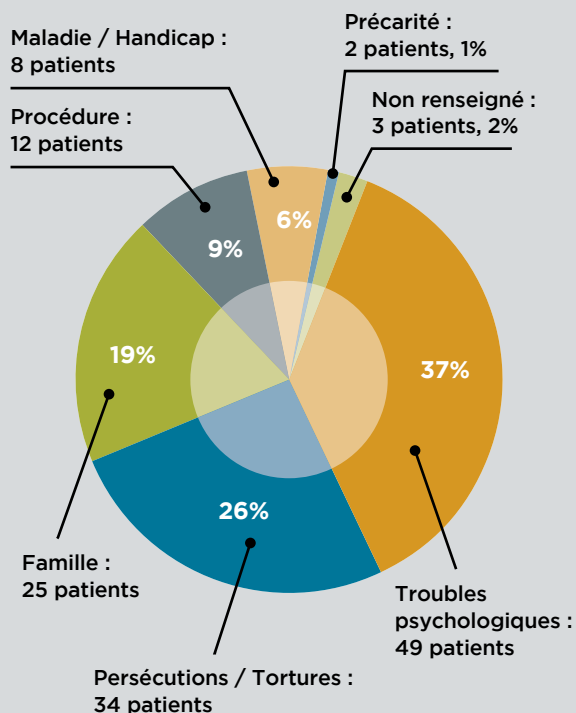


Principaux pays d'origine des nouveaux patients

République démocratique du Congo : 22 personnes	17%
Albanie : 18 personnes	14%
Russie : 15 personnes	11%
Arménie : 9 personnes	7%
Angola : 7 personnes	5%
Azerbaïdjan : 7 personnes	5%

Motifs principaux de consultation

(pour les 133 nouveaux patients) :



Outre son activité de soin, le centre de santé ESSOR mène des actions partenariales diverses. En 2015, les contacts ont continué avec des partenaires du champ médico-social et de la santé, afin de favoriser l'accès et la continuité des soins des personnes accueillies et d'échanger sur des aspects spécifiques comme la participation des usagers en santé mentale, l'accompagnement des femmes victimes de violence, la prise en charge des mineurs isolés étrangers. L'année a permis de rencontrer de nombreuses structures afin de dynamiser les partenariats et de développer une procédure d'orientation des patients pour une prise en charge adaptée. Le travail avec le réseau Samdarra s'est poursuivi, notamment par l'intermédiaire de la coordination « santé mentale migrants » et du séminaire sur l'accompagnement des mineurs isolés. Par ailleurs, des liens de travail réguliers avec la consultation à vocation transculturelle du Centre Hospitalier de Saint-Cyr au Mont d'Or, le Centre Psychanalytique de Consultation et de Traitement de Lyon, le Centre d'Accueil de Soins et d'Orientation de Médecins du Monde, la Plate-forme d'accès aux soins de santé (PASS) du Centre Hospitalier Le Vinatier, les psychologues intervenant en centres d'hébergement pour demandeurs d'asile, permettent un meilleur accompagnement des personnes en demande de soins.

Le centre ESSOR a participé aux réunions du réseau Réséda dont il est membre depuis 2012. L'action de formation auprès des officiers de protection de l'OF-PRA sur le thème « accueillir les récits de souffrance »

s'est poursuivie, en lien avec le Service de santé mentale Ulysse de Bruxelles (www.ulyссе-ssm.be) avec qui cette proposition est co-construite. Enfin, le centre de santé est intervenu lors de conférences, dont « L'accueil pluridisciplinaire comme préalable au soin » dans le cadre d'une journée de travail du groupement des centres de santé de Rhône-Alpes (GRCS-RA) et dans le cadre d'une matinée d'échanges et de formation du Centre psychanalytique de consultations et de traitement (CPCT) de Lyon.

Le centre de santé a poursuivi son travail à l'échelle internationale par l'intermédiaire d'une rencontre avec Madame Brikena Puka, directrice de l'association VATR (Albanie), sur la question de la prise en charge des femmes victimes de violences, et a participé au colloque organisé par le réseau européen des centres de réhabilitation pour les victimes de torture, Refugio à Munich.

“ Le centre ESSOR a organisé en 2015 trois événements : une conférence sur la prise en charge psychologique des mineurs isolés dans le cadre de la semaine d'information sur la santé mentale (SISM), une projection ciné-débat à partir du film « Les Chebabs de Yarmouk » d'Axel Salvatori-Sinz dans le cadre du festival Migrant'Scène en partenariat avec la Cimade. Une rencontre programmée dans le cadre de la Quinzaine de l'Égalité Hommes Femmes, initiée par la Région Rhône-Alpes, a dû être annulée. ”



§ 2/3

Intégration

La direction Intégration-Santé pilote des programmes d'intégration des réfugiés (Accelair et Réinstallation) et de migrants roumains et bulgares (Andatu). En son sein, le service insertion est chargé de la mise en œuvre des programmes Accelair et Réinstallation et gère deux structures d'hébergement pour les réfugiés : le Centre provisoire d'hébergement (CPH) et le Centre d'accueil pour demandeurs d'asile – Insertion des réfugiés (CADA-IR).

Le programme Accelair

Depuis 13 ans, l'objectif du programme Accelair est d'offrir aux bénéficiaires d'une protection internationale résidant dans le Rhône un véritable projet d'insertion s'inscrivant dans la durée : accueil et accompagnement social individualisé, accès et maintien dans le logement, l'emploi et la formation.

Le principe fondateur du programme est l'accompagnement de tous les bénéficiaires d'une protection internationale, qu'ils soient hébergés ou non (voir encadré). Forum réfugiés-Cosi dispose de l'autorisation d'instruction du Revenu de solidarité active (RSA) et des habilitations concernant les mesures d'accès et d'accompagnement dans le logement. Ainsi, les personnes bénéficient d'un accompagnement professionnel et spécialisé pour l'accès à l'emploi, à la formation et au logement. Grâce au travail de l'équipe du programme Accelair et à l'engagement de ses partenaires, les ménages accèdent à un logement individuel en dix mois en moyenne. L'apprentissage du français et la formation permettent aux deux tiers des personnes suivies de se stabiliser dans l'emploi à partir de la deuxième année. Le programme est mis en œuvre dans le Rhône par le service insertion de Forum réfugiés-Cosi (cf. infra). Les équipes du programme Accelair travaillent en partenariat avec les autres opérateurs de l'asile dans le département (Adoma, Entraide Pierre Valdo). Dans l'Ain, l'association Alfa3A participe à cet accompagnement pour les BPI hébergés au Centre provisoire d'hébergement (CPH) de Miribel.

En 2015, le programme Accelair a connu une très forte activité tout au long de l'année, due à la forte hausse du nombre d'entrées dans le programme. Pour faire face à ce surcroît d'activité, des mesures ont été prises au cours de l'année, notamment le renforcement des

DATE DE LANCEMENT 2002

MODALITÉS D'ORIENTATION

les équipes des centres d'hébergement du Rhône, de la plate-forme d'accueil et des structures partenaires orientent vers Accelair les personnes bénéficiaires d'une protection internationale.

BÉNÉFICIAIRES

personnes ayant obtenu une protection internationale (statut de réfugié ou protection subsidiaire) dans le Rhône depuis moins de 12 mois ou étant hébergée dans l'un des trois CPH de Rhône-Alpes

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Rhône

équipes pour accélérer les entrées en logement et l'accès à l'emploi.

Profil des bénéficiaires

925 ménages accompagnés

1 320 adultes, dont 462 personnes isolées (35% des adultes et 50% des ménages)

51,4% d'hommes et 48,6% de femmes

Répartition par tranches d'âge

15,5% de 18-25 ans

60,5% de 26-45 ans

24% de plus de 46 ans

53 nationalités

Cinq principaux pays d'origine : Albanie, République démocratique du Congo, Syrie, Irak et Kosovo

81% de non-francophones

4% d'illettrisme

Compositions familiales

Personnes seules	50%
Couples avec enfants	26%
Familles monoparentales	17%
Couples sans enfant	5%
Familles élargies / Fratries	3%

Le programme

+19% d'entrées dans le programme par rapport à 2014 (435 ménages entrés contre 365 en 2014)
+28% de sorties du programme par rapport à 2014 (368 ménages sortis contre 288 en 2014)

Le logement

295 baux signés (dont 16 dans le cadre du programme de réinstallation)

48 communes

Les cinq communes qui relogent le plus : Lyon, Vénissieux, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, Saint-Priest

Répartition Lyon/Villeurbanne et banlieue

121 logements sur Lyon et Villeurbanne (101 + 20 = 41%)
152 logements en Métropole (hors Lyon et Villeurbanne)
13 logements Rhône (hors Métropole)
9 logements hors Rhône

Vitesse d'accès au logement :

10 mois contre 10,9 mois en 2014

La formation

1 029 personnes accompagnées sur la formation dont 47% de femmes
274 personnes ayant bénéficié d'au moins une formation dont 41% de femmes

405 formations débutées en 2015 (dont 39% par des femmes) soit 1,7 formation par personne
345 mesures de formation Français Langue Etrangère (FLE), dont 183 dans le cadre du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI)

60 mesures de formations professionnelles pour les personnes entrant pour la première fois en formation

La durée moyenne d'accès est de 5 mois

contre 4,7 mois en 2014

Les femmes représentent 47% des personnes accompagnées sur le volet emploi/formation en 2015

43% des personnes ayant accédé à au moins une formation sont des femmes

40% des formations débutées en 2015 ont bénéficié à des femmes

L'emploi

1 029 personnes accompagnées sur l'emploi

dont 47% de femmes

163 personnes ayant bénéficié d'au moins un contrat dont 31% de femmes

301 contrats débutés

dont 30% de femmes

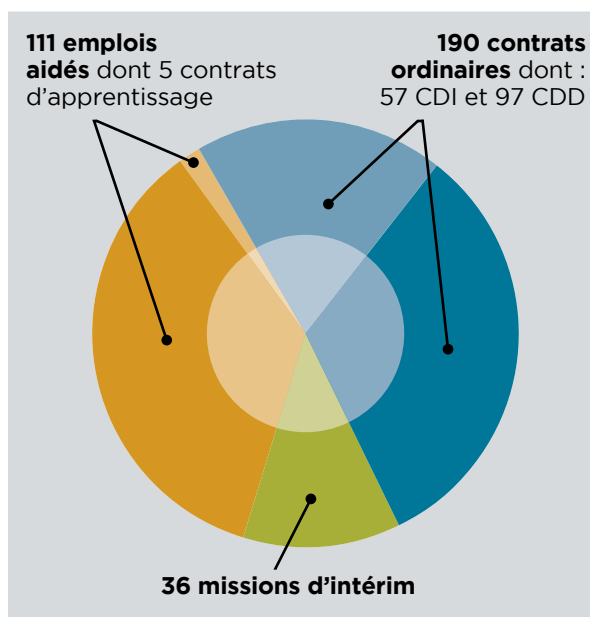
soit 1,8 contrat par personne

Pour les personnes accédant pour la première fois à l'emploi, la durée moyenne d'accès est de 7,9 mois contre 8,6 mois en 2014

Les femmes représentent 47% des personnes accompagnées sur le volet emploi/formation

31% des personnes ayant accédé à au moins un emploi sont des femmes

30% des contrats débutés ont bénéficié à des femmes



“ En 2015, le programme Accelair a mis en œuvre le projet « FLE sur les planches », dont l'objectif était d'accompagner vers l'emploi des bénéficiaires du programme grâce au renforcement de leurs compétences linguistiques en français et au développement de la confiance en soi autour d'un projet culturel collectif.

Pendant trois mois, huit stagiaires ont appris le français 15 heures par semaine tout en participant à 6 heures d'ateliers théâtre. Deux représentations issues de leur travail ont eu lieu au théâtre des Subsistances. Les progrès en français sont visibles notamment en production orale où la moyenne du groupe au DELF A2 pro est passée du simple au double.

Le théâtre avait pour objectif d'améliorer leur communication non verbale. Les référents emploi/formation du programme Accelair ont observé une nette progression : des personnes qui manquaient de confiance lors des entretiens savent désormais poser leur voix et regarder dans les yeux.





L'hébergement et l'accompagnement des bénéficiaire d'une protection internationale

Les personnes bénéficiaires d'une protection internationale ne peuvent pas toutes intégrer directement un logement. Pour les plus vulnérables, dans le Rhône, Forum réfugiés-Cosi dispose d'un parc d'hébergement d'une

capacité de 97 places réparties entre un CPH et un dispositif CADA-IR (Insertion Réfugiés) mitoyen d'un CADA géré par l'association. En 2015, 258 personnes ont été hébergées dans ce cadre. Tous les résidents intègrent un logement en bail direct à leur sortie de l'hébergement. Un effort notable a été fourni en 2015 pour accélérer les entrées en logement, avec des durées de séjour par conséquent plus courtes (218 jours en moyenne au CPH, contre 312 en 2014 ; 236 jours en moyenne au CADA-IR, contre 334 en 2014).

Le centre provisoire d'hébergement de Lyon (69)

Dépendant de la réglementation des Centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS), le CPH s'adresse aux personnes reconnues réfugiées ou qui se voient attribuer le bénéfice de la protection subsidiaire, dépourvues de ressources et de logement. C'est un centre pérenne, dont le rôle est de faciliter l'insertion de ce public. Une équipe de travailleurs sociaux accompagne les résidents dans leurs démarches administratives et sociales, dans la recherche d'un logement, ainsi que dans l'élaboration d'un projet professionnel ou de formation.

Dans le cadre de sa démarche qualité, le CPH a fait appel à un artiste bénévole qui a exécuté une fresque dans le foyer. Cette fresque a été inaugurée lors d'une journée « portes ouvertes » qui fut l'occasion de présenter l'activité du CPH à l'ensemble de ses partenaires et du voisinage.

Personnes accueillies

108 personnes hébergées

31 ménages accueillis dont 2 isolés
53% d'enfants et 47% d'adultes

DATE D'OUVERTURE 1982

MODALITÉS D'ORIENTATION

orientations pilotées par la préfecture du Rhône

BÉNÉFICIAIRES

personnes bénéficiaires d'une protection internationale (réfugiés, protection subsidiaire)

CAPACITÉ D'ACCUEIL 40

TYPE D'HÉBERGEMENT

semi-collectif (partage de la cuisine)

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Lyon 8^e

16 nationalités

Cinq principaux pays d'origine : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Afghanistan, Syrie

Séjour

Durée moyenne de séjour : 218 jours (7 mois)

Taux d'occupation : 97%

Taux de rotation : 170%

Accès au logement

66 personnes logées dans l'année

65 baux directs signés

Accès à l'emploi-formation

6% de personnes mises à l'emploi

3% de personnes mises en formation

Le CADA-Insertion Réfugiés de Vaulx-en-Velin (69)

Le CADA-IR fait l'objet d'une convention avec l'État datant de fin 2004 et renouvelée tous les ans. L'objectif de cet accord est de fluidifier le Dispositif national d'accueil, en ciblant dans les CADA les réfugiés statutaires les plus aptes à entrer rapidement dans un logement autonome et à accéder à un premier emploi.

Personnes accueillies

150 personnes hébergées

58 ménages accueillis dont 21 isolés
83% d'adultes et 17% d'enfants

17 nationalités

Cinq principaux pays d'origine : Albanie, République démocratique du Congo, Angola, Syrie, Azerbaïdjan

La réinstallation

Forum réfugiés-Cosi a développé un protocole d'accueil en logement direct pour les réfugiés arrivant en France dans le cadre des opérations de réinstallation menées en partenariat avec l'État français, le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

La « réinstallation dans un pays tiers » signifie qu'une personne reconnue réfugiée quitte son premier pays d'accueil et est légalement installée dans un autre pays qui l'accepte. À l'inverse de la plupart des demandeurs d'asile, les réfugiés réinstallés disposaient jusqu'en 2015 d'un visa d'établissement (visa D), et leur prise en charge s'opérait depuis le premier pays hôte. Depuis l'entrée en vigueur de la réforme de l'asile au 1^{er} novembre 2015, les personnes réinstallées arrivées dans le cadre de l'accord cadre ne se voient plus attribuer le récépissé de six mois avec autorisation de travail qui permettait jusqu'ici l'accès aux droits sociaux. Elles entrent désormais dans la procédure classique de la demande d'asile et sont soumises au passage par le guichet unique (GUDA), avec tous les délais que cela implique. Des démarches ont donc été entreprises sur le plan national afin d'obtenir un retour au fonctionnement antérieur

DATE D'OUVERTURE 2004

MODALITÉS D'ORIENTATION

orientations pilotées par la préfecture du Rhône

BÉNÉFICIAIRES personnes bénéficiaires d'une protection internationale (réfugiés, protection subsidiaire)

CAPACITÉ D'ACCUEIL 57

TYPE D'HÉBERGEMENT collectif

SITUATION GÉOGRAPHIQUE Vaulx-en-Velin

Séjour

Durée moyenne de séjour : 236 jours (8 mois)

Taux d'occupation : 96%

Taux de rotation : 165%

Accès au logement

94 personnes logées

32 baux directs

Accès à l'emploi-formation

13% des personnes mises à l'emploi

DATE D'OUVERTURE 2011

MODALITÉS D'ORIENTATION

ménages orientés par l'OFII après validation du ministère de l'Intérieur

BÉNÉFICIAIRES Personnes relevant de l'accord cadre État/HCR de 2008

CAPACITÉ D'ACCUEIL 12 ménages par an

TYPE D'HÉBERGEMENT logement dans le cadre de contrats de sous-location avec objectif de glissement de bail

SITUATION GÉOGRAPHIQUE département du Rhône

Personnes arrivées en 2015

32 nouvelles personnes

12 ménages accueillis dont 5 isolés

59% d'adultes 41% d'enfants

Principaux pays d'origine : Érythrée, Sri-Lanka, Népal, Pakistan, Somalie

Premiers pays de refuge : Malaisie, Kenya, Népal, Soudan, Iran

Personnes suivies

79 personnes accompagnées

(44 adultes, 35 enfants)

28 ménages dont 11 isolés

Principaux pays d'origine

Érythrée

Éthiopie

Sri-Lanka

Rwanda

Afghanistan

...

Premiers pays de refuge

Malaisie
Kenya
Érythrée
Éthiopie
République du Congo

Logement

30 personnes hébergées en 2015 (13 ménages)

Durée moyenne du séjour : 35 jours

4 baux directs, 14 sous-locations

Formation et emploi

29 personnes en formation soit 39%



Le programme Andatu

(Accompagnement de migrants roumains et bulgares)

Sur le terrain, l'équipe Andatu a continué en 2015 à accompagner les familles dans l'apprentissage du français, la vie dans le logement et l'insertion professionnelle. L'investissement conjoint des services de l'État, des collectivités territoriales, des bailleurs sociaux, des hébergeurs, de la Caisse d'allocations familiales et de Forum réfugiés-Cosi a favorisé la résolution des difficultés opérationnelles. Ce programme a été soutenu par le Fond Social Européen.

Le projet Andatu a fait le choix de l'interdisciplinarité entre le pôle de Français Langue Étrangère (FLE), les chargés d'accompagnement et les chargés d'insertion professionnelle. La centralisation des modalités d'accompagnement a permis une bonne évaluation des besoins et des moyens.

Les assistants sociaux ont travaillé avec les partenaires locaux afin d'outiller les familles pour qu'elles vivent dans leur logement en toute responsabilité et sécurité. Les personnes ont été très impliquées dans leur parcours, même si certaines problématiques de santé ont pu constituer un frein. Le lien avec Pôle emploi et les différents acteurs locaux a également été fondamental. Enfin, les enfants ont tout autant été au cœur du dispositif : suivi de la scolarité, soutien à la parentalité, etc.

L'équipe a structuré sa méthodologie autour d'une approche collective et d'une adaptation aux besoins identifiés, avec réajustement en cours

DATE D'OUVERTURE 1^{er} janvier 2012

DATE DE FERMETURE 31 décembre 2015

MODALITÉS D'ORIENTATION

les bénéficiaires ont été orientés par la DDSC du Rhône, en partenariat avec les services sociaux et des associations

BÉNÉFICIAIRES

familles de nationalité roumaine ou bulgare installées dans l'agglomération lyonnaise

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Rhône

d'action si nécessaire. Les cours de français mis en place dans le cadre du programme ont été articulés avec des thématiques importantes pour les ménages : logement, santé, scolarité des enfants, etc. D'autres ateliers collectifs ont été mis en place en cohérence avec les besoins des familles :

ateliers impôts, simulations d'entretiens, sorties culturelles, ateliers socio-esthétiques, etc.

En termes de formation linguistique, 171 adultes ont bénéficié en quatre ans de cours de français proposés en interne. Un programme de formation spécifique a été travaillé en équipe interdisciplinaire et au plus près des besoins du public. Ils ont pu ainsi acquérir des outils pour communiquer et développer des savoir-faire et savoir-être nécessaires à une insertion durable en France. Cet apprentissage est un long processus pour des publics peu scolarisés et qui doit nécessairement s'inscrire dans la durée.

Concernant l'insertion professionnelle, 175 adultes ont été accompagnés et 106 personnes ont obtenu au moins un emploi ou une formation externe, soit 60% de ce public. Les principaux facteurs de réussite identifiés ont là encore été le travail sous la forme d'une équipe interdisciplinaire et le recours à des actions d'accompagnement dans l'emploi.

Concernant l'accès et le maintien dans le logement, près de 400 adultes et enfants ont été accompagnés durant les quatre années du programme. Tous ont pu accéder à un logement autonome dans le Rhône.

Bénéficiaires

66 ménages accompagnés en 2015

106 adultes accompagnés en 2015

(56% hommes / 44% femmes)

100% de personnes non francophones

Accès au logement

7 contrats de sous location signés

30 baux glissés

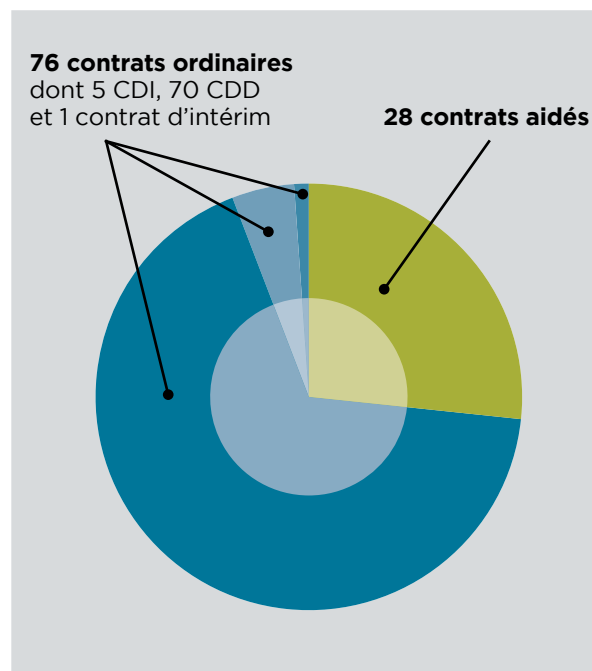
Formation et emploi

50 ménages ont été accompagnés dans le cadre du RSA

85 personnes suivies individuellement sur le volet emploi/formation

29 personnes ont suivi une formation FLE en interne en 2015

Accès à la formation externe



27 mesures de formations dont 74% à visée professionnelle

La vitesse moyenne d'accès à la première formation externe est de 7 mois après l'obtention du titre de séjour.

Accès à l'emploi

La vitesse moyenne d'accès au premier contrat est de 10 mois après l'obtention du titre de séjour.

En toute logique, durant la dernière année du programme le nombre d'entrées en formation est en nette baisse (-52% par rapport à 2014) ; a contrario, le nombre de contrats de travail signés a fortement augmenté (+100% par rapport à 2014).

Accompagnement juridique en rétention et en zone d'attente

LES CENTRES DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE

Depuis le 1^{er} janvier 2010, dans le cadre d'un marché public, Forum réfugiés-Cosi assure une mission d'information et d'aide à l'exercice effectif des droits auprès des personnes retenues dans les centres de rétention administrative (CRA). Forum réfugiés-Cosi est présent depuis 2010 à Lyon, Marseille et Nice et, depuis le 1^{er} avril 2014, l'association intervient également dans les CRA de Perpignan, Sète et Nîmes.

En CRA, les délais extrêmement courts pour mener des démarches juridiques compliquent parfois l'accompagnement des personnes retenues dans l'exercice effectif de leurs droits. L'élaboration d'un diagnostic juridique de la situation des personnes retenues permet aux équipes de les accompagner efficacement dans leurs démarches (rédaction des recours devant les tribunaux administratifs et des appels des décisions du juge des libertés et de la détention, demande d'asile, contact avec un avocat ou la famille, dépôt de plainte, etc.). L'aide à l'exercice des droits consiste également à permettre aux personnes de rassembler les documents utiles pour leur défense juridique dans un temps limité (24 à 48 heures) alors qu'elles sont privées de la liberté d'aller et de venir. Tout au long de la rétention, les équipes veillent à ce que l'ensemble des droits soient respectés : droit de demander l'asile, visites, accès à un médecin, mise à disposition d'un téléphone et conditions d'hébergement dignes.

Forum réfugiés-Cosi exerce ses missions en relation avec les différents services présents au centre de rétention : police, personnel médical et OFII.

Seul ou dans le cadre du Comité de pilotage, avec les quatre autres associations (Assfam, Cimade, FTDA, Ordre de Malte-France) présentes en centres de rétention administrative, Forum réfugiés-Cosi s'attache au travail de témoignage sur le quotidien de la rétention et alerte à chaque fois que nécessaire les autorités préfectorales et/ou ministérielles sur les situations de non respect des droits des personnes retenues.

Forum réfugiés-Cosi a, pour la cinquième année, participé avec les autres associations présentes en centre de rétention administrative à la rédaction d'un rapport commun sur la rétention en France.

Organisation de la mission dans les Centres de rétention administrative (CRA)

La direction compte aujourd'hui 20 salariés dont 17 répartis dans les six CRA. Les services de Lyon, Marseille et Nice sont renforcés pendant les périodes estivales, afin de répondre aux contraintes horaires imposées par le marché. Deux salariées affectées au siège soutiennent les équipes de terrain. Sur tous les sites, une présence est assurée du lundi au samedi.

Profil des personnes retenues

	Nombre de personnes dans les CRA		
	Adultes	Enfants	Total
Lyon-St-Exupéry	1 950	15	1 965
Marseille Le-Canet	1 769	-	1 769
Nîmes	1 309	-	1 309
Nîmes	1 408	2	1 410
Sète	412	-	412
Perpignan	966	-	966
Total	7 814	17	7 831*

*Dont 13 transferts entre nos CRA
Total réel de placements en 2015 = 7 818

7 818 personnes ont été effectivement enfermées dans les six centres, entre 1 et 45 jours, contre 7 489 en 2014 (soit +4,5%). 13 autres ont fait l'objet d'un transfert d'un centre où nous exerçons notre mission vers un autre.

Comme depuis quatre ans, cette augmentation du nombre de personnes retenues est plus impor-

tante dans les CRA de Lyon (1 648 en 2012 à 1 965 en 2015) et de Nîmes (1 041 en 2012 à 1 410 en 2015).

Le placement de personnes psychologiquement fragiles perdure et constitue une source de tension permanente.

127 personnes n'ont pas été vues, la plupart de ces personnes étant arrivées après la fermeture de nos bureaux, et éloignées le lendemain avant leur réouverture.

3 principales nationalités tous CRA confondus

Tunisiens	1 538	19,67%
Marocains	1 211	15,48%
Algériens	1 036	13,25%

Le nombre de ressortissants communautaires a légèrement augmenté et représente 6,4% (497 dont 405 Roumains) contre 5% en 2014.

Calais

L'événement marquant de cette année est sans aucun doute le transfert de personnes depuis Calais vers les centres de rétention du sud du pays. Cette opération a concerné 431 personnes qui étaient pour la plupart originaires d'Afghanistan, de Somalie, du Soudan, d'Érythrée, d'Irak et de Syrie, donc tous de potentiels demandeurs d'asile non-éloignables. Entre octobre et décembre, 347 d'entre elles ont été placées dans les CRA de Marseille et de Nîmes. Ce sont chaque fois entre 20 et 50 personnes qui étaient acheminées par avion spécial vers les centres. Les équipes, parfois renforcées par le personnel du service soutien juridique, ont rencontré l'ensemble des personnes.

Familles et mineurs en rétention

7 familles, soit 17 enfants, ont été privées de liberté à Lyon et Nîmes.

Lyon : 6 familles, composées de 10 adultes et de 15 enfants.

Nîmes : 1 famille avec 1 adulte et 2 enfants.

Par ailleurs, 38 personnes se sont déclarées mineures à leur arrivée dans les CRA.

20 ont été libérées par les juges, 6 par les préfetures et 4 ont été éloignées.

Personnes éloignées

4 307 personnes éloignées (contre 4 305 en 2014). 55,3% des 7 818 personnes enfermées ont été éloignées, contre 57,5% en 2014.

L'augmentation du nombre de placements n'a donc pas entraîné une augmentation du nombre de personnes éloignées.

809 personnes, soit 18,7%, l'ont été dans les 48 premières heures, sans aucun contrôle du juge judiciaire.

Le nombre de personnes faisant l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de retour sur le territoire Schengen a considérablement augmenté, passant de 31 à 128 personnes.

Ces mesures sont bien souvent prises sans discernement des situations individuelles, portant préjudice aux étrangers en situation de demande d'asile et de renouvellement de titres de séjour, aux primo-arrivants, aux futurs parents, etc.

Demande d'asile en rétention

Sur les 585 demandes d'asile enregistrées, 355 ont fait l'objet d'une aide à la rédaction du récit. 6 demandeurs ont obtenu le statut de réfugié. Il faut aussi noter que 5 mesures d'éloignement ont fait l'objet d'une suspension par la CEDH, saisie en urgence dans le cadre de l'article 39.

L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE DE FORUM RÉFUGIÉS-COSI DANS LES CRA EN 2014

	Lyon-St-Exupéry	Marseille Le-Canet	Nice	Nîmes	Sète	Perpignan	Total
Information sur les droits	1 876	1 428	1 284	1 161	948	405	7 102
Aide à la demande d'asile*	141	79	27	11	37	60	355
Recours contentieux	Référé/REP	721	388	219	387	121	1 908
	Saisine CEDH	7	2	12	1	1	23
Sollicitation préfecture/ministère	31	63	9	34	8	15	160
Appel auprès de la cour d'appel	137	341	137	182	125	55	977
Mise en contact avec un avocat	Non renseigné	113	79	12	22	80	306
Préparation entretien avec le JLD	1 869	1 507	1 221	1 098	916	177	6 788
Prise de contact avec la famille	Non renseigné	59	66	8	1	8	142
Saisine du JLD (Art 13)	45	17	35	31	3	20	151
Total	4 827	3 997	3 089	2 925	2 205	869	17 912

*Sur un nombre total de 585 demandes d'asile

Légende : **REP** = recours pour excès de pouvoir / **CEDH** = Cour européenne des droits de l'Homme / **JLD** = juge des libertés et de la détention

...

CRA de Lyon (69)

Capacité : **112 places**

4 intervenants juridiques

Coordonnées : Poste de police aux frontières, Espace Lyon St-Exupéry, BP 106 - zone fret, 69125 Lyon Aéroport, Tel : 04 72 23 81 64 ou 31, Fax : 04 72 23 81 45, cralyon@forumrefugies.org

1 965 personnes placées (dont 15 enfants)
93,2% d'hommes et 6,8% de femmes
36,8% des personnes retenues ont été libérées et **60% ont été éloignées**

Principales nationalités

Albanaise	18,2%
Tunisienne	12,6%
Algérienne	10,7%
Roumaine	9,6%

Demandes d'asile

283 demandes d'asile enregistrées

141 demandes ont fait l'objet d'une aide à la rédaction du récit
3 statuts de réfugié

Durant l'année 2015, 6 familles (3 albanaises et 3 kosovares) ont été placées au centre de rétention de Lyon. Quatre familles, précédemment assignées à résidence, ont été éloignées sans avoir pu bénéficier d'un accompagnement juridique. En effet, placées au CRA dans la soirée, elles ont été éloignées vers leur pays d'origine le lendemain matin avant l'arrivée de l'association Forum réfugiés-Cosi.

Par ailleurs, plus de cinquante parents d'enfants mineurs ont été placés au CRA de Lyon sans leur conjoint et leurs enfants. La douleur de ces parents qui se retrouvent séparés de leur famille a conduit certains à des actes de désespoir. Ainsi, en décembre 2015, quatre pères de famille ont tenté de mettre fin à leurs jours.

Le placement de plusieurs personnes instables psychologiquement a parfois été difficile à gérer. La sectorisation de la cour intérieure, devenue définitive, a conduit à une nouvelle organisation de la réception des personnes.

Plusieurs réunions à l'initiative du chef de centre ou de son adjointe ont réuni Forum réfugiés-Cosi, le service médical, l'OFII et les services de la PAF. Ces réunions permettent d'échanger sur le fonctionnement général du CRA et de travailler en bonne intelligence.

CRA de Nice (06)

Capacité : **38 places**

2 intervenants juridiques

Coordonnées : Caserne d'Auvare, 28 rue de Roquebillière, 06300 Nice, Tel : 04 93 56 21 76, Fax : 04 93 55 68 11, cranice@forumrefugies.org

1 309 personnes placées
97,6% d'hommes et 2,4% de femmes
37,4% des personnes retenues ont été libérées et **61,1% ont été éloignées**

54 nationalités différentes

Principales nationalités

Tunisienne	40,3%
Marocaine	10,9%
Soudanaise	9%
Algérienne	6,7%

Demandes d'asile

28 demandes d'asile enregistrées

27 demandes ont fait l'objet d'une aide à la rédaction du récit
1 statut de réfugié

L'accompagnement juridique et le contentieux devant le tribunal administratif ont été plus intenses (219 recours pour excès de pouvoir contre 109 en 2014). Cela est essentiellement dû à l'augmentation du nombre d'obligations de quitter le territoire français sans délai de départ volontaire. Beaucoup de personnes justifiant de documents permettant une décision de réadmission vers l'Italie ont fait l'objet d'une telle mesure. Ces décisions ont régulièrement été annulées par le juge administratif, sanctionnant le défaut de délai de départ.

Les juges judiciaires ont, eux, constaté de nombreuses irrégularités dans la procédure, notamment au regard des conditions d'interpellation.

La Cour européenne des droits de l'homme a ordonné la suspension des mesures d'éloignement vers leur pays d'origine de trois Soudanais du Darfour et d'un Égyptien sur le fondement de risques de traitements inhumains et dégradants.

Plusieurs personnes transférées des Locaux de Rétention Administrative de Corse sont arrivées après l'expiration du délai de recours contentieux. Ceci pose de réelles difficultés en termes de droit à un recours effectif. Cette année a été marquée par la question des migrants à la frontière franco-italienne. Une arrivée importante dans les Alpes-Maritimes de personnes provenant de la Corne de l'Afrique a été constatée. Elles venaient d'Italie et cherchaient à gagner l'Europe du Nord. Ces arrivées massives ont impacté le nombre de placements, et ont exacerbé, plus encore que d'habitude, le défaut d'appréciation des situations individuelles par la Préfecture des Alpes-Maritimes.

CRA de Marseille (13)

Capacité : **136 places**

4 intervenants juridiques

Coordonnées : 13 boulevard des peintures, 13014 Marseille, Tel : 04 91 56 69 56, Fax : 04 91 53 97 23, cramarseille@forumrefugies.org

1 769 personnes placées

49,4% des personnes retenues ont été libérées et **44,7% ont été éloignées**

69 nationalités

Principales nationalités

Tunisienne	26,6%
Algérienne	24,1%
Marocaine	13,1%

Viennent ensuite les ressortissants de Roumanie avec 78 personnes.

Les ressortissants afghans, irakiens, iraniens, syriens, érythréens, et soudanais viennent essentiellement du désengorgement de la « jungle » de Calais.

Demandes d'asile

151 demandes d'asile enregistrées

79 demandes ont fait l'objet d'une aide à la rédaction du récit.

Durant les derniers mois de l'année, le CRA a connu une forte augmentation de l'activité, principalement due aux transferts en provenance de Calais (138 personnes).

Les ressortissants d'un État de l'Union européenne connaissent le plus fort taux de reconduite. 84,25% ont été reconduits vers leur pays d'origine (91 personnes dont 72 Roumains). La plupart des reconduites se font dans les cinq premiers jours.

22 personnes se sont déclarées mineures lors de nos entretiens. 15 d'entre elles faisaient partie des personnes en provenance de Calais. Si aucune n'a été effectivement reconduite, des obstacles sont apparus pour les prémunir d'une rétention inutile et traumatisante pour leur jeune âge. La principale difficulté consiste à apporter la preuve de leur minorité face à l'administration qui a recours aux tests osseux, alors même que cette pratique est fortement décriée.

Les tensions et les violences des retenus contre eux-mêmes sont relativement fréquentes. Les conditions de rétention au centre de Marseille sont quasi-carcérales. Jusqu'en août 2015, les personnes retenues ne pouvaient pas se rendre par elles-mêmes auprès des différents intervenants présents au centre (Forum réfugiés-Cosi, l'OFII, et le service médical) comme cela est le cas dans d'autres CRA. Chaque déplacement nécessitait la disponibilité d'une escorte policière. La mise en

place d'une Zone d'Accès Contrôlé (ZAC), permettant de fluidifier les allées et venues des personnes sans l'escorte policière est effective et en rodage depuis le mois août 2015.

CRA de Nîmes (30)

Capacité : **66 places**

3 intervenants juridiques

Coordonnées : Avenue Clément Ader, 30000 Nîmes, Tel : 04 66 38 25 16, Fax : 04 66 37 74 37, cranimes@forumrefugies.org

1 410 personnes placées, dont une mère érythréenne et ses deux enfants.

91,6% d'hommes et 8,4% de femmes

59,3% des personnes retenues ont été libérées et **39,3% ont été éloignées**

Principales nationalités

Marocaine	24,3%
Tunisienne	20,9%
Algérienne	9,9%
Roumaine	6,9%

Demande d'asile

19 demandes d'asile enregistrées

11 demandes ont fait l'objet d'une aide à la rédaction du récit

L'activité a connu une forte tension, due principalement aux placements et transferts de personnes depuis Calais (222 personnes sur l'année).

Tout au long de l'année, l'équipe a rencontré de grosses difficultés à disposer des escortes pour voir les personnes retenues. Le manque d'effectifs policiers et l'architecture carcérale du centre de rétention impactent fortement la mission.

L'absence sur les fiches de situations journalières, des mouvements des retenus (JLD, présentation auprès du consulat, etc.) rend également l'accompagnement des retenus difficile. Beaucoup de personnes ne sont prévenues des convocations au JLD qu'au dernier moment, ce qui peut leur être préjudiciable notamment quand celles-ci souhaitent que leur famille soit présente, quand ils ont des garanties de représentations ou pour prévenir l'éventuel avocat personnel.

CRA de Sète (34)

Capacité : **30 places**

2 intervenants juridiques

Coordonnées : 15 quai François Maillol 34200 Sète, Tel : 04 67 74 39 59, Fax : 04 99 02 65 76, crasete@forumrefugies.org

412 personnes placées soit une centaine de plus qu'en 2014

47,4% des personnes retenues ont été libérées et **48,2% ont été éloignées**

56 nationalités contre 23 en 2014

Principales nationalités

Marocaine	37,6%
Algérienne	12,6%
Roumaine	7,1%

Demandes d'asile

37 demandes d'asile enregistrées

23 demandes ont fait l'objet d'une aide à la rédaction du récit

Le centre a connu une forte augmentation de son activité durant les mois d'octobre et de novembre. En effet, les personnes habituellement placées dans les CRA de Marseille et Nîmes ont été orientées vers celui de Sète du fait des placements et transferts de personnes en provenance de Calais et Coquelles dans ces deux CRA.

67% des placements sont fondés sur une OQTF (avec ou sans délai de départ volontaire) contre 16% sur la base d'une réadmission Schengen.

Au sein du CRA, l'équipe de Forum réfugiés-Cosi bénéficie de bonnes relations avec le greffe, les autres intervenants et les effectifs de police, bien que des tensions soient apparues avec les policiers durant l'été en raison d'une « émeute » ayant conduit à un dépôt de plainte simultané de plusieurs personnes retenues.

Les procédures et les informations relatives à la situation des retenus sont transmises rapidement, ce qui permet de réaliser un accompagnement juridique au plus près des besoins des personnes retenues.

De nombreux partenariats locaux ont été mis en place avec les associations d'aide aux sans papiers mais aussi avec la permanence « droit des étrangers » des avocats de Montpellier. L'année a été marquée par l'augmentation du nombre de placements de personnes psychologiquement fragiles.

CRA de Perpignan (66)

Capacité : **48 places**

2 intervenants

Coordonnées : Rue des Frères Voisins, Lotissement Torremilla, 66000 Perpignan, Tel : 04 68 73 02 80, Fax : 04 68 73 12 10, craperpignan@forumrefugies.org

966 personnes placées

14,9% des personnes retenues ont été libérées et **83,7% ont été éloignées**

81 nationalités

Principales nationalités

Marocaine	23,6%
Pakistanaise	10,2%
Algérienne	7,6%

76% ont été interpellées à la frontière espagnole. 29 personnes ont été placées directement par la préfecture du Pas-de-Calais ou transférées depuis le CRA de Coquelles.

Demandes d'asile

67 demandes d'asile enregistrées

37 demandes ont fait l'objet d'une aide à la rédaction du récit

1 statut de réfugié

Les mesures d'éloignement sont essentiellement des obligations de quitter le territoire français (46% d'OQTF) et des décisions de réadmission (51%).

Le manque d'implication des avocats qui assurent les permanences devant le JLD est problématique. La quasi-totalité des avocats ne soulève aucun vice de procédure qui permettrait une libération des personnes.

Pour les personnes retenues, cette « pratique » est lourde de conséquences. D'une part, elles ne comprennent pas que des violations qu'elles estiment avoir vécues ne soient pas soulevées par leur avocat. D'autre part, les avocats du barreau de Montpellier ne peuvent pas en deuxième instance soulever des faits ou des vices de procédure qui n'ont pas été évoqués en première instance.

Dans le but de pallier ces difficultés une rencontre entre la direction de Forum réfugié-Cosi et le bâtonnier a eu lieu. Cependant, à la fin de l'année, le résultat n'était pas encore probant.

LA ZONE D'ATTENTE

Mission

Au titre de l'article R.223-8^[1] du CESEDA, Forum réfugiés-Cosi est habilité depuis plusieurs années par le ministère de l'intérieur à intervenir dans les zones d'attente. L'accès des intervenants à la zone d'attente est subordonné à un agrément individuel accordé pour une durée de trois ans par le ministère de l'intérieur; chaque association dispose de dix habilitations.

Organisation de la mission

Membre de l'Anafé (Association Nationale d'Assistance aux Frontières pour les Étrangers), Forum réfugiés-Cosi intervient à Lyon (équipe de 5 salariés volontaires) et à Sète (1 intervenante). A Marseille, Forum réfugiés-Cosi intervient en zone d'attente dans le cadre d'un collectif d'associations habilitées.

A l'instar d'autres organismes^[2], ces volontaires assurent au quotidien et à tour de rôle des permanences téléphoniques, dans le but d'accompagner les étrangers qui font l'objet d'un maintien en zone d'attente suite à un refus d'entrer sur le territoire, pour une effectivité de leurs droits, notamment celui de la demande d'admission au titre de l'asile. Ils s'appuient aussi, à chaque fois que c'est nécessaire, sur la direction pour des interventions urgentes auprès du ministère, notamment pour la régularisation de situations administratives. Notre habilitation a été renouvelée et est valable pour une durée de trois ans à compter du 9 juin 2015

Lyon

Nous manquons de visibilité sur le nombre de personnes maintenues durant l'année, l'accès au registre ne nous étant pas autorisé.

La permanence téléphonique a permis de suivre 33 personnes.

Grâce à différentes interventions, hiérarchiques de la direction de Forum réfugiés-Cosi ou contentieuses par les salariés volontaires, 11 personnes dont 2 mineurs isolés sont sorties de la zone d'attente.

3 ont été admises au séjour au titre de l'asile par le ministre de l'Intérieur suite à l'avis favorable de l'Ofpra.

3 autres ont été libérées suite à des recours introduits par nos soins devant le Tribunal administratif (TA) contre les refus d'admission au titre de l'asile du ministre de l'Intérieur.

Sète

A Sète, où la zone d'attente est attenante au CRA, les 16 personnes placées au cours de l'année ont été accompagnées.

11 Syriens, dont 2 mineurs, ont été libérés par le Juge des libertés et de la détention (JLD) ou la cour d'appel. Ils ne souhaitent pas demander l'asile en France.

Marseille

L'activité est très soutenue à Marseille car la zone d'attente, qui se trouve dans le centre de rétention administrative, accueille toutes les personnes qui ont fait l'objet de refus d'entrer au port ou à l'aéroport de Marignane. 75 personnes y ont été maintenues.

D'avril à fin août, ne disposant pas de salarié habilité sur site, nous avons fait le lien avec les visiteurs des autres associations.

Au cours des cinq derniers mois de l'année, sur la trentaine de personnes que nous avons suivies, 8 Irakiens et Syriens demandant une admission au titre de l'asile ont été autorisés à entrer sur le territoire français.

4 personnes ont été accompagnées lors de leur entretien avec l'OFPRA (loi du 29 juillet).

[1] Conditions d'accès des associations humanitaires (Articles R223-8 à R223-14)-Article R223-8 L'autorité administrative compétente fixe la liste des associations habilitées à proposer des représentants en vue d'accéder à la zone d'attente dans les conditions fixées par la présente section. L'habilitation ne peut être sollicitée que par les associations régulièrement déclarées depuis au moins cinq années et proposant par leurs statuts l'aide et l'assistance aux étrangers, la défense des droits de l'homme ou l'assistance médicale ou sociale.

[2] Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) Human Rights Watch (HRW) et des associations issues de la société civile (Anafé, CIMADE, Croix-Rouge, Amnesty International, France terre d'asile, Médecins du monde, , GISTI, LDH, MRAP, groupe accueil et solidarités (GAS), APSRF), l'Ordre de Malte France et JRS.

Information, Formation, Plaidoyer

Le travail des équipes de terrain de Forum réfugiés-Cosi auprès des demandeurs d'asile, des réfugiés, des personnes retenues et des migrants européens est complété par des missions d'expertise, de plaidoyer, de sensibilisation et d'information auprès des professionnels de l'asile, des institutions ou du grand public.

Ces activités ont vocation d'une part à améliorer la qualité de l'accompagnement des demandeurs d'asile et des réfugiés, et d'autre part à influencer les politiques publiques pour une meilleure effectivité du respect des droits des personnes prises en charge.

Les réformes de la loi sur l'asile et de la loi sur l'immigration ont continué à nous mobiliser fortement tout au long de l'année et ont fait l'objet d'une production importante en termes d'analyse des projets et textes de loi et de leur impact sur les pratiques de terrain, ainsi que de propositions d'amélioration des politiques publiques dans ces domaines. Une grande attention a également été portée aux évolutions du contexte européen et aux répercussions attendues sur le territoire français suite aux décisions de l'Union européenne de répartir l'accueil des demandeurs d'asile provenant de pays en crise.

INFORMER, SENSIBILISER ET FORMER

INFORMATION JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

En amont du plaidoyer, une veille systématique est organisée sur l'ensemble des questions touchant au droit d'asile et au droit des étrangers en France et en Europe. Une veille réglementaire et jurisprudentielle sur l'asile est réalisée quotidiennement afin de collecter l'ensemble des textes législatifs et réglementaires ainsi que les décisions jurisprudentielles au niveau national.

Cette information est analysée et diffusée aux équipes chargées de l'accompagnement juridique des demandeurs d'asile par le biais de différents outils de communication.

Au cours de l'année, quatre bulletins de veille réglementaire retraçant l'évolution jurisprudentielle, législative et réglementaire sur l'asile ont été diffusés par voie électronique.

Le suivi de la mise en œuvre de la loi du 30 juillet 2015 relative à la réforme de l'asile a été effectué et se poursuit avec la production régulière de notes et synthèses sur les dispositions entrant en vigueur.

Sept bulletins de veille Europe ont été diffusés, traitant des principaux développements européens en matière d'asile ainsi que des cas de jurisprudence phares rendus par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) et la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE).

En 2015, l'actualité européenne a été marquée par plusieurs événements : l'augmentation importante du nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés en Europe, les nombreuses propositions formulées par les institutions européennes pour trouver une solution aux défis posés par

cette situation exceptionnelle, au premier rang desquelles l'Agenda européen en matière de migration, et les difficultés des États membres de l'Union européenne à répondre d'une même voix et, de fait, faire preuve de solidarité face à la crise du système d'asile et d'accueil européen.

38 notes d'information et d'analyse sur l'Europe, traitant par exemple des hotspots et de la relocalisation ou informant des développements statistiques de l'asile en Europe, et 15 notes d'analyse de jurisprudences rendues par les Cours européennes (CJUE et CEDH) ont été diffusées. Des notes d'analyse relatives aux textes européens et à leur transposition en droit français ainsi que des recommandations ont également été diffusées aux autorités françaises et aux institutions et agences européennes.

Les équipes assurent également un service de conseil aux professionnels et à des particuliers extérieurs aux dispositifs de l'organisation. En 2015, plus de 270 réponses ont été apportées aux différentes sollicitations.

INFORMATION ET EXPERTISE GÉOPOLITIQUE

Le centre de documentation Floribert Chebeya, situé à Lyon et ouvert au public, permet un accès à près de 5 700 références d'ouvrages, de revues ou de rapports, relatifs aux relations internationales, aux droits de l'Homme, à la géopolitique, au droit d'asile ou aux migrations, avec une spécialisation sur l'Afrique centrale.

Le centre de documentation effectue une veille géopolitique sur les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile à destination des salariés et bénévoles, qui s'est traduite en 2015 par l'envoi de 49 revues de presse interna-

tionales hebdomadaires et de six bulletins d'informations géopolitiques. sept fiches pays sur la Libye, l'Arménie, la Russie, le Nigéria, l'Érythrée, le Soudan et l'Ukraine ont également été réalisées ou actualisées. Ces documents constituent des supports pour les travailleurs sociaux et juristes qui accompagnent les demandeurs d'asile dans leur procédure de reconnaissance d'une protection internationale. Dans le cadre du partenariat avec le réseau Ritimo dont est membre le centre Floribert Chebeya, les dossiers réalisés sur l'Érythrée et le Soudan ont été mis en ligne sur le site Internet de Ritimo (<http://www.ritimo.org>).

Le centre de documentation répond également aux sollicitations de recherches de salariés ou bénévoles sur des dossiers spécifiques, ce qui a représenté 37 sollicitations en 2015. Le centre de documentation a poursuivi son engagement au sein des différents réseaux : Ritimo, en continuant d'alimenter la base de ressources communes, le Réseau français pour l'Afrique centrale (RÉFAC) en assurant le secrétariat du réseau et en diffusant une revue de presse spécialisée sur la région aux membres, et le « COI Forum », un forum regroupant divers profession-

nels européens de l'asile, associatifs et institutionnels, qui a pour objectif de mutualiser les informations sur les pays d'origine des demandeurs d'asile.

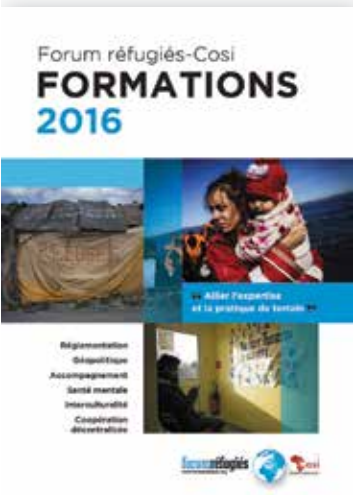
Le centre de documentation se charge également de la mutualisation des informations sur les pays d'origine et a entrepris, en lien avec un groupe de travail interne, un travail autour de l'organisation de la ressource et de sa mise à disposition, qui devrait aboutir en 2016 à la mise en place d'un portail Informations pays d'origine.

LE CENTRE DE DOCUMENTATION FLORIBERT CHEBEYA EN CHIFFRES

2 bénévoles / 5 700 références / 7 fiches pays / 49 revues de presse hebdomadaires / 6 bulletins d'information géopolitique
36 acquisitions / 37 réponses à des sollicitations

Situation géographique : 326 rue Garibaldi, Lyon 7^e

FORMATION DES PROFESSIONNELS ET DES BÉNÉVOLES



Forum réfugiés-Cosi propose des formations aux professionnels et bénévoles accompagnant les demandeurs d'asile et les réfugiés dans différents champs de compétence : droit d'asile et droit des étrangers, géopolitique, accompagnement social, santé mentale, interculturalité.

L'année 2015 confirme la diversité de notre offre de formation, avec de nombreuses thématiques proposées sur des formats

adaptés aux différents types de besoins (formations collectives dans nos locaux, au sein des structures, dans le cadre d'écoles et de facultés), mais aussi de nos publics (salariés, équipes de structures associatives, institutionnelles ou publiques, étudiants, demandeurs d'emploi, bénévoles).

Le projet de formation des officiers de protection de l'OFPRA sur l'accueil des récits de souffrance a été finalisé. Ainsi, 180 agents ont été formés dont 80 en 2015. Un bilan de ces trois ans de formation nous a permis de relever l'entière satisfaction de l'OFPRA. Le recrutement au sein de l'équipe d'un intervenant juridique chargé de formations a permis de développer notre capacité à répondre aux besoins de formations sur le volet réglementaire.

Grâce à un soutien du fonds de développement de la vie associative (FDVA) la formation de bénévoles s'est foncièrement développée en 2015 sur trois thématiques de réglementation et notamment sur

la formation de nouveaux bénévoles qui pourront accompagner les demandeurs d'asile lors des entretiens à l'OFPRA, dans le cadre de la réforme de l'asile. Nous avons également pu proposer deux formations pour des bénévoles d'autres associations effectuant l'aide au recours auprès de la CNDA.

Au cours de cette année, ce sont près de 1400 personnes qui ont été formées par Forum réfugiés-Cosi, dont 85% ont confirmé la pertinence et la qualité des formations proposées.

LE CENTRE DE FORMATION EN CHIFFRES

39 formations dispensées en intra / 20 formations dispensées en inter / 20 interventions de formation
38 formateurs / 9 formations de salariés Forum réfugiés-Cosi
8 formations de bénévoles Forum réfugiés-Cosi / 32 structures formées / 1 395 personnes formées dans 17 régions



CONFÉRENCES PARTAGE ET EXPERTISE

Forum réfugiés-Cosi organise chaque année des conférences- débats sur des questions géopolitiques ou juridiques relatives au droit d'asile. Quatre conférences, gratuites, ont été organisées en 2015, ouvertes en interne aux salariés et aux bénévoles, mais également aux partenaires associatifs ainsi qu'aux avocats.

Loi sur la réforme de l'asile : quels changements ?

Après l'adoption de la loi sur la réforme de l'asile en juillet 2015 et de ses décrets d'application en novembre, Forum réfugiés-Cosi a proposé deux conférences « partage et expertise » à Lyon et à Clermont-Ferrand en décembre. Ces conférences gratuites ont permis de transmettre aux 70 membres d'associations intervenant auprès de demandeurs d'asile présents une information fiable et synthétique sur les changements induits par la réforme, et de répondre aux questions que ces modifications pouvaient poser.

Deux autres temps d'échanges, auxquels une soixantaine de personnes ont pris part, ont été organisés sur le contexte dans les pays d'origine des demandeurs d'asile, portant sur les sujets suivants :

« Albanie : protéger les femmes victimes de violences et de traite des êtres humains »

Brikena Puka, Directrice de l'association Vatra, rencontrée lors de la mission effectuée en avril 2013, qui vient en aide aux femmes victimes de violences conjugales et victimes de traite, nous a parlé de la situation des femmes en Albanie lors d'une conférence organisée au CNAM le 2 juillet 2015. Ce temps

d'échanges a permis d'éclairer les participants sur le cadre juridique et culturel albanais. La conférence a rassemblé étudiants, représentants d'associations et avocats. Elle a été suivie d'une rencontre de Brikena Kapuka avec des salariés de l'association. Les discussions et son témoignage ont notamment permis de mieux comprendre la situation des femmes en demande d'asile ou réfugiées originaires de ce pays et les difficultés particulières auxquelles elles font face.

« L'évolution du contexte des droits de l'Homme en République démocratique du Congo »

Dismas Kitenge, président de l'association Groupe Lotus, basé à Kisangani (RDC), partenaire de longue date de Forum réfugiés-Cosi, est venu en avril à Lyon. Son passage en France a été l'occasion d'organiser un temps d'échanges au centre de documentation Floribert Chebeya, auquel une vingtaine de personnes (salariés et administrateurs de Forum réfugiés-Cosi, avocats et représentants d'ONG actives dans l'accompagnement des demandeurs d'asile et la protection des droits de l'Homme) ont pu prendre part. Dismas Kitenge a dressé un état des lieux de la situation politique en RDC, plus particulièrement concernant les violations des droits humains, les atteintes aux libertés d'opinion et de rassemblement et l'instabilité persistante dans l'est du pays.

PUBLICATIONS

État des lieux de l'asile en France et en Europe

La quinzième édition de cet ouvrage a été publiée le 20 juin 2015 (Journée mondiale du réfugié) et éditée à 800 exemplaires. Ce rapport annuel sur l'asile en France, en Europe et dans le monde constitue un outil d'information et de travail pour les spécialistes comme pour le public sensibilisé aux questions de l'asile et de la protection des réfugiés. Il décrit et analyse les procédures et modalités d'accueil des personnes qui fuient leur pays, les moyens qui y sont affectés et le niveau de protection qui leur est accordé. Cet ouvrage a été diffusé gratuitement à près de 500 acteurs de l'asile avec le soutien du Fonds asile, migrations et intégration (FAMI) et est vendu par correspondance.

L'édition 2015 a été préfacée par le Haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés, M. António Guterres.



Le rapport annuel sur les centres de rétention

Le rapport sur la rétention administrative concernant l'année 2014 a été publié le 30 juin 2015. Il est coédité depuis cinq ans par l'ASS-FAM, la Cimade, Forum réfugiés-Cosi, France terre d'asile et l'Ordre de Malte, réunis au sein d'un comité de pilotage de la mission d'aide à l'exercice effectif des droits dans les centres de rétention administrative de France.

Ce rapport, présenté lors d'une conférence de presse, a souligné la dégradation de la situation de la rétention administrative et l'urgence de modifier le projet de loi sur l'immigration afin de garantir le respect des droits des retenus.

OUTILS DE COMMUNICATION

En 2015 nous avons diffusé 11 numéros de notre newsletter mensuelle (n°3 à n°13). Le nombre de destinataires est passé de 1 000 en début d'année à plus de 1 600 fin 2015. Deux numéros du journal ont été publiés en 2015. Le choix a été fait cette année de modifier sa maquette pour la rendre plus attractive et d'adapter sa diffusion à un public plus restreint (1 000 destinataires environ), la newsletter lancée depuis fin 2014 permettant elle de toucher un public plus large. Par ailleurs, le site internet (www.forumrefugies.org), toujours largement consulté, a reçu environ 50 000 visiteurs uniques. Enfin, sept numéros du bulletin interne ont été publiés.

FORUM RÉFUGIÉS-COSI DANS LES MÉDIAS

En 2015, Forum réfugiés-Cosi a publié 27 communiqués de presse, portant notamment sur la loi sur l'asile, l'accueil des réfugiés en Europe, les naufrages en Méditerranée, le plan migrants, la liste des pays d'origine sûrs, la loi sur l'immigration, la rétention administrative et les élections et l'évolution du contexte des droits de l'Homme au Burundi. Les activités et le plaidoyer de l'association ont généré de nombreux articles et reportages qui ont relayé notre message en faveur des demandeurs d'asile, des réfugiés et de la promotion des droits humains :

- 100 articles dans la presse régionale, nationale et internationale (Le Progrès, Lyon Capitale, Rue89, Le Monde, Libération, La Croix, Actualités sociales hebdomadaires, La Gazette des communes, Paris Match, L'Obs, etc.)
- 10 interviews ou émissions diffusées sur les radios locales, nationales et internationales
- 10 interviews et reportages diffusés sur les chaînes de télévision régionales et nationales (BFMTV, France 3, Euronews, France 24, TF1)

De nombreux articles ont également été relayés sur Internet (blog, sites d'actualité, etc.).

Par ailleurs, nous avons reçu plus de 90 sollicitations de la part de la presse sur les différents sujets qui ont fait l'actualité, avec une accélération à partir de septembre, où l'attention des médias sur la question des réfugiés a pris une nouvelle ampleur.



“ Depuis 2014, Forum réfugiés-Cosi participe au projet Devreporter Network piloté par Rescoop. DevReporter Network est un réseau transrégional (Catalogne, Rhône-Alpes et Piémont) de journalistes, d'universitaires et de professionnels de la communication des structures de la solidarité internationale. Le projet vise à déconstruire les stéréotypes et permettre un décryptage de l'information grâce au développement de partenariats entre acteurs de la solidarité et médias. Dans ce cadre, nous avons, en 2015, postulé avec le collectif de journalistes We Report à l'appel à projets récompensant des formes innovantes de collaboration entre acteurs de la solidarité internationale et journalistes. Le choix du reportage s'est porté sur la thématique de l'intégration des populations Roms, notamment au regard de l'activité du programme Andatu. L'objet du reportage était de rendre compte des mécanismes d'intégration et d'exclusion des populations Roms en France, en Roumanie et en Slovaquie.

Le principal sujet produit, *Roms, le combat contre l'exclusion*, a été publié sur le site Suisse La Cité, partenaire de Rue89 en France.

De plus courts sujets ont également été diffusés sur RFI, Médiapart ou dans la tribune de Genève. La collaboration entre We report et Forum réfugiés-Cosi s'est vu récompensée début 2016 par l'obtention du prix régional, puis début février 2016 par le premier prix inter-régional décerné à l'unanimité par les membres du jury. ”





ÉVÉNEMENTS

La 2^{ème} édition de la Semaine du réfugié

Pour la deuxième année consécutive, Forum réfugiés-Cosi a organisé une semaine d'événements autour de la Journée mondiale du réfugié.

« Remonter le fil de l'asile »

Du lundi 15 juin au vendredi 19 juin, des journées portes ouvertes étaient proposées dans différents sites de l'association accueillant des réfugiés et/ou demandeurs d'asile à Lyon et à Privas, afin que le public puisse comprendre le parcours et l'accompagnement proposé tout au long de la procédure d'asile.



Soirée théâtre

Une soirée avec la troupe du Théâtre Désirée, composée de citoyens européens et de réfugiés, a également été organisée. La pièce proposée évoquait la migration et la quête du bonheur. Très poétique, elle permettait d'offrir un autre regard sur la question de l'asile.



Partenariat avec des bibliothèques

Un partenariat a été mis en place avec plusieurs bibliothèques de Lyon, Villeurbanne et Nice tout au long de la semaine afin de proposer à leur public des tables spéciales consacrées à cette thématique.





Journée mondiale du réfugié

Pour la journée mondiale du réfugié, nous avons organisé à Lyon la 12^{ème} Marche des parapluies au départ de la Place de la République, accompagnée des échassiers de la troupe O'sur pattes et d'un char musical de Louxor spectacle. Nous étions présents place de la République dès la fin de matinée avec une tente du HCR pour la présentation du rapport annuel sur l'asile en présence de Philippe Leclerc, Délégué du HCR en France, puis pour échanger avec les passants autour du jeu *Dans les pas d'un demandeur d'asile*. Des temps d'échange étaient également proposés sous la tente avec des réfugiés réinstallés témoignant de leur parcours.

A l'arrivée de la Marche, plus de 500 personnes ont pu profiter des spectacles et concerts de Terrya Circus, Tar'taraf et Groov'eat dans une ambiance conviviale.

Pour la première fois cette année, nos équipes se sont également mobilisées pour célébrer la journée mondiale du réfugié à Nice. Une conférence « Migrants en Méditerranée : quelle protection pour les réfugiés ? » a été organisée le 19 juin, réunissant 70 personnes. Le samedi 20 juin, 80 personnes se sont retrouvées pour une soirée conviviale au bar le Court-circuit, entre concerts, expositions et dégustations de spécialités culinaires éthiopiennes.



La course des Héros

Enfin le 21 juin, 19 personnes ont participé pour Forum réfugiés-Cosi à la Course des Héros à Lyon et ont collecté plus de 3 000 euros de dons destinés à financer l'accompagnement des demandeurs d'asile lors des entretiens à l'OFPPA. L'entreprise Alteriade, à l'occasion de ses dix ans, a participé largement à cet événement au profit de Forum réfugiés-Cosi.





La participation à des événements extérieurs

Forum réfugiés-Cosi se mobilise également autour d'actions de sensibilisation et d'information sur ses domaines d'intervention afin de toucher un public le plus large possible. Dans ce cadre nous avons participé à différents événements comme le festival 6^{ème} continent, les Dialogues en humanité, le festival Migrant'scène organisé par la Cimade Rhône-Alpes, le Village de la solidarité internationale, etc.

Forum réfugiés-Cosi a également pris part à la Journée portes ouvertes de l'OFPPRA en avril : notre stand a ainsi pu accueillir plus d'une centaine de visiteurs et l'association est intervenue lors d'une table ronde organisée sur le thème des besoins spécifiques liés à la procédure d'asile.

Mobilisation citoyenne

À la suite de la publication de la photo d'un enfant syrien réfugié décédé sur les côtes grecques, l'opinion publique s'est fortement émue. Forum réfugiés-Cosi a lancé un appel à mobilisation solidaire à Lyon, pour appeler les États membres à accueillir dignement les réfugiés, rappelant que ce drame reflétait malheureusement la situation que vivaient depuis de nombreux mois des milliers de personnes qui fuient la guerre et les persécutions.

30 organisations lyonnaises se sont associées à cet appel qui a rassemblé, le samedi 12 septembre, plus de 600 personnes sur la Place Bellecour à Lyon.



“ Conférence sur la Syrie au CNAM Rhône-Alpes

Le 30 mars 2015, Forum réfugiés-Cosi, en partenariat avec le CNAM Rhône-Alpes et l'ONG Première Urgence, a organisé une conférence sur le thème

« Crise syrienne, un désastre humanitaire ». Cette conférence était organisée à l'occasion de l'exposition de photos « Exils syriens », signée Édouard Élias, qui raconte à travers 18 clichés poignants les conditions de vie difficiles des réfugiés syriens au Liban et en Jordanie.

Divers acteurs ont ainsi échangé sur les enjeux que soulève la crise syrienne : Fabrice Balanche, Maître de conférences au GREMMO Université Lyon 2 ; Roger Persichino, directeur des opérations de PU-AMI ; Édouard Élias, photographe de l'exposition, ainsi qu'un réfugié syrien accompagné à Lyon par Forum réfugiés-Cosi. Le débat qui a suivi était animé par Jean-François Ploquin, directeur général de Forum réfugiés-Cosi. 130 personnes ont participé à cette conférence. ”



CONTRIBUER À L'ÉLABORATION ET AU SUIVI DES POLITIQUES PUBLIQUES FRANÇAISES ET EUROPÉENNES

Le travail de terrain et les ressources constituées par la veille, la documentation et la formation depuis plus de 30 ans ont permis à Forum réfugiés-Cosi de développer une expertise reconnue. L'association est régulièrement entendue par les représentants des institutions, au niveau local et national, ainsi que par les sénateurs ou les députés sur les thématiques liées à son mandat.

PLAIDOYER EN FRANCE

Suite à l'adoption du projet de loi sur la réforme de l'asile par l'Assemblée nationale en première lecture en décembre 2014, Forum réfugiés-Cosi a publié en janvier 2015 une synthèse du texte, permettant ainsi d'en faire connaître largement l'impact. A chaque étape de la suite du processus législatif (commission mixte paritaire, nouvelle lecture, lecture définitive), Forum réfugiés-Cosi a adressé aux parlementaires des propositions d'amendements à la loi destinées à l'examen du texte en Commission des lois puis en séance publique à l'Assemblée nationale et au Sénat, pour défendre une amélioration de la procédure et des conditions d'accueil des demandeurs d'asile.

La loi sur l'asile a été définitivement votée puis promulguée le 29 juillet 2015. Une note de synthèse sur ce texte a été publiée le 20 août 2015. Un suivi des dispositions réglementaires a été assuré, avec la diffusion de propositions auprès du ministère de l'Intérieur, notamment lors des comités de suivi de la réforme. La réflexion s'est par ailleurs poursuivie sur les impacts de la réforme pour les activités de l'association, en lien avec toutes les directions opérationnelles. Par la suite, Forum réfugiés-Cosi a été sollicitée par des associations ou des collectivités territoriales pour échanger sur la réforme de l'asile et sensibiliser sur les changements attendus et les points de vigilance dans le cadre de la mise en œuvre.

La question de l'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale a fait l'objet d'un plaidoyer spécifique auprès du sénateur Roger Karoutchi, auteur d'un rapport sur les CPH pour la commission des finances du Sénat. Par ailleurs, comme chaque année, le projet de loi finances a fait l'objet d'un suivi attentif et les positions de l'association ont été portées lors d'une rencontre avec le député Laurent Grandguillaume dans le cadre

de la Commission des finances de l'Assemblée nationale, notamment pour rappeler la nécessité de débloquer les crédits suffisants pour permettre des conditions d'accueil et d'intégration adaptées. Parallèlement, une veille et une analyse des débats à l'Assemblée nationale sur le projet relatif au droit des étrangers en France ont été réalisées, avec l'envoi de plusieurs propositions d'amendements. Le texte a été adopté en première lecture le 24 juillet 2015. Au Sénat, la Commission des lois nous a auditionnés le 2 septembre 2015. Des propositions ont été envoyées à cette commission puis à l'ensemble des sénateurs en vue de l'examen en séance publique, afin de défendre nos positions particulièrement concernant la réduction de la durée maximum de rétention et l'avancée de l'intervention du juge des libertés et de la détention. Le texte a été adopté en première lecture le 13 octobre 2015 au Sénat mais la Commission mixte paritaire réunie le 24 novembre 2015 n'a pas trouvé d'accord sur le texte. Il a finalement été adopté par l'assemblée nationale le 18 février 2016.

Enfin, un recours a été déposé au Conseil d'État contre la décision de l'OFPPRA du 9 octobre 2015 établissant une nouvelle liste des pays d'origine sûrs. Forum réfugiés-Cosi a contesté le placement du Kosovo et le maintien de la Géorgie sur cette liste.

PLAIDOYER AUPRÈS DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

Participation à des réseaux et projets européens de plaidoyer

● ECRE

ECRE est un réseau de 90 organisations réparties dans 38 pays, ayant pour mission de promouvoir les droits de ceux qui demandent une protection

...

internationale en Europe. ECRE conduit des activités de recherche et de plaidoyer en coopération avec ses membres. Forum réfugiés-Cosi, en tant que membre actif du réseau depuis 1997, a contribué aux différentes activités de plaidoyer d'ECRE auprès des institutions européennes tout au long de l'année 2015. Compte tenu d'une activité politique particulièrement importante au niveau européen afin de répondre aux défis posés au système d'asile européen et à la solidarité intra-européenne, plusieurs actions de plaidoyer ont été engagées, dont la diffusion de communiqués de presse et d'appels aux décideurs politiques ainsi qu'aux citoyens européens. D'autre part, dans le cadre de l'Assemblée générale d'ECRE en octobre 2015 à la Haye, Forum réfugiés-Cosi a participé aux consultations des ONG organisées par le HCR. Enfin, Forum réfugiés-Cosi contribue depuis le début de l'année 2015 au groupe de travail sur l'accès à la protection dans l'Union européenne dans le cadre de la redéfinition des orientations stratégiques et de plaidoyer d'ECRE.

● **Projet AIDA**

Depuis le 1^{er} septembre 2012, Forum réfugiés-Cosi est partenaire d'un projet européen intitulé AIDA (Asylum Information Database) porté par ECRE, qui a permis la création d'une base de données à jour sur le droit d'asile et la pratique de celui-ci dans un nombre croissant de pays : désormais, 16 pays européens (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Malte, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Suède), plus la Suisse et la Turquie sont couverts par le projet AIDA. En outre, disposer d'une information à jour sur la procédure d'asile, les conditions d'accueil et la rétention permet d'appuyer les activités de plaidoyer, tant au niveau national qu'europpéen, et sert régulièrement de référence aux juridictions européennes et nationales.

En 2015, le rapport AIDA sur la France a été mis à jour deux fois, en mars et en décembre, prenant en compte dans sa dernière version la réforme de l'asile entrée en vigueur en juillet 2015. Le rapport est disponible en anglais sur le site internet du projet : www.asylumineurope.org. De plus, un rapport global couvrant la période 2014-2015 a été publié le 10 septembre 2015. Il compare les pratiques rapportées par les différents rapports nationaux et propose dans cette édition une analyse de la crise de solidarité dans l'Union européenne face à la forte augmentation du nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés arrivant en Europe. Forum réfugiés-Cosi a pris part à la conférence de lance-

ment de ce rapport en septembre et a présenté les principales évolutions du cadre légal relatif à l'asile en France.

● **Réseau européen sur l'apatridie**

Depuis septembre 2014, Forum réfugiés-Cosi est membre du comité consultatif du Réseau européen sur l'apatridie (European Network on Statelessness – ENS), réseau auquel notre organisation prend part depuis 2012. Fort de plus de 100 membres présents à travers 33 pays, l'ENS entend sensibiliser le public au phénomène de l'apatridie et développe des activités de plaidoyer et de formation, y compris à destination des décideurs politiques nationaux et européens. En juin, Forum réfugiés-Cosi a participé à l'Assemblée générale consultative de l'ENS à Budapest où, faisant suite à la campagne « Aucun enfant en Europe ne devrait être apatride » (None of Europe's Children should be Stateless) lancée en novembre 2014, la question de l'apatridie des enfants en Europe a été au cœur des échanges.

● **Contribution aux travaux des agences et institutions européennes**

Forum réfugiés-Cosi est membre de la Plateforme des droits fondamentaux (FPR) de l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA) et du Forum consultatif du Bureau européen d'appui en matière d'asile (BEA). A ce titre, notre organisation répond aux consultations régulières de ces agences sur leurs activités relatives à la migration et à l'asile. En tant que membre actif et contributeur régulier du Forum consultatif du BEA, Forum réfugiés-Cosi a été sollicité pour prendre part à l'évaluation de cette agence, conduite par le cabinet de conseil Ernst and Young. Notre organisation a également été invitée à intervenir dans le cadre d'une table-ronde sur la question de la contribution de la société civile au travail du BEA lors de la Conférence annuelle du Forum consultatif qui s'est tenue en novembre à Malte. Enfin, la Commission européenne a entamé un processus de consultation relatif à l'application par les États membres de la directive Qualification et du règlement Dublin III, processus auquel Forum réfugiés-Cosi a pris part.

PARTAGER LES EXPÉRIENCES ET L'EXPERTISE À L'ÉCHELLE LOCALE, NATIONALE ET EUROPÉENNE

Participation à la plate-forme européenne de la société civile sur la lutte contre la traite des êtres humains

Forum réfugiés-Cosi est membre de cette plate-forme inaugurée par la Commission européenne en mai 2013 et qui réunit plus de 100 organisations de la société civile. La plate-forme est un lieu d'échanges d'expériences et d'idées pour les organisations actives dans la lutte contre la traite des êtres humains et pour la prise en charge des victimes, aux niveaux européen, national et local. Forum réfugiés-Cosi a participé à la quatrième réunion de cette plate-forme en juin 2015 et a pris part à une conférence organisée le 20 octobre 2015 à Bruxelles dans le cadre de la 9^{ème} Journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains.

Participation au projet SHARE sur la réinstallation

Forum réfugiés-Cosi est partenaire du projet SHARE porté par la Commission internationale catholique pour les migrations (CICM) et financé par la Commission européenne, qui vise à renforcer la coopération entre collectivités locales et sociétés civiles en Europe pour la réinstallation des réfugiés.

Forum réfugiés-Cosi a réalisé en partenariat avec France terre d'asile un rapport sur la réinstallation en France, qui a permis de dresser un état des lieux mais aussi de proposer des pistes de travail pour un programme de réinstallation plus efficace.

“ Rapport SHARE : « La réinstallation des réfugiés en France : état des lieux et voies d'amélioration » ”

Rédigé à l'occasion de la mise en place du programme européen SHARE, piloté par le HCR, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le bureau européen de la Commission internationale catholique pour les migrations (ICMC), ce rapport vise à offrir une vue d'ensemble de la réinstallation en France en 2013 et 2014. Il analyse les différents aspects du programme de réinstallation permanent, depuis la sélection des réfugiés dans le pays de premier asile jusqu'à leur intégration dans la société française.

Les conclusions se fondent sur une enquête effectuée par Forum réfugiés-Cosi et France terre d'asile auprès des cinq dispositifs d'accueil des réfugiés réinstallés, dont elles sont elles-mêmes opératrices. Au total, l'enquête a couvert la situation de 74 ménages arrivés en 2013 et 2014, soit 230 personnes. Cette étude s'intéresse également au programme exceptionnel d'accueil des réfugiés syriens lancé en 2014, et aux nouvelles pratiques initiées au niveau national dans ce cadre.

Le rapport préconise un travail important sur la transmission d'informations, tant auprès des réfugiés sur les conditions d'accueil en France qu'auprès des opérateurs, sur la préparation des ménages attendus à leur arrivée et à leur intégration (scolarisation des enfants, accès aux soins, accès au logement, etc.). Il propose également des pistes de travail visant à améliorer l'efficacité du programme de réinstallation, depuis la sélection des bénéficiaires jusqu'à leur accueil et à leur intégration. Certaines pistes sont issues des innovations mises en place dans le cadre du programme *ad hoc* d'accueil des réfugiés syriens initié par le gouvernement français en 2014. Ce rapport a été présenté en juillet à Paris à l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels français intervenant dans la réinstallation des réfugiés en France, et en octobre à Bruxelles lors de la conférence finale du programme SHARE.



Promotion des droits de l'Homme

L'expertise de Forum réfugiés-Cosi s'étend également à des actions menées dans les pays d'origine des bénéficiaires accompagnés par l'association et se traduit enfin par la mise en œuvre de nombreux partenariats au niveau européen et international. En intervenant d'un bout à l'autre des routes de l'exil, Forum réfugiés-Cosi entend ainsi soutenir la construction démocratique et la défense des droits de l'Homme en France et dans les pays d'origine.

PARTICIPATION AU « RÉSEAU FRANCE AFRIQUE CENTRALE » (RéFAC) ET « EUROPE AFRIQUE CENTRALE » (EurAC)

Forum réfugiés-Cosi assure la coordination et le secrétariat du RéFAC dont la vocation est la diffusion d'informations sur l'Afrique centrale et le plaidoyer auprès des autorités françaises. Le comité de coordination comprend également le Secours catholique, le CCFD et la section française d'Amnesty international. D'autres organisations sont membres du RéFAC, dont le CRID, le comité de jumelage de Villefontaine et l'association Wima/Isère.

Au regard de la situation au Burundi, avec la question du troisième mandat du Président Nkurunziza et les affrontements en découlant, ainsi que la préparation d'un calendrier électoral chargé en République démocratique du Congo (RDC) et l'augmentation de la répression, l'année 2015 a été marquée par le suivi de cette actualité et le plaidoyer concernant la situation des deux pays. Le RéFAC a sollicité une intervention du ministère des Affaires étrangères pour la libération des militants de l'association Lucha (Lutte pour le changement) et fait part de ses préoccupations quant à la dégradation des libertés en RDC.

Forum réfugiés-Cosi a également continué son travail au sein d'EurAC, qui effectue un plaidoyer auprès des institutions européennes sur la région des Grands Lacs et représente une source d'informations et d'expertise importante. Forum réfugiés-Cosi a ainsi participé aux assemblées générales et transmis à ses partenaires du RéFAC les informations sur les violations des droits de l'Homme commises lors du processus électoral au Burundi. La prise de position d'EurAC suite à la décision du Président Nkurunziza de se représenter aux élections présidentielles burundaises a également été relayée par Forum réfugiés-Cosi aux autorités françaises, en tant que représentant du RéFAC auprès d'EurAC. Ce document appelait l'Union européenne à refuser cette candidature, qui allait à l'encontre de la Constitution et des accords d'Arusha. Forum réfugiés-Cosi a également relayé les informations et communiqués d'EurAC sur la multiplication des assassinats ciblés et l'appel à l'Union européenne pour soutenir l'envoi d'une mission de maintien de la paix des Nations unies au Burundi.

LA PLATE-FORME RHÔNE-ALPES ÉTAT DE DROIT

Forum réfugiés-Cosi pilote, en collaboration avec Resacoop, le projet Plate-forme Rhône-Alpes État de droit, qui réunit des collectivités locales, des associations de défense des droits de l'Homme, des experts du développement ainsi que des établissements d'enseignement supérieur. Sa vocation est de favoriser la prise en compte des questions de droits et de gouvernance dans les actions de coopération décentralisée.

Le kit méthodologique réalisé en 2014, composé de six outils d'aide à l'action et qui s'adresse à tous les

techniciens ou élus souhaitant intégrer l'accès aux droits de façon effective dans leurs projets de coopération, a fait l'objet d'une large diffusion tout au long de l'année. Une séance de sensibilisation pour tous les coordinateurs de terrain de la Région Rhône-Alpes a été organisée. Des temps de rencontres et des présentations à des partenaires de terrain ainsi qu'à des réseaux de collectivités sur le territoire national ont été réalisés. L'association des départements de France (ADF) a identifié le projet comme démarche pilote, et à ce titre Forum réfugiés-Cosi a rejoint le

comité technique du projet « Terrinclus » de l'ADF, qui alimente notamment la réflexion du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) sur la mise en place d'outils pour les collectivités permettant l'application des nouveaux Objectifs de Développement Durable (ODD) au niveau local. Des rencontres avec l'Association des Régions de France (ARF) et l'Association des Maires de France (AMF) ont permis de sensibiliser ces acteurs aux enjeux posés par la plate-forme Rhône-Alpes État de droit.

Un recueil de retours d'expérience, permettant une analyse de différents projets et politiques de coopération soucieux d'une meilleure prise en compte des droits dans la coopération décentralisée, a été élaborée tout au long de l'année pour une publication en 2016. Cette publication réunit des expériences et des analyses d'actions menées par des collectivités territoriales ou des réseaux d'acteurs français, mais éga-

lement les regards de partenaires au Burkina Faso, au Sénégal ou encore en Roumanie, apportant ainsi un éclairage nouveau.

L'objectif du projet étant de faire évoluer les pratiques de terrain, le travail engagé dans ce sens autour de la coopération avec le Burkina-Faso et la Tunisie s'est poursuivi. Un temps d'échanges avec des acteurs du développement local, de la promotion des droits et des représentants des collectivités tunisiens et rhônalpins a été organisé à l'occasion de la Semaine de la solidarité internationale qui s'est tenue à Lyon en novembre 2015. Le projet Plate-forme Rhône-Alpes État de droit a été présenté aux acteurs tunisiens et des pistes de collaboration pour 2016 ont été initiées afin d'intégrer aux actions déjà en cours la formation des acteurs associatifs et des collectivités à une approche par les droits dans la coopération décentralisée.

“ Diagnostic porté sur la coopération décentralisée entre Grenoble et Ouagadougou ”

Un diagnostic de la prise en compte des droits de l'Homme et de la gouvernance locale démocratique dans le projet de coopération unissant les Villes de Ouagadougou et de Grenoble a été réalisé dans le prolongement de la mission réalisée sur le terrain en 2014. Y ont notamment été identifiés des bonnes pratiques, des pistes d'amélioration et des outils à destination des techniciens et des élus. Cette analyse menée en coopération avec le service des Relations Internationales de la Ville de Grenoble a été présentée le 16 janvier 2015 en comité de suivi de la coopération en présence des élus et des acteurs du territoire engagés au Burkina Faso. Principalement destinée aux deux villes, cette expérimentation du kit méthodologique a été mutualisée au sein du groupe de travail du projet.

Ce diagnostic a ainsi pu mettre en évidence les attentes des partenaires burkinabés de pouvoir travailler avec les collectivités françaises pour renforcer l'intégration des questions de gouvernance et d'accès aux droits dans les projets de coopération.

La participation de Forum réfugiés-Cosi aux comités de pilotage de la coopération Grenoble/Ouagadougou a représenté une occasion de s'entretenir avec les partenaires ouagalais, qui ont émis le souhait de pouvoir organiser en 2016 un atelier de travail sur la prise en compte des droits dans les projets de coopération, sur la base du kit méthodologique produit par Forum réfugiés-Cosi, cette fois au Burkina-Faso. Dans le prolongement de ce travail, Forum réfugiés-Cosi a participé au comité de pilotage d'évaluation de la politique publique de la coopération internationale de la Ville de Grenoble en tant qu'expert droits de l'Homme. ”



Ressources P65 —
humaines

Moyens P66 —
financiers

§ 3 / Moyens

En 2015, les équipes de Forum réfugiés-Cosi (directions opérationnelles et fonctions support) ont déployé leurs compétences et leur énergie au service des missions et des publics.

Le travail a également été rendu possible grâce à l'implication de plus de 250 bénévoles.

Ce travail a été soutenu par plusieurs partenaires financiers qui ont accompagné le développement d'activités.



Ressources humaines

Organisation de l'activité

Les activités de Forum réfugiés-Cosi s'articulent autour de cinq pôles :

● **La direction "accueil et asile"** coordonne les dispositifs d'accueil et d'accompagnement social et juridique des demandeurs d'asile, du premier accueil à l'hébergement. Elle gère en 2015, trois plates-formes d'accueil à Lyon, Nice et Clermont-Ferrand, un centre de transit à Lyon, cinq CADA situés dans le Rhône, dans l'Allier, en Ardèche, dans le Puy-de-Dôme et en Corrèze, et plusieurs centres d'hébergement d'urgence dans le Rhône et en Auvergne.

Nombre de postes : **127**

● **La direction "intégration et santé"** met en œuvre les dispositifs d'accompagnement des réfugiés vers l'accès à un logement et un emploi, et coordonne le programme Andatu qui s'est achevé en 2015. Elle gère également un centre provisoire d'hébergement et un CADA-IR qui proposent un accueil transitoire aux réfugiés avant l'accès au logement.

Le centre de santé Essor répond aux besoins de soins des personnes en demande de protection ayant subi des violences et des traumatismes.

Nombre de postes : **38**

● **La direction "accompagnement juridique en rétention et en zone d'attente"** intervient dans les centres de rétention administrative de Lyon, Marseille, Nice, Nîmes, Perpignan et Sète, pour y exercer une mission d'information et d'aide à l'exercice effectif des droits auprès des personnes retenues. Elle coordonne également l'intervention en zone d'attente à Lyon, à Marseille et à Nice.

Nombre de postes : **20**

● **La direction "développement international et plaidoyer"** coordonne les actions de l'association pour la défense et la promotion du droit d'asile et des droits humains, ainsi que l'information et la formation sur les thématiques qui y sont liées. Elle porte les activités de l'association dans les pays d'origine.

Nombre de postes : **10**

● **La direction générale, le secrétariat général et les ressources humaines** coordonnent l'ensemble et gèrent les fonctions support transversales aux directions opérationnelles.

Nombre de postes : **22**

La formation des salariés

L'année 2015 a été marquée par la mise en application de la réforme de la formation professionnelle issue de la loi du 5 mars 2014. Cette réforme a conduit entre autres à une baisse très significative de la contribution financière obligatoire des entreprises dédiée à la formation (1% de la masse salariale). Le nouvel accord de notre branche d'activité, adopté en juin 2015, a participé à augmenter de 1% cette contribution, élevant ainsi à 2% l'investissement global consacré à la formation des salariés (contre 2,3% antérieurement). Dans ce contexte compliqué et afin de continuer à investir significativement dans la formation de ses salariés, Forum réfugiés-Cosi a décidé de cotiser au-delà des 2% en maintenant sa contribution financière

à la même hauteur qu'auparavant, soit 2,3% de sa masse salariale.

123 salariés ont bénéficié d'au moins une formation en 2015.

24 formations individuelles (inter-structures) ont été suivies dont 5 en formation qualifiante et pluriannuelle.

13 formations collectives en interne ont été mises en place et suivies par 65 salariés, portant sur des thématiques variées :

- Géopolitique (Comprendre la migration en provenance de la RD Congo) ;
- Juridique (Fondamentaux du droit d'asile, Accompagnement juridique des demandeurs d'asile) ;

...

- Posture professionnelle (Faire face aux situations conflictuelles ; Faire évoluer sa posture en situation interculturelle ; La distanciation dans le travail social ; Accompagner les personnes exilées en souffrance psychologique ; Améliorer la prise en charge des personnes retenues présentant des problématiques psychiatriques et addictives) ;
- Management (Introduction au management) ;
- Sécurité au travail (recyclage des sauveteurs secouristes du travail et habilitation électrique) ;
- **21 salariés** ont participé aux formations collectives organisées par le centre de formation de Forum réfugiés-Cosi dans le cadre de son catalogue de formation (Violences liées au genre et à l'asile ; Entretien d'aide à la demande d'asile ; Accompagner les familles en situation d'exil ; Droit des étrangers ; Accompagnement juridique des demandeurs d'asile (Niveaux 1-2-3) ; Règlement Dublin ; Accompagner des mineurs isolés étrangers et des jeunes majeurs).

Les Délégués du Personnel et le Comité d'entreprise

Élu depuis octobre 2014, le Comité d'entreprise (CE) comprend cinq titulaires, dont un cadre, et cinq suppléants, dont un cadre. Il s'est réuni une fois par mois en session ordinaire pour aborder les sujets concernant l'organisation et la marche générale de l'association. En 2015, deux réunions extraordinaires ont été convoquées à des fins de consultations.

Les délégués du personnel (six titulaires, dont un cadre, et six suppléants, dont un cadre) se réunissent une fois par mois pour présenter à l'employeur des questions concernant l'application du droit du travail.

En 2015, la négociation annuelle obligatoire (NAO) a été mise en place avec le délégué syndical désigné par la CGT suite aux élections de 2014.

Un accord concernant le contrat de génération a été négocié en 2015 et présenté à la signature début 2016.

Le CHSCT

Une nouvelle désignation des membres a eu lieu en mai 2015. Au vu des effectifs plus importants, quatre membres ont été désignés (contre trois précédemment). Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) s'est réuni en commission plénière une fois par trimestre. En

2015, deux réunions extraordinaires du CHSCT ont eu lieu, à des fins de consultations.

Une désignation partielle a été organisée en novembre 2015 suite au congé sabbatique de l'un des membres du comité.

Les stagiaires et volontaires

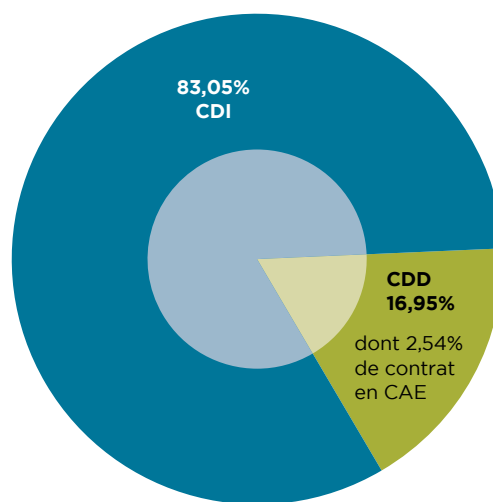
Forum réfugiés-Cosi continue d'être un lieu de découverte du monde du travail et a ainsi accueilli 41 stagiaires en 2015. 18 d'entre eux suivaient des études en travail social, 8 étaient étudiants en droit et/ou en sciences politiques, et les autres en médecine, psychologie, FLE, arts, administration, etc. Nous avons par ailleurs accueilli quatre personnes en service civique, principalement pour des missions de sensibilisation des publics.

Chiffres

● Salariés

217 salariés au 31 décembre 2015

98 contrats signés dans l'année, dont 39 en CDI



L'augmentation du nombre de salariés s'explique par les créations de postes suivants :

- Ouverture du CADA de Peyrelevade avec la création de 4,3 ETP
- Ouverture de l'AT-SA de Bellenave et Ygrande avec la création de 2 ETP
- Ouverture du CAO de Pessat-Villeneuve avec la création de 3 ETP
- Le service Accelair a vu la création de 2 ETP pour faire face à l'augmentation du nombre de réfugiés suivis

Par ailleurs, 10 ETP ont été supprimés : 7 avec la fermeture du programme Andatu et 3 suite à la perte d'une des activités de la plate-forme d'accueil des demandeurs d'asile à Lyon

73% femmes et 27% d'hommes

Moyenne d'âge : 37 ans

54 cadres dont 57% de femmes et 43% d'hommes

Moyenne d'âge des cadres : 41 ans

● Stagiaires et volontaires

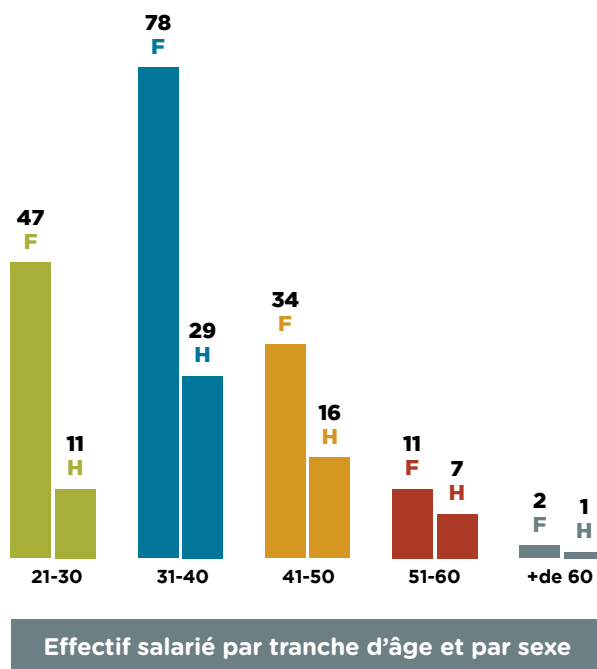
41 stagiaires

4 volontaires en service civique recrutés en 2015

Âge moyen des stagiaires : 22 ans

Âge moyen des volontaires : 23 ans

Niveau moyen de formation des stagiaires et des volontaires : bac + 2



§3/2

Moyens financiers

Le compte de résultat de l'association atteint un **total de charges de 17 731 K€ en 2015**.

Entre 2011 et 2015, les fortes évolutions d'une année à l'autre sont principalement dues aux fluctuations de l'activité de l'hôtel-asile, dont la gestion financière n'est plus assurée par Forum réfugiés-Cosi depuis la mise en place du marché public au deuxième semestre 2014. La tendance s'apprécie donc de manière plus juste en dehors de cette activité.

Évolution des charges de l'association sur 5 ans (en milliers d'euros)

	2011	2012	2013	2014	2015
Charges avec hôtel	18 005	20 585	27 605	23 242	17 731
Charges hors hôtel	13 092	14 434	17 611	17 958	17 636
Évolution HORS HOTEL		+10,25%	+22,01%	+1,97%	-1,79%

Ainsi, hors activité hôtel, on constate entre 2011 et 2014 une augmentation significative de plus de 37% des charges, qui est la traduction économique de l'extension du projet de l'association : les ouvertures de nouveaux sites d'hébergement et le développement des programmes.

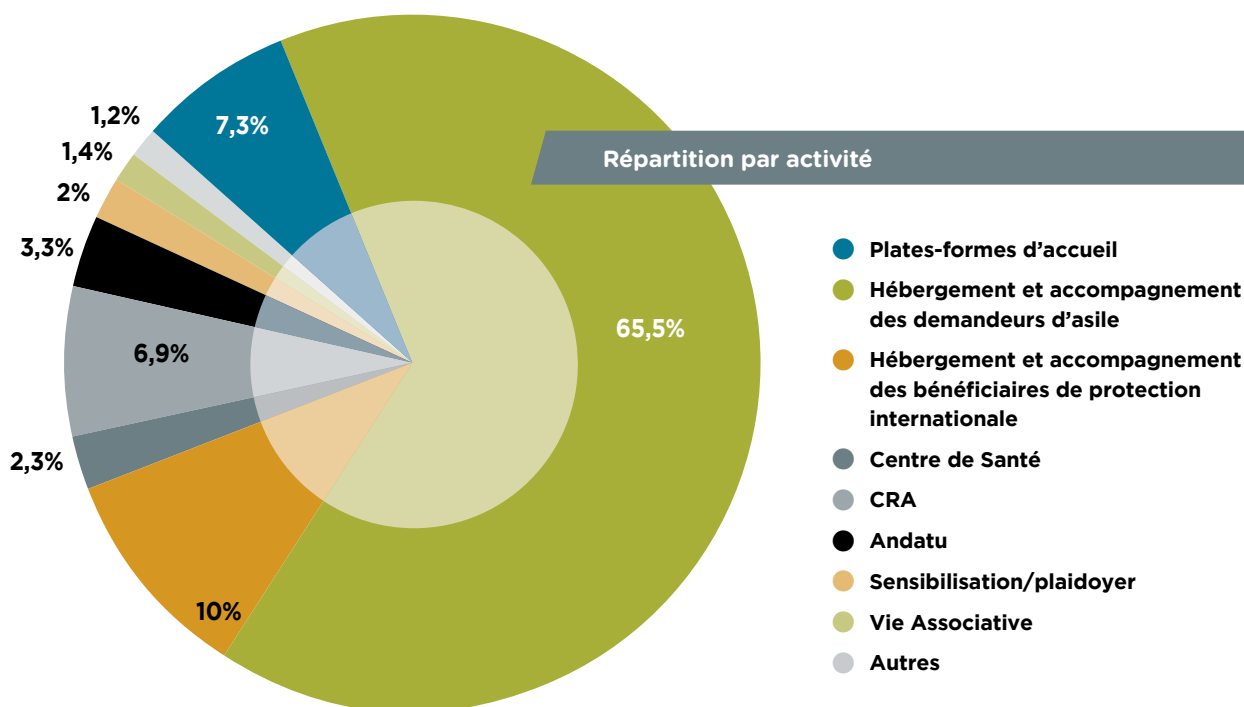
Le budget 2015 révèle une stabilisation des charges, avec des activités qui continuent de se

développer (ouverture du CADA de Peyrelevalde, extensions du Sas à Lyon et du CHUDA d'Éveux/L'Arbresle, CAO de Pessat-Villeneuve et l'ATSA de Bellenaves et Ygrande), et dans le même temps une diminution progressive du périmètre du programme Andatu et la fin de la gestion de l'AMS par l'association depuis le 1^{er} novembre 2015 dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de l'asile.

...

...

En 2015, le **total des produits est de 18 154 K€**. La reprise des résultats des années antérieures est de 123 K€. Le résultat économique de la structure (résultat comptable + reprise des résultats antérieurs sous contrôle de tiers financeurs) est donc excédentaire de 546 429 euros.



Les subventions obtenues avec reprise des résultats antérieurs représentent 17 623 K€ soit 96,4% du total des produits avec reprise des résultats antérieurs.

Évolution de la répartition des subventions par financeur (en milliers d'euros)

Financeurs	2011	2012	2013	2014	2015
État *	14 863	16 581	23 001	19 000	14 587
OFII	328	424	484	635	628
Fonds européens	1 699	2 146	2 431	3 190	2 048
Organisations internationales	60	41	36	15	22
Collectivités territoriales	195	233	377	378	330
Autres	37	21	160	35	8
Total	17 182	19 446	26 489	23 253	17 623

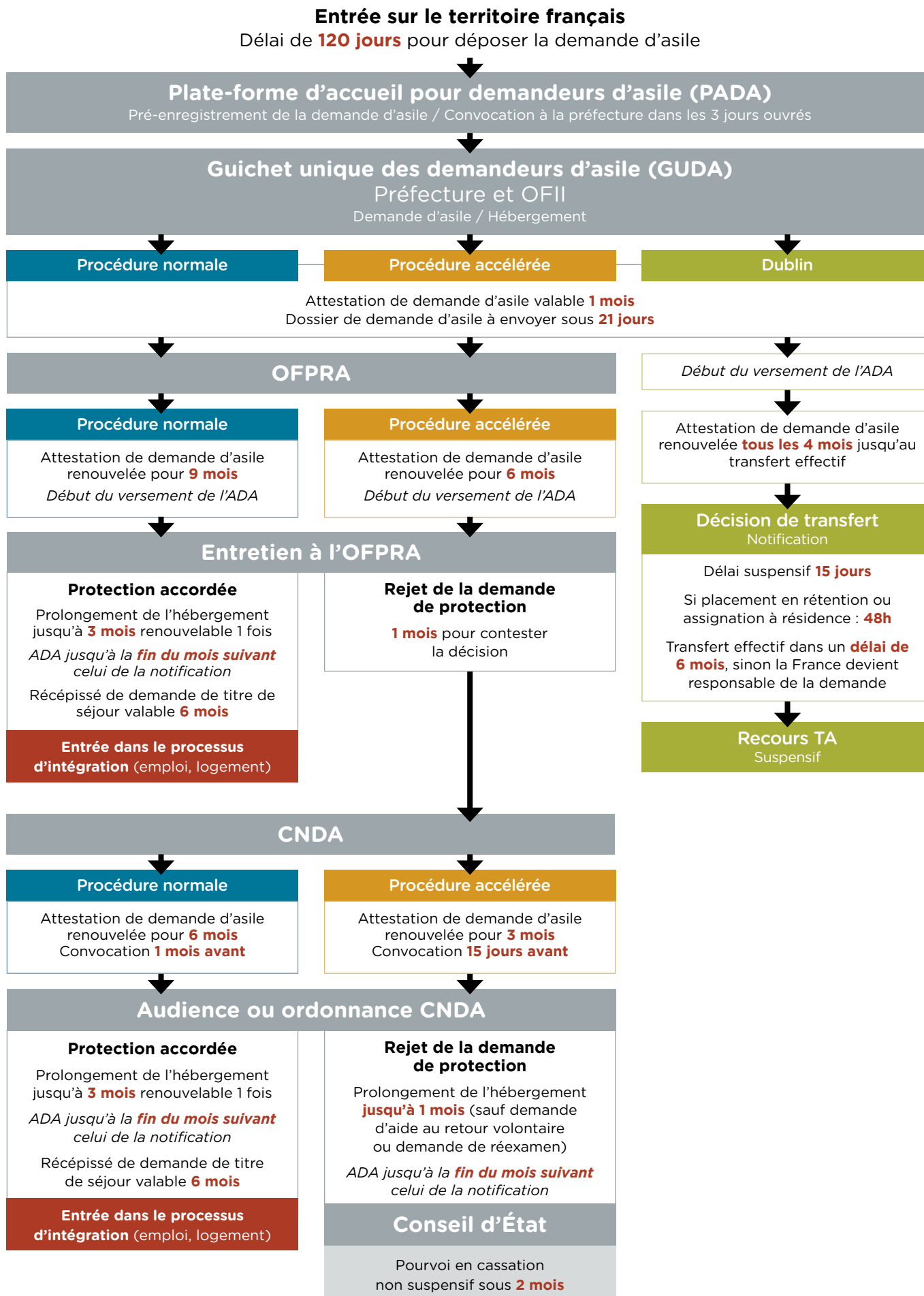
*avec reprises des résultats des années antérieures

Comme les années précédentes, **les retards dans le versement des fonds européens continuent de peser très fortement sur la trésorerie**. Le travail engagé en 2014 a permis de mettre en place des solutions à court, moyen et long termes, afin de faire face à nos échéances et d'améliorer nos fonds propres. Par ailleurs, la signature du CPOM en janvier 2016 a permis d'affecter les excédents, de la DGF de 2014 en couverture du besoin en fonds de roulement, et une partie des excédents des CHU de 2014 en financement des investissements, venant ainsi compléter la stratégie de consolidation de la trésorerie de l'association.

GLOSSAIRE ET SIGLES

ADA	Allocation des demandeurs d'asile. Les personnes hébergées en CADA qui ne disposent pas d'un niveau de ressources fixé par arrêté bénéficient de cette allocation pour subvenir à leurs besoins essentiels. Les personnes non hébergées en CADA bénéficient d'un montant socle et d'un complément si elles ont accepté les conditions matérielles d'accueil de l'OFIL.	CRA / LRA	Centre de rétention administrative / Local de rétention administrative
AME	Aide médicale d'État. Elle permet l'accès aux soins des personnes étrangères résidant en France, de manière irrégulière, depuis une durée ininterrompue de trois mois minimum et ayant sur le territoire français leur foyer ou leur lieu de séjour principal.	DCII	Direction de la citoyenneté de l'immigration et de l'intégration de la préfecture du Rhône
AMS	Allocation mensuelle de subsistance. Jusqu'au 31 octobre 2015, les personnes hébergées en CADA qui ne disposaient pas d'un niveau de ressources fixé par arrêté bénéficiaient de cette allocation pour subvenir à leurs besoins essentiels. L'AMS est remplacée par l'ADA depuis le 1er novembre 2015.	DELFI / DILF	Diplôme d'études en langue française / Diplôme initial de langue française (proposés par les ministères français de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur)
APRF	Arrêté préfectoral de reconduite à la frontière	DGCS/DDCS	Direction générale de la cohésion sociale / direction départementale de la cohésion sociale
APS	Autorisation provisoire de séjour	DGF	Dotations globales de fonctionnement
ARV	Aide au retour volontaire. Si la demande d'asile est rejetée par l'OFPRA et par la CNDA, la préfecture notifie une OQTF dans un délai d'un mois. Dans ce délai, la personne déboutée peut choisir de retourner volontairement dans son pays, avec l'aide de l'OFIL.	DNA	Dispositif national d'accueil
ATA	Allocation temporaire d'attente. Jusqu'au 31 octobre 2015, les bénéficiaires majeurs étaient les demandeurs d'asile non hébergés en CADA, les bénéficiaires de la protection subsidiaire, les bénéficiaires d'une carte de séjour «vie privée et familiale» ayant déposé plainte ou témoigné dans une affaire de proxénétisme ou de traite des êtres humains et les apatrides. En 2015 son montant était de 11,45€ par jour, soit 343,50€ pour un mois de 30 jours. Depuis le 1er novembre 2015, les demandeurs d'asile non hébergés en CADA perçoivent l'ADA.	Dublin III	Le règlement Dublin adopté le 26 juin 2013, dit « Dublin III » car il succède à la convention de Dublin de 1990 et au règlement Dublin II de 2003, détermine l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile sur la base de critères hiérarchisés. Une personne est dite « sous procédure Dublin » dès lors qu'un État entreprend des démarches auprès d'un autre État membre afin que ce dernier accepte la responsabilité de l'examen de la demande d'asile.
AT-SA	Accueil temporaire - Service de l'asile	ECRE/CERE	European Council on Refugees and Exiles/ Conseil européen pour les réfugiés et les exilés
BEA	Bureau européen d'appui en matière d'asile	EurAC	Réseau européen pour l'Afrique Centrale
CADA	Centre d'accueil des demandeurs d'asile	FAMI	Fonds asile migration et intégration de l'Union européenne
CADA-IR	CADA - Insertion des réfugiés	FLE / FLI	Français langue étrangère / Français langue d'intégration
CAE	Le contrat d'accompagnement dans l'emploi s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.	GUDA	Guichet unique des demandeurs d'asile
CAI	Le contrat d'accueil et d'intégration vise à favoriser l'intégration des étrangers non-européens admis pour la première fois au séjour en France et qui souhaitent s'y installer durablement. Ce contrat conclu avec l'État est obligatoire.	HCR	Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés
CAO	Centre d'accueil et d'orientation	HUDA	Hébergement d'urgence des demandeurs d'asile
CEDH	Cour européenne des droits de l'Homme	IAC	Instance d'admission concertée, en charge de l'orientation vers les dispositifs d'hébergement du Rhône et est présidée par la préfecture. Forum réfugiés-Cosi en a assuré la coordination et le secrétariat jusqu'au 31 octobre 2015.
CESEDA	Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile	JLD	Juge des libertés et de la détention
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale	MIE	Mineur isolé étranger
CHUDA	Centre d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile	OFII	Office français de l'immigration et de l'intégration
CJUE	Cour de justice de l'Union européenne	OFPRA	Office français de protection des réfugiés et apatrides
CMU/CMUC	Couverture maladie universelle / complémentaire. La CMU de base permet l'accès à l'assurance maladie pour toutes les personnes résidant en France de manière stable et régulière depuis plus de trois mois, et qui n'ont pas droit à l'assurance maladie à un autre titre (activité professionnelle, etc.). La CMUC permet d'avoir le droit à une protection complémentaire santé gratuite.	OIM	Organisation internationale pour les migrations
CNDA	Cour nationale du droit d'asile	OQTF	Obligation de quitter le territoire français
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie	PADA	Plate-forme d'accueil des demandeurs d'asile
CPH	Centre provisoire d'hébergement, pour les bénéficiaires d'une protection internationale en attente de logement	POS	Pays d'origine sûr. En France, la notion de pays d'origine sûr, définie par la directive européenne « Procédure » du 26 juin 2013, permet aux autorités de placer les demandeurs d'asile originaires de ces pays en procédure accélérée.
CPOM	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens	PS	Protection subsidiaire. Le bénéfice en est accordé à toute personne qui ne remplit pas les conditions d'octroi du statut de réfugié et qui établit qu'elle est exposée dans son pays à l'une des menaces graves listées par la loi.
		RDC	République démocratique du Congo
		Réfac	Réseau France-Afrique centrale
		Réinstallation	La « réinstallation dans un pays tiers » signifie qu'une personne reconnue réfugiée quitte son premier pays d'accueil et est légalement installée dans un autre pays qui l'accepte.
		Taux de rotation	Le taux de rotation est obtenu par la formule suivante : $\text{Taux de rotation} = \frac{\text{Taux d'entrée (nbre d'entrées / nbre de places)} + \text{Taux de sorties (nbre de sorties / nbre de places)}}{2}$ sur une période donnée.
		ZA	Zone d'attente; local administratif où sont maintenus les étrangers qui font l'objet d'un refus d'entrée sur le territoire national.

SCHÉMA SIMPLIFIÉ DE LA PROCÉDURE D'ASILE ET DU SÉJOUR DES DEMANDEURS D'ASILE





Le terme de “réfugié” s’appliquera à toute personne (...) qui, (...) craignant avec raison d’être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays. Article 1A.2 de la convention de Genève

forumréfugiés
www.forumrefugies.org



Forum réfugiés-Cosi : Siège - 28 rue de la Baisse - CS 71054 - 69612 Villeurbanne CEDEX
T + 33 (0)4 78 03 74 45 - F + 33 (0)4 78 03 28 74 - direction@forumrefugies.org

www.forumrefugies.org

